



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 18 - Numéro 30

29 juillet 2021



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	32
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	55
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	61
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	69
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	216
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	232
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	238
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d'évaluation du crédit	243

- 10.1 Avis et communiqués
- 10.2 Réglementation et lignes directrices
- 10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit
- 10.4 Sanctions administratives
- 10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

[LIEN PERMANENT DE LA CHAMBRE DE PRATIQUE VIRTUELLE \(Guide des audiences virtuelles\)](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au secretariat@tmf.gouv.qc.ca

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 juillet 2021 – 14 h 00				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 juillet 2021 – 11 h 00				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Accord de Martin Tremblay Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0p_rOW5ZUE4yZnpzbEw0blJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
4 août 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eW_MrZjllMDV0OW5SbVBMRHcwVmxCdz09 ID de réunion : 852 5227 3709 Code : 315816

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 août 2021 – 14 h 00				
2020-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Opération Phoenix inc. et Jonathan Forte Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF S.E.N.C.R.L.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
2021-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>David Ben-David Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 août 2021 – 14 h 00				
2021-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Poudrette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
25 août 2021 – 9 h 30				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Claude Duhamel, David Courmoyer, Bertrand Lussier et Éric Marchant Parties intimées Benoît Mercier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc.	Jean-Pierre Cristel	Requête en déclaration d'inhabilité Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZuUEhqVkdNdDZHaItOV1NIUjgrdz09 ID de réunion : 863 2345 2913 Code : 685120

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 août 2021 – 14 h 00				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
26 août 2021 – 14 h 00				
2021-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lucie Bouchard et Luciebouchard.com inc. Parties intimées Pierre Lalancette Partie intimée Sébastien Guillet Partie intimée Éric Pichette et Groogr Inc. Parties intimées Banque Royale du Canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers CSJ, Cabinet de services juridiques Inc. Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l. Services Juridiques Inter Rives Inc.	Elyse Turgeon	Demande de levée d'ordonnance de blocage, de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 août 2021 – 14 h 00				
2021-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Castonguay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro Frigon Gordon Jones Avocats	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
1er septembre 2021 – 9 h 30				
2021-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9813128 Canada inc. et Augustin Xieu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot inc.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de révocation de permis d'exploitation, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'une entreprise de services monétaires, et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGhWitRcHpBc1pTdZ09 ID de réunion : 892 9203 2337 Code secret : 762650

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
2 septembre 2021 – 9 h 30				
2021-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9813128 Canada inc. et Augustin Xieu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot inc.	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, de révocation de permis d'exploitation, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'une entreprise de services monétaires, et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGhWitRcHpBc1pTdzo9</p> <p>ID de réunion : 892 9203 2337 Code secret : 762650</p>
2 septembre 2021 – 14 h 00				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Séguin Racine, Avocats	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 septembre 2021 – 9 h 30				
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzd0MmZrdHJSaTJmUT09 ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820
8 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
9 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
10 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
14 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
15 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
16 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bastien Francoeur Partie intimée Change Marsan inc. et Antoine Marsan Parties intimées Kevin Mirshahi Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Marlaine Harton, avocate Gélinas Leclerc Teolis	Nicole Martineau	Avis de contestation d'une décision <i>ex parte</i> Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
17 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond
20 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Demande de pénalités administratives et de retrait des droits d'inscription Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNjk5dzFIL2hWUyt2QT09 ID de réunion : 897 6429 5244 Code : 830455
22 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNjk5dzFIL2hWUyt2QT09 ID de réunion : 897 6429 5244 Code : 830455

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Flavien Serge Mani Onana Partie intimée Bio-1 Cameroon SARL Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Ibii Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdictions d'opérations sur valeurs Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88329097046?pwd=cGdlS1ZLYnczQTdQenRPa3ZuVHhEdz09 ID de réunion : 883 2909 7046 Code : 772263
23 septembre 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Nicole Martineau Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Piette Partie intimée Éric Foss Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Delegatus Services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller, de conditions à l'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
	Patrick Bragoli et Sébastien Cliche Partie intimée	Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.		
	Mathieu Landry-Girouard Partie intimée	Pelletier & Cie Avocats		
	ROI Land Investment Ltd Partie intimée	Jean-François Goulet, avocat		
	Hiro Corporation Ltd Partie intimée	Osler, Hoskin & Harcourt LLP		
	Dany Vachon Partie intimée	Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.		
	Philippe Germain Partie intimée	Roy & Charbonneau avocats		
	Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées			
24 septembre 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience au fond
	Ian Pierre Lajoie Partie intimée	Les services Légaux Farley Ltée.		
	Dominic Longpré Partie intimée			
	Procureur général du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 septembre 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Nicole Martineau Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience au fond
30 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Intégra, cabinet d'assurances et services financiers inc. et Anly Charles Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6VWV04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 octobre 2021 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc., Robert Audet, Jean-Christophe Daigneault, Efstratios Gavriil (Sean Gabriel), Calixa Capital Partners inc., Dany Bergeron, Claude Dufour, 9278-7381 Québec inc. et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Ml9LSmVHdTl2VWRHREZ5THlwJTlNVUJ09</p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>
7 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Youri Bourdon, Yuri Chagnon-Alarie et Keven Gauthier Rivard Parties intimées</p> <p>Alexandre Galasso Partie intimée</p> <p>Beaudoin, Rigolt et Associés inc. et Valeurs mobilières Whitehaven inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de suspensions d'inscription, de radiations d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86447107257?pwd=b0pxZDJ3d251UjlkQ0cxL3JqbDVOQT09</p> <p>ID de réunion : 864 4710 7257 Code : 245928</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
20 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
21 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
25 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond
27 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond
29 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

28 juillet 2021

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Erratum

Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs (Innovation Functions Co-operation Agreement)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis concernant l'*Accord de coopération sur les fonctions d'innovation en matière de coopération et d'échange d'information concernant les fintechs avec la Securities and Futures Commission* (la « SFC »), l'organisme de supervision et de surveillance des marchés financiers de Hong Kong qui a été publié dans la section 3.1 du bulletin du 8 juillet 2021 (vol 18, n° 27).

Le troisième alinéa aurait dû se lire comme suit :

« L'Autorité échangera notamment de l'information sur les tendances de l'innovation financière, sur les enjeux de réglementation liés aux nouveaux modèles d'affaires qui émergent ainsi que sur d'éventuels projets innovants communs entre l'Autorité et la SFC. Ce protocole permettra également aux fintechs autorisées de disposer d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement si elles désirent offrir leurs produits et services à Hong Kong (et inversement). »

Le 29 juillet 2021

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABAL AGUILAR	MONIQUE ARACELY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-07-19
ALI	ASAD	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-09
ANDRIAMANANTE NA	NANDRIANINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
BAKKOU	GHITA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-09
BLONDIN	ADAM JEAN-FÉLIX	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2021-07-14
BOISVERT	MATHIEU	FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	2021-03-15
BOUCHARD	VINCENT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-19
CAOQUETTE	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
CARON	SEBASTIEN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-07-20
CASSEERAM	VISHESH	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-07-23
CHARAFEDDINE	DIANA	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2021-07-22
CHRISTODOULOP OULOS	GEORGIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
CUEVA URBINA	ANA-PAULA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-21
DANESH	TINA	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-13
DAOUST	SAMUEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-14
DELISLE	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-19
DEMERS	ÉMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-17
DORRANI	WILLIAM SAALAR	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2021-06-23
FALL	AMINATA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-19
FOURNIER	DAVID	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2021-06-30
GAGNE	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
GAUTHIER	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GODIN-BRETON	BILLY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-23
GOLDING	ERIC	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2021-07-21
GRENIER	CHARLES-ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-09
GUERRIERI	FRANK	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-21
HAGGAR	CHARLES	FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	2021-03-15
KAPRIELIAN	GRACE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2020-03-13
KHANAFAER	MOUHAMED	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-23
LABELLE	ELLIOT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-23
LABERGE	JEAN-FRANCOIS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-19
LASSONDE	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-15
LATOURE	MARTINE MARIE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2021-06-30
LAVALLEE	MARTINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-19
LEMAY	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-22
LI	JULIET	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2021-07-09
MAMERI	MEZIANE	KNOWLEDGE FIRST FINANCIAL INC./LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2021-07-20
MARCHO	GEORGE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-15
PAQUIN	LUC	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-07-20
PEDICELLI	ALESSANDRO	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-12
POMERLEAU	RENÉ	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-21
PSICHARIS	PANAGIOTA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-07-19
RHEAULT-ANTAKI	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-15
SAGALA	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
SANTELLA	JUSTIN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-07-20
SIMARD	ISABELLE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2021-07-19
SIV	SOK-KAR	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-07-19
TANGUAY	AUDREY-ANN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-23
TARDIF	CLAUDE	MÉRICI SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-26

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
THERY	ISABELLE	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2021-07-19
TREMBLAY	CHANTAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-20
TSHISEKEDI	REGINE KAPUKU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-12
VANDENBERGHE	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
WHALEN	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-16
WILSON	KARYN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-08
YAACOUB	MICHEL	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-02
ZHAO	HAI RU	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-19

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HAGGAR	CHARLES	FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	2021-03-15
BOISVERT	MATHIEU	FORMULA GROWTH, SOCIETE LIMITEE	2021-03-15

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
105861	CAOUILLE, NANCY	6a	2021-07-22
111247	DUGUAY, JEAN	6a	2021-07-22
123519	MEDEIROS, ALVARO	1a	2020-10-26
123643	MÉNARD, STÉPHANIE	2a	2021-05-06
123643	MÉNARD, STÉPHANIE	1a	2021-05-06
124047	MIZRAHI, DAVID	6a	2021-06-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
126894	PICARD, CAROLE	1a	2021-07-21
129479	ROSSARD, CAROLINE	4b	2021-07-23
134558	WHALEN, LINDA	6a	2021-07-22
135570	LOISELLE, YVES	5a	2021-07-21
139238	HARVEY, JOANNE	5a	2021-07-21
139310	PICOTTE, LOUISE	5a	2021-07-21
149376	MARENGÈRE, LUC	1a	2021-07-19
154013	SARRAZIN, NATHALIE	3b	2021-07-23
158902	LACROIX, AUDREY	1a	2021-07-23
165665	VACHON, JEAN	1a	2021-07-22
167166	MCNAMARA, SHELLEY	5a	2021-07-26
167522	POULIOT, STÉPHANE	3a	2021-07-22
171397	NORIEGA, PAOLA	1a	2021-07-27
182104	WHITE, ALEXANDER	1a	2021-07-27
182104	WHITE, ALEXANDER	2a	2021-07-27
182104	WHITE, ALEXANDER	6a	2021-07-27
184436	GRÉGOIRE, GENEVIÈVE	4b	2021-07-27
190096	TREMBLAY, SONIA	3a	2021-07-23
195132	CHABOT, DENIS	5a	2021-07-22
197185	ESTRIplet, STEEVE	4b	2021-07-22
198886	RENAUD, DENYSE	3b	2021-07-22
201990	DEMERS, ÉMILIE	6a	2021-07-26
202951	DUCHARME VACHON, GENEVIÈVE	1a	2021-07-22
205014	RAYMOND, PATRICE	5a	2021-07-26
209518	NICOLAS-CLOUTIER, JESSICA	4b	2021-07-26
218628	THERY, ISABELLE	1a	2021-07-22
220921	RANSOME, KARI-LYNNE	1b	2021-07-26
222679	BERNARD GIROUX, EMMANUEL	6a	2021-07-27
222881	MAC LEAN, JULIA	4b	2021-07-21
225698	SAHADEO MOFFETT, JESSICA	1a	2021-07-23
226576	LABRECHE, GRACE	4b	2021-07-23
227658	JULIEN, PASCAL	5a	2021-07-26
228093	HOUAYEK, NADINE	5a	2021-07-27
228371	MBAM MBAM, ÉTIENNE RENÉ	1a	2021-07-27
229019	CHEIKH TOURÉ, MAME PEINDA	3b	2021-07-26
230039	BERIAULT, STEPHANIE	5b	2021-07-27
230818	CHAMPAGNE, ANNIE	1a	2021-07-27
230942	LANCTÔT, GABRIELLE	4c	2021-07-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
231641	LEMRABETE, ALAA-EDDINE	5a	2021-07-23
232481	DUBOIS, SÉBASTIEN	1a	2021-07-26
239272	PICHÉ, KARIANNE	1a	2021-07-26
241588	DALAKIAN, PATRICIA	5b	2021-07-21
242610	DESMARAIS, VINCENT	1a	2021-07-26
243454	CHÂTEAUVERT, DAVID	1a	2021-07-26
243604	PRIYANKA, PRIYANKA	1a	2021-07-21
244194	GIROUARD, MARIANNE	5b	2021-07-27
244831	WILLIAMS, CHRISTOPHER	4b	2021-07-27
244979	GIONET, ANNIE	3b	2021-07-26
245051	PELCHAT, KATIANE	4b	2021-07-27

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	CHOINIÈRE	STÉPHANIE	2021-07-27

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de cessation
11017934 CANADA INC.	Gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de portefeuille en dérivés	2021-12-30
DORCHESTER WEALTH MANAGEMENT COMPANY	Gestionnaire de fonds d'investissement	2020-08-06
GESTION D'ACTIFS FNB CAPITAL INC.	Gestionnaire de portefeuille	2020-09-18
LIAHONA CAPITAL INC.	Courtier sur le marché dispensé	2021-08-06
MCELVAINE INVESTMENT MANAGEMENT LTD	Gestionnaire de portefeuille	2020-12-11
RADIN CAPITAL INC.PARTNERS INC.	Courtier sur le marché dispensé Gestionnaire de portefeuille	2020-10-26
WD CAPITAL MARKETS INC.	Courtier sur le marché dispensé	2020-08-24

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606975	GROUPE SEE INC.	SAMI EL-EID	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-07-21
606977	9441-5213 QUÉBEC INC.	NORMAND POISSANT	Assurance de dommages (courtier)	2021-07-21
606978	9444-2837 QUÉBEC INC.	MAHBOUBA BALAY	Assurance de personnes	2021-07-22
606979	SQUARE ONE INSURANCE SERVICES INC.	DANIJEL MIRKOVIC	Assurance de dommages	2021-07-22
606980	NICOLAS BELLEFLEUR INC.	NICOLAS BELLEFLEUR	Courtage hypothécaire	2021-07-22
606981	GROUPE AURA - GESTION DE PATRIMOINE INC.	JOLYANNE BRAULT	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-07-23
606982	SERVICES FINANCIERS LISA JOY ABELLERA INC.	LISA JOY ABELLERA	Assurance de personnes	2021-07-23
606983	DRAGON SERVICES FINANCIERS INC.	MATHIEU LEMOYNE	Assurance de personnes Planification financière	2021-07-23
606984	13146782 CANADA INC.	MELANIE VERNER	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-07-26
606985	9444-9089 QUÉBEC INC.	DAVID POTVIN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-07-27
606986	GROUPE FINANCIER F.J. DUFFAUD INC./F.J. DUFFAUD FINANCIAL GROUP INC.	FRANÇOIS-JULIEN DUFFAUD	Assurance de personnes	2021-07-27
606987	FINANCE MF INC.	FENG MA	Assurance de personnes	2021-07-27
606989	FINANCE LENDIVO INC.	YITTY WOLF	Courtage hypothécaire	2021-07-27

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
CONVERIUM CAPITAL INC.	Courtier sur le marché dispensé Gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de fonds d'investissement Gestionnaire de portefeuille en dérivés	JASON CRELINSTEN	2020-10-07
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE INFINI-T INC.	Gestionnaire de fonds d'investissement	NORMAND COULOMBE	2020-10-14
GESTION D'INVESTISSEMENTS POWER PACIFIC INC.	Courtier sur le marché dispensé	LUOLAN LIU	2020-12-21
GESTION PLANT-E MANAGEMENT / 12723255 CANADA INC.	Courtier sur le marché dispensé Gestionnaire de portefeuille en dérivés Gestionnaire de fonds d'investissement	PIERRE PLANTE	2021-05-04

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1341

DATE : 22 juillet 2021

LE COMITÉ	M ^e Marco Gaggino	Président
	M. Marc Binette, Pl. Fin.	Membre
	M. Pierre Décarie	Membre

JULIE PICHÉ, ès qualités de syndique ad hoc de la Chambre de la sécurité financière

Plaignante

c.

JEAN-FRANÇOIS SALVAIL, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 130180, BDNI 1825271)

Intimé

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte disciplinaire ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* (RLRQ, c. E-6.1) et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2).

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité rendue le 23 mars 2021 reconnaissant l'intimé, M. Salvail, coupable des quatre (4) chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire portée contre lui, le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité

CD00-1341

PAGE : 2

financière (le « Comité ») a procédé à l'audition sur sanction.

[2] Pour les chefs d'infraction 1 et 3, M. Salvail a été reconnu coupable de ne pas avoir procédé à une analyse des besoins financiers complète et conforme¹ de ses clients J.M. et A.L.

[3] Pour le chef 2, M. Salvail a été reconnu coupable de ne pas s'être acquitté du mandat confié par son client J.M. de transmettre certaines informations demandées par une institution financière².

[4] En ce qui concerne le chef 4, M. Salvail a été reconnu coupable d'avoir contrefait la signature de A.L. sur deux (2) documents³.

LA RECOMMANDATION COMMUNE DES PARTIES

[5] Outre le témoignage de M. Salvail, les parties n'ont pas présenté de preuve additionnelle sur sanction et elles ont formulé une recommandation commune sur sanction, qui se détaille comme suit :

- Chef 1 : Réprimande;
- Chef 2 : Amende de 2 000 \$;
- Chef 3 : Amende de 4 000 \$ et obligation de suivre une formation en matière d'analyse des besoins financiers;⁴
- Chef 4 : Période de radiation d'un mois.

[6] Cette recommandation fait suite à des discussions, négociations et concessions entre les parties, et ce, à l'issue d'une analyse rigoureuse du dossier.

¹ Article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités de représentant*, RLRQ, c. D-9.2, r. 10.

² Article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, RLRQ, c. D-9.2, r. 3.

³ Article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2.

⁴ Depuis l'audition sur sanction, l'intimé a suivi la formation accréditée par la Chambre intitulée « *l'analyse des besoins d'assurance vie – 27273 L2FR* ».

CD00-1341

PAGE : 3

[7] À cet égard, les parties ont tenu compte de l'ensemble des facteurs applicables en matière de sanction disciplinaire de même que du délai écoulé depuis la commission des infractions⁵.

[8] Au surplus, dans le cadre de leurs discussions et concessions mutuelles, les parties ont convenu de renoncer à leur droit d'appel respectif si leur recommandation devait être adoptée par le Comité.

ANALYSE

[9] Le Comité considère que la recommandation commune des parties est juste et raisonnable dans les circonstances.

[10] La sanction disciplinaire ne vise pas à punir le professionnel, mais plutôt à assurer la protection du public. Ainsi, la sanction vise la dissuasion du professionnel de récidiver et l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession, tout en tenant compte du droit du professionnel visé d'exercer sa profession. La sanction doit être proportionnelle à la gravité du manquement et être individualisée en ce qu'elle doit correspondre aux circonstances propres à la situation.

[11] Lorsqu'il y a des recommandations communes et que les parties sont représentées par des avocats d'expérience, le rôle du Comité consiste à déterminer si ces recommandations déconsidèrent l'administration de la justice ou sont contraires à l'intérêt public; il n'a pas à se questionner sur la sévérité ou la clémence de la sanction recommandée⁶.

[12] Dans le présent cas, les sanctions recommandées n'ont pas pour effet de déconsidérer l'administration de la justice et ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public;

⁵ *Cauchi c. Chambre de la sécurité financière*, 2021 QCCQ 4741 (CanLII).

⁶ *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 (CanLII), [2016] 2 RCS 204.

CD00-1341

PAGE : 4

le Comité considère que ces sanctions sont raisonnables, et ce, dans la perspective première de la protection du public.

[13] Par ailleurs, ces sanctions se situent à l'intérieur des paramètres dégagés par la jurisprudence et tiennent en compte l'ensemble des facteurs objectifs et subjectifs propres au dossier, soit :

- Les infractions commises ont une gravité objective certaine :
 - L'obligation d'analyser adéquatement les besoins financiers du client constitue la pierre angulaire du travail du représentant : une mauvaise analyse ou une analyse incomplète peut avoir des répercussions négatives importantes auprès du client tel que lui offrir un produit inapproprié ou lui fournir des conseils financiers inadéquats;
 - Le client doit pouvoir se fier sur son représentant pour accomplir entièrement et avec diligence le mandat qui lui est confié;
 - La contrefaçon de signature peut porter atteinte à l'image de la profession;
- M. Salvail est un représentant d'expérience au dossier disciplinaire vierge;
- Deux consommateurs ont été touchés par les manquements de M. Salvail lequel n'en a retiré aucun bénéfice personnel;
- M. Salvail a plaidé coupable aux chefs 1 et 2. De plus, dans le cadre de son témoignage lors de l'audience sur sanction, il a exprimé, pour l'ensemble des gestes reprochés, des regrets et des remords sincères; il a déclaré accepter entièrement la décision sur culpabilité et avoir modifié sa méthode de travail en conséquence; il a présenté ses excuses à l'ensemble des personnes impliquées dans son dossier;
- Il a pris conscience de l'étendue de son obligation relative aux analyses de besoins financiers, notamment lorsqu'un consommateur est l'actionnaire

CD00-1341

PAGE : 5

unique d'une entreprise et que sa seule source de revenus provient de celle-ci;

- M. Salvail s'engage à suivre une formation en matière d'analyse des besoins financiers;
- La contrefaçon n'avait pas de but malhonnête et ne visait pas à camoufler une fraude, ce qui aurait constitué un facteur aggravant important⁷. De plus, les documents contrefaits n'étaient pas essentiels à l'émission de la police d'assurance;
- Les faits sont survenus entre 2008 et 2011 pour les chefs 1, 3 et 4.

[14] Le comité est donc d'avis que la protection du public est préservée par l'imposition des sanctions recommandées par les parties lesquelles rejoignent les critères de dissuasion et d'exemplarité.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline, statuant sur la sanction :

IMPOSE à l'intimé une réprimande sous le chef 1 de la plainte disciplinaire;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous le chef 2 de la plainte disciplinaire;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 \$ sous le chef 3 de la plainte disciplinaire;

PREND ACTE que l'intimé a suivi la formation accréditée par la Chambre intitulée « *L'analyse des besoins d'assurance vie - 27273 L2FR* » ;

IMPOSE à l'intimé une période de radiation d'un mois sous le chef 4 de la plainte disciplinaire;

⁷ *Brazeau c. Chambre de la sécurité financière*, 2006 QCCQ 11715, par. 136.

CD00-1341

PAGE : 6

ORDONNE à la secrétaire du comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156 (7) du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(S) Me Marco Gaggino

M^e Marco Gaggino
Président du Comité de discipline

(S) M. Marc Binette

M. Marc Binette, Pl. Fin.
Membre du Comité de discipline

(S) M. Pierre Décarie

M. Pierre Décarie
Membre du Comité de discipline

M^e Jean-Simon Britten
THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Sonia Paradis
DONATI MAISONNEUVE, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 16 juillet 2021

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 11°, 32.1° et 34° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et ses concordants - Modifications en vue d'introduire la dispense pour financement de l'émetteur coté

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont les textes sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR);*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-102 sur la revente de titres.*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **26 octobre 2021**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Diana D'Amata
Analyste à la réglementation
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4386
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
diana.damata@lautorite.qc.ca

Le 28 juillet 2021



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis de consultation des ACVM

Modifications en vue d'introduire la dispense pour financement de l'émetteur coté

Projet de Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Le 28 juillet 2021

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) publient pour une consultation de 90 jours le projet de *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le **Règlement 45-106**) en vue d'introduire une nouvelle dispense de prospectus ouverte aux émetteurs assujettis dont les titres sont cotés sur une bourse canadienne (la **dispense pour financement de l'émetteur coté**). S'y ajoutent des projets de modifications corrélatives, soit le *Règlement modifiant le Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et recherche (SEDAR)* (le **Règlement 13-101**) et le *Règlement modifiant le Règlement 45-102 sur la revente de titres* (le **Règlement 45-102** et, collectivement avec le Règlement 45-106 et le Règlement 13-101, les **projets de modification**).

En parallèle, elles publient pour consultation un projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (l'**Instruction générale 45-106**).

S'ils étaient mis en œuvre, les projets de modification créerait une nouvelle méthode de collecte de capitaux pour les émetteurs assujettis dont les titres sont cotés sur une bourse canadienne.

Le texte des projets de modification est publié avec le présent avis et peut également être consulté sur les sites Web des membres des ACVM, notamment les suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.fcnb.ca
www.osc.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
mbsecurities.ca

Objet

Nous proposons la dispense pour financement de l'émetteur coté dans le but d'offrir une méthode plus efficiente de collecte de capitaux aux émetteurs assujettis dont les titres sont inscrits à la cote

d'une bourse canadienne et qui ont déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis par la législation en valeurs mobilières du Canada.

Le projet de dispense repose sur le dossier d'information continue de l'émetteur, complété par un bref document d'offre, et permettrait de placer auprès du public des titres de capitaux propres inscrits à la cote librement négociables. En général, le montant maximum pouvant être réuni se limiterait au montant le plus élevé entre 5 000 000 \$ et 10 % de la capitalisation boursière de l'émetteur, à concurrence de 10 000 000 \$. Pour se prévaloir de la dispense, l'émetteur doit être émetteur assujetti depuis au moins 12 mois.

Le document d'offre constituerait un « document essentiel » en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne, et ferait partie du dossier d'information continue de l'émetteur pour l'application des sanctions civiles relatives au marché secondaire. En cas d'information fautive ou trompeuse dans le document d'offre ou le dossier d'information continue relatif à une période prévue par règlement, les souscripteurs sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté auraient les mêmes droits d'action sous le régime des sanctions civiles relatives au marché secondaire que les acquéreurs sur le marché secondaire. De surcroît, ils disposeraient d'un droit contractuel de résolution contre l'émetteur dans les 180 jours suivant le placement en cas d'information fautive ou trompeuse. Le document d'offre ne serait pas examiné par le personnel des ACVM avant d'être utilisé.

Contexte

Pour l'émetteur procédant à un placement de titres, l'obligation de déposer un prospectus et de le faire viser constitue l'une des pierres d'assise de la législation en valeurs mobilières. En effet, le prospectus doit révéler de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts. Les investisseurs qui en souscrivent sous son régime jouissent de certains droits en vertu de la loi.

Le régime du prospectus simplifié a été conçu afin de favoriser l'efficacité de la collecte de capitaux par les émetteurs assujettis, tout en offrant aux investisseurs toutes les protections d'un prospectus, notamment les droits légaux de résolution et d'action en nullité et en dommages-intérêts.

Nombre de parties prenantes ont indiqué aux ACVM que les délais et les coûts liés à l'établissement d'un prospectus simplifié peuvent entraver la collecte de capitaux, particulièrement dans le cas des petits émetteurs.

Dans le Document de consultation 51-404 des ACVM, *Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*, le personnel des ACVM se demandait si les conditions étaient réunies afin de réexaminer les avantages, pour les émetteurs assujettis, d'adopter un autre modèle de placement au moyen d'un prospectus. Plusieurs intervenants se sont prononcés en faveur de ce projet, et quelques-uns ont

appuyé d'autres modèles de prospectus qui avaient déjà été proposés sans être mis en œuvre, comme le régime d'information intégré¹ et le système d'accès continu au marché².

Eu égard aux réponses obtenues sur ce document de consultation, les ACVM ont, au début de 2018³, lancé un projet de recherche sur d'autres modèles de placement possibles. Celui-ci a pris la forme de recherches sur de tels régimes à l'étranger, de consultations ciblées auprès de participants au marché, d'un sondage général d'émetteurs cotés sur des bourses canadiennes, d'un sondage ciblé sur les frais des placements par voie de prospectus simplifié, et d'une analyse des données relatives à tous les placements par prospectus ou privés que des émetteurs cotés ont réalisés sur des bourses canadiennes en 2017.

Nos consultations des marchés et nos recherches sur les régimes de placement dans le public en Europe, en Australie et aux États-Unis ont révélé que notre régime de prospectus fonctionne généralement bien pour les placements de plus grande taille et représente un juste équilibre entre les obligations d'information des émetteurs et la protection des investisseurs. Cependant, il peut être contraignant et onéreux en ce qui concerne les petits placements (moins de 10 millions de dollars), si bien que ces derniers suscitent de la part des courtiers un intérêt limité. Résultat : les émetteurs ne sont pas aussi enclins à accéder aux marchés publics afin d'en réaliser.

Le rapport de 2020 du Service de l'information de marché (Market Intelligence Group ou « MiG ») illustre que les petits émetteurs sont bien moins susceptibles d'utiliser des prospectus que les plus grands. Ainsi, en 2020, les émetteurs assujettis inscrits à la Bourse de croissance TSX ont recueilli 1,9 milliard de dollars par voie de prospectus, contre 4,5 milliards par voie de placements privés. En revanche, ceux inscrits à la Bourse de Toronto ont réuni 19,4 milliards de dollars par la première méthode, et seulement 10 milliards par la seconde⁴. Les données provenant de FP Advisor indiquent par ailleurs que la plupart des prospectus simplifiés sont déposés en vue de mobiliser plus de 10 millions de dollars. Dans la période quinquennale allant de 2016 à 2020, parmi les 657 placements par voie de prospectus simplifié de titres de capitaux propres effectués par des émetteurs inscrits à une bourse canadienne, 44 (7 %) ont permis d'amasser 5 millions de dollars ou moins, 95 (14 %), entre 5 et 10 millions de dollars, et 518 (79 %), plus de 10 millions de dollars⁵.

¹ En 2000, les ACVM ont publié pour consultation un énoncé de principe intitulé « régime d'information intégré », en vertu duquel les émetteurs assujettis auraient été tenus de fournir aux investisseurs de l'information continue plus détaillée en temps opportun en utilisant un document de placement abrégé intégrant par renvoi leur dossier d'information.

² En 2002, la British Columbia Securities Commission a aussi publié pour consultation un projet portant notamment sur un « système d'accès continu au marché » (*Continuous Market Access*, ou CMA). Ce régime avait été créé pour remplacer le régime de prospectus existant. Le CMA donnait aux émetteurs assujettis accès aux marchés par la publication d'un communiqué exposant le placement. Ils n'avaient pas à produire de document de placement, mais étaient soumis à un régime d'information continue amélioré et à l'obligation de fournir toute information importante à leur sujet.

³ Se reporter à l'Avis 51-353 du personnel des ACVM, *Le point sur le Document de consultation 51-404 des ACVM, Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*.

⁴ Rapport du MiG, Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX, décembre 2020.

⁵ D'après FP Advisor – *New Issues, Financial Post Data* (11 juin 2021) et les calculs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Les données représentent les placements par voie de prospectus simplifié de titres de capitaux propres libellés en dollars canadiens qui ont été menés à terme entre 2016 et 2020 (sauf les placements sous le régime du prospectus préalable).

Il ressort de nos consultations que les coûts des placements par voie de prospectus simplifié constituent un obstacle à la collecte de montants moindres de capitaux. Aux yeux des émetteurs, les frais et commissions de placement et les honoraires juridiques en représentent les principales dépenses. Notre sondage sur les coûts montre également que les coûts des placements sous le régime de prospectus sont disproportionnés par rapport aux sommes recueillies.

C'est en réponse à cette réalité que nous proposons de créer la dispense pour financement de l'émetteur coté, une dispense de prospectus visant les petits placements qui, bien qu'ouverte à l'ensemble des émetteurs, profiterait tout particulièrement aux plus petits. Cette dispense tient compte du régime d'information continue général applicable aux émetteurs assujettis, appuyé par des obligations d'attestation et le régime de sanctions civiles relatives au marché secondaire, ainsi que du fait que tout investisseur peut acquérir des titres d'émetteurs assujettis sur le marché secondaire.

À notre avis, la dispense pour financement de l'émetteur coté aurait les effets suivants :

- elle réduirait le coût de l'accès aux marchés organisés;
- elle donnerait aux petits émetteurs accès aux marchés organisés et aux investisseurs individuels;
- elle offrirait aux investisseurs individuels un plus large éventail de placements sur les marchés organisés primaires;
- elle améliorerait et actualiserait l'information disponible sur le marché en ce qui concerne les petits émetteurs n'ayant auparavant recouru qu'à des placements privés;
- elle inciterait tous les émetteurs recueillant de petites sommes à procéder par voie de placement dans le public plutôt que de placement privé.

Nous avons élaboré cette proposition toujours dans l'optique de notre mission : accroître l'efficacité du marché tout en assurant la protection des investisseurs.

Sommaire du projet de dispense pour financement de l'émetteur coté

La dispense pour financement de l'émetteur coté proposée est assortie des principales conditions suivantes :

	Condition	Raison d'être
Admissibilité	L'émetteur doit : <ul style="list-style-type: none"> • avoir des titres inscrits à la cote d'une bourse canadienne; • être émetteur assujetti depuis 12 mois dans au moins un territoire du Canada; • avoir déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis en vertu des obligations d'information continue prévues par la législation en valeurs mobilières canadienne; 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la surveillance de l'établissement du prix et des escomptes. • Reconnaît le régime d'information continue général applicable aux émetteurs assujettis. • Limite le recours à la dispense aux émetteurs qui possèdent un dossier d'information continue et respectent leurs obligations en la matière.

	Condition	Raison d'être
	<ul style="list-style-type: none"> être en activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Limite le recours à la dispense aux émetteurs possédant une entreprise.
Montant total en dollars	<p>Le montant total en dollars que l'émetteur peut recueillir sous le régime de la dispense durant toute période de 12 mois ne peut excéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> le montant le plus élevé d'entre 5 millions de dollars et 10% de la valeur de marché globale des titres de capitaux propres inscrits à la cote de l'émetteur, à concurrence de 10 millions de dollars; une dilution de 100 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rattachement des plafonds proportionnels du montant total pouvant être réuni à la capitalisation boursière empêche les émetteurs de diluer indûment la participation de leurs porteurs. Tient compte des commentaires reçus qui préconisent une approche à deux paliers prévoyant considérablement moins d'obligations pour les placements de plus petite envergure. Limite les répercussions sur le régime de prospectus simplifié puisque la majorité des émetteurs s'en prévalant réunissent plus de 10 millions de dollars. Le plafonnement du montant pouvant être recueilli empêchera l'émetteur d'invoquer la dispense pour effectuer des opérations plus importantes susceptibles d'impliquer un changement significatif dans son activité.
Type de document d'offre	<p>L'émetteur doit établir et déposer un bref document d'offre en la forme prévue dans le nouveau projet d'Annexe 45-106A*, <i>Document de financement de l'émetteur coté</i>, qui contient l'information prescrite suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> tout fait nouveau dans son activité; sa situation financière, notamment la confirmation qu'il disposera de fonds suffisants pour demeurer en activité 12 mois après le placement; l'emploi prévu du produit du placement en cours; 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît que les investisseurs peuvent être plus enclins à lire un bref document renfermant l'information clé nécessaire qu'un prospectus bien plus long pour prendre une décision d'investissement. Dans le cas des émetteurs émergents ne recourant actuellement pas au régime de prospectus simplifié, permet la communication au marché d'information rehaussée et plus à jour que sous le régime d'autres dispenses de prospectus.

	Condition	Raison d'être
	<ul style="list-style-type: none"> • l'emploi réel du produit de tout placement effectué dans les 12 mois précédents. 	
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • L'émetteur doit attester que le document d'offre, ainsi que tout document d'information continue qu'il a déposé au cours des 12 mois précédents, révèlent tout fait important sur lui ou les titres placés et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse. • Le document d'offre constituerait un « document essentiel » dans le dossier d'information continue de l'émetteur, entraînant ainsi l'application des sanctions civiles relatives au marché secondaire en cas d'information fautive ou trompeuse. • Les souscripteurs sous le régime de la dispense disposeraient de deux types de recours en cas d'information fautive ou trompeuse : <ul style="list-style-type: none"> • des droits d'action sous le régime des sanctions civiles relatives au marché secondaire; • un droit contractuel de résolution contre l'émetteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la qualité et la fiabilité de l'information fournie dans le document d'offre et les documents d'information continue de l'émetteur. • Les sanctions civiles relatives au marché secondaire placent les souscripteurs sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté sur un pied d'égalité avec les investisseurs sur le marché secondaire. • Le droit contractuel de résolution assure que l'émetteur ne s'enrichit pas injustement grâce à de l'information fautive ou trompeuse. • Répond aux craintes que l'application de sanctions relatives au marché primaire n'accroisse les coûts afférents au contrôle diligent du placeur et ne rallonge considérablement le document d'offre, ce qui irait à l'encontre de notre intention d'offrir un moyen plus efficace de collecte de capitaux aux émetteurs dont le dossier d'information continue est à jour.
Restriction quant à l'emploi du produit	<ul style="list-style-type: none"> • La dispense n'est pas ouverte à l'émetteur qui compte affecter le produit à une acquisition significative ou à une opération de restructuration, ce qui l'obligerait à fournir des états financiers supplémentaires sous le régime de prospectus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restreint le recours à la dispense aux situations pouvant nécessiter de l'information étoffée et un examen plus poussé.
Type de titres	<ul style="list-style-type: none"> • Les titres doivent être des titres de capitaux propres inscrits à la cote ou des titres convertibles en pareils titres. 	<ul style="list-style-type: none"> • La dispense se veut le reflet de la capacité des investisseurs d'acquiescer des titres sur le marché

	Condition	Raison d'être
	<ul style="list-style-type: none"> Des reçus de souscription peuvent être émis s'ils ne sont pas utilisés dans le cadre d'une acquisition significative, d'une opération de restructuration ou d'un autre type d'opération nécessitant l'approbation des porteurs. 	<p>secondaire sans délai de conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> La dispense est réservée aux titres de capitaux propres inscrits à la cote qui sont plus faciles à comprendre pour les investisseurs et ont une valeur de marché.
Restrictions à la revente	<ul style="list-style-type: none"> Les titres ne feraient pas l'objet d'un délai de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun délai de conservation n'est nécessaire puisque l'émetteur est tenu de révéler tout fait importants au moment du placement. Tient compte des commentaires d'intervenants selon lesquels le délai de conservation imposé continue d'avoir un effet dissuasif sur l'investissement par voie de placement privé.
Participation d'un preneur ferme ou d'une personne inscrite	<ul style="list-style-type: none"> Des courtiers en placement et des courtiers sur le marché dispensé peuvent participer, mais un preneur ferme n'est pas requis. Il n'y a pas de dispense d'inscription. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduira le coût des placements. Les participants au marché ont fait remarquer que les émetteurs recourront probablement aux services de courtiers pour des placements de plus grande envergure et afin d'élargir le bassin d'investisseurs. Les courtiers auraient à remplir leurs obligations, notamment en matière de convenance (connaissance du produit et du client), pour placer les titres auprès de clients.
Déclaration de placement avec dispense	<ul style="list-style-type: none"> L'émetteur serait tenu de déclarer le recours à la dispense en déposant une déclaration de placement avec dispense (Annexe 45-106A1). Il n'aurait pas à remplir l'Appendice 1 (<i>Renseignements confidentiels sur le souscripteur ou l'acquéreur</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> La déclaration nous fournira des données structurées sur le placement, dont le type et le montant des titres émis, ainsi que la participation de tout courtier ou intermédiaire. L'information sur le souscripteur n'est pas requise lorsque le placement est ouvert à tous les types d'investisseurs. Le fait que cette information n'a pas à être fournie réduira le

	Condition	Raison d'être
		fardeau administratif de l'émetteur.

Modifications corrélatives

Règlements

Nous proposons les modifications administratives suivantes à la dispense relative au placement de droits prévue par le Règlement 45-106 afin de corriger ce qui suit :

- les dispositions *ii* et *iii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de l'article 2.1, de sorte que les émetteurs devront avoir déposé tous les documents d'information périodique ou occasionnelle exigés par une décision de l'agent responsable, sauf au Québec, ou de l'autorité en valeurs mobilières, ou un engagement pris envers eux;
- le mode de calcul du montant total des fonds disponibles requis dans le tableau à la rubrique 18 de l'Annexe 45-106A15, *Notice de placement de droits de l'émetteur assujetti*.

Nous proposons des modifications corrélatives au Règlement 45-102 afin d'y ajouter le projet de dispense pour financement de l'émetteur coté à l'Annexe E, *Opération visée subordonnée à la période d'acclimatation*, de sorte que les titres émis sous le régime de cette dispense feraient l'objet d'une période d'acclimatation. Puisque l'une des conditions du projet de dispense est que l'émetteur soit émetteur assujetti depuis 12 mois, en pratique, aucun délai de conservation des titres ne s'appliquera.

Nous proposons par ailleurs de modifier le Règlement 13-101 afin d'inclure le nouveau document d'offre dans la liste des documents à déposer.

Points d'intérêt local

Une annexe au présent avis est publiée en Ontario.

Consultation

Nous invitons les intervenants à formuler des commentaires généraux sur les projets de modification et les modifications de l'Instruction générale 45-106, ainsi qu'à répondre aux questions suivantes.

1. En vertu des projets de modification, le montant total en dollars que l'émetteur peut réunir sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté ferait l'objet des seuils suivants :
 - a) le montant le plus élevé entre 10 % de sa capitalisation boursière ou 5 000 000 \$;
 - b) le plafond de 10 000 000 \$;

c) une dilution de 100 %.

Ces seuils sont-ils tous appropriés, ou devrions-nous en envisager d'autres?

2. Afin que les ACVM puissent mesurer et surveiller le recours à la dispense pour financement de l'émetteur coté, elles proposent d'obliger les émetteurs à déposer une déclaration de placement avec dispense dans les 10 jours suivant la date du placement, comme c'est le cas pour la plupart des dispenses de prospectus relatives à la collecte de capitaux. Toutefois, ils n'auraient pas à fournir les renseignements confidentiels détaillés sur le souscripteur ou l'acquéreur visés à l'Appendice 1. Elles jugent cette information superflue, vu l'absence de restrictions quant aux types d'investisseurs sous le régime de la dispense, et elles ne comptent pas l'exiger ultérieurement.
 - a) Y a-t-il d'autres éléments de la déclaration de placement avec dispense que nous devrions penser à assouplir pour les placements sous le régime de la dispense?
 - b) L'obligation de dépôt de la déclaration de placement avec dispense dans le cadre d'un placement sous le régime de la dispense serait-elle indûment contraignante dans ces circonstances? Dans l'affirmative, pourquoi?
 - c) Devions-nous envisager un autre moyen de déclaration des placements effectués sous le régime de la dispense, notamment l'inclusion de l'information dans un document d'information continue existant, comme le rapport de gestion ou encore un formulaire ou un rapport en particulier déposé au moyen de SEDAR?
 - d) Si un autre moyen de déclaration est prévu, quels renseignements les émetteurs auraient-ils à fournir, en sus des suivants :
 - le nombre et le type de titres placés;
 - leur prix;
 - la date du placement;
 - le détail de toute rémunération versée par l'émetteur dans le cadre du placement et l'identité de la partie rémunérée?
 - e) Si un autre moyen de déclaration est prévu, quelle fréquence devrait-on préconiser?
3. Dans les territoires où des droits de participation au marché des capitaux sont déjà facturés, l'imposition de droits de dépôt additionnels pour les déclarations de placement avec dispense sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté découragerait-elle le recours à celle-ci?
4. Nous proposons que la dispense pour financement de l'émetteur coté ne soit ouverte qu'à l'égard des titres de capitaux propres inscrits à la cote, des unités composées de titres inscrits à la cote et de bons de souscription permettant d'obtenir par voie d'exercice des titres de

capitaux propres inscrits à la cote, ou des titres, comme les bons de souscription, qui sont convertibles en unités composées d'un titre de capitaux propres inscrit à la cote et d'un bon de souscription. Il s'agit des titres que la plupart des investisseurs connaissent bien et qu'ils ont plus de facilité à comprendre. Cette liste permettrait de recourir à cette dispense pour le placement de titres de créance convertibles. Voyez-vous des motifs d'en exclure ces titres de créance?

5. Nous avons conçu la dispense pour financement de l'émetteur coté afin qu'elle serve à effectuer occasionnellement des placements privés distincts comptant une seule date de clôture. À votre avis, les émetteurs souhaiteraient-ils également s'en prévaloir à l'égard de placements permanents à prix ouvert? Dans l'affirmative, quels changements faudrait-il y apporter à cette fin? Avez-vous des préoccupations à ce sujet?
6. Ces dernières années, les ACVM ont tenté de répondre à divers enjeux entourant la collecte de capitaux en introduisant un certain nombre de dispenses de prospectus simplifiées destinées aux émetteurs assujettis ayant des titres de capitaux propres inscrits à la cote, dont la dispense pour les porteurs existants et la dispense pour courtier en placement. Le recours à ces dispenses a été limité. Aux dires des participants au marché, l'existence de ces dispenses de prospectus rarement utilisées peut contribuer à la complexité du régime applicable au marché dispensé. Si nous mettons en œuvre le projet de dispense pour financement de l'émetteur coté, devrions-nous songer à abroger l'une quelconque de ces dispenses?
7. Si les courtiers en placement et les courtiers sur le marché dispensé peuvent participer à un placement sous le régime du projet de dispense pour financement de l'émetteur coté, leur participation n'est toutefois pas requise. En outre, aucune dispense de l'obligation d'inscription n'est prévue à l'égard des actes liés aux placements effectués sous le régime de la dispense proposée, si bien que toute personne exerçant l'activité de courtier devra être inscrite ou se prévaloir d'une dispense d'inscription relativement aux activités se rattachant aux placements ainsi dispensés.
 - a) Si la dispense est mise en œuvre, vous attendez-vous à ce que les émetteurs fassent appel à des courtiers pour les placements sous son régime?
 - b) Dans la négative, comment vous attendez-vous à ce qu'ils réalisent leurs placements, par exemple, par l'entremise de leur propre site Web?
8. Nous proposons que les placements sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté soient soumis aux sanctions civiles relatives au marché secondaire et confèrent au souscripteur un droit contractuel de résolution contre l'émetteur. Nous proposons l'application de ces sanctions car la dispense repose sur le dossier d'information continue de l'émetteur et est réservée aux placements de titres de capitaux propres inscrits à la cote qui sont négociés sur le marché secondaire. Bien qu'elle permette le placement de titres librement négociables auprès de toutes les catégories de souscripteurs, la responsabilité s'y rattachant est plus limitée que dans le cas d'un placement par voie de prospectus.
 - a) Le régime de responsabilité proposé incite-t-il adéquatement les émetteurs à fournir de l'information exacte et exhaustive sous le régime de la dispense et offre-t-il une protection appropriée aux investisseurs, ou devrions-nous envisager

d'imposer le même niveau de responsabilité que celui conféré par le régime de prospectus?

- b) Au nombre des objectifs clés de la dispense figurent la réduction des coûts d'accès de l'émetteur aux marchés organisés et la remise aux investisseurs d'un bref document qu'ils peuvent être plus enclins à lire. L'imposition d'une responsabilité du niveau du régime de prospectus influencerait-elle sur les objectifs de la dispense?
- c) L'absence d'une responsabilité légale des courtiers se traduirait-elle par une baisse des normes d'information?
- d) L'une des conditions de la dispense est que l'émetteur doit prévoir un droit contractuel de résolution dans le contrat de souscription de titres conclu avec le souscripteur. L'imposition à l'émetteur de l'obligation de conclure pareil contrat constituerait-elle un fardeau excessif pour lui?

Prière de présenter vos commentaires par écrit le **26 octobre 2021** au plus tard.

Veillez les adresser aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Autorité des marchés financiers
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
 Nova Scotia Securities Commission
 Office of the Superintendent of Securities, Service NL
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Nunavut

Envoyez vos commentaires aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM :

M^e Philippe Lebel
 Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour Cominar
 2640, boulevard Laurier, bureau 400
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Télécopieur : 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Larissa Streu
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
 Télécopieur : 604 899-6581
lstreu@bcsc.bc.ca

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission, au www.albertasecurities.com, sur celui de l'Autorité des marchés financiers, au www.lautorite.qc.ca, et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, au www.osc.gov.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe qu'ils précisent en quel nom leur mémoire est présenté.

Questions

Veuillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

<p>Diana D'Amata Analyste à la réglementation Autorité des marchés financiers 514 395-0337, poste 4386 diana.damata@lautorite.qc.ca</p>	<p>Larissa Streu Senior Legal Counsel, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6888 lstreu@bcsc.bc.ca</p>
<p>Leslie Rose Senior Legal Counsel, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6654 lrose@bcsc.bc.ca</p>	<p>David Surat Senior Legal Counsel, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 593-8052 dsurat@osc.gov.on.ca</p>
<p>Jessie Gill Senior Legal Counsel, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 593-8114 jessiegill@osc.gov.on.ca</p>	<p>Tracy Clark Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission 403 355-4424 Tracy.Clark@asc.ca</p>

<p>Gillian Findlay Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission 403 297-3302 Gillian.Findlay@asc.ca</p>	<p>Ella-Jane Loomis Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) 506 453-6591 ella-jane.loomis@fcb.ca</p>
<p>Heather Kuchuran Director, Corporate Finance Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan, Securities Division 306 787-1009 Heather.kuchuran@gov.sk.ca</p>	<p>Wayne Bridgeman Deputy Director, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières du Manitoba, Division des valeurs mobilières 204 945-4905 wayne.bridgeman@gov.mb.ca</p>
<p>Abel Lazarus Director, Corporate Finance Nova Scotia Securities Commission 902 424-6859 abel.lazarus@novascotia.ca</p>	

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 11°, 32.1° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21) est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *o* de la définition de l'expression « investisseur qualifié », des mots « dans un territoire du Canada ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières » par les mots « , sauf au Québec, ou par l'autorité en valeurs mobilières dans un territoire du Canada ».
2. L'article 2.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans les dispositions *ii* et *iii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 3, des mots « ou, au Québec, » par les mots « , sauf au Québec, ou ».
3. L'article 2.42 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans les sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 2, des mots « ou, au Québec, » par les mots « , sauf au Québec, ou ».
4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.3, de la partie suivante :

« PARTIE 5A DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

5A.1. Interprétation

Dans la présente partie, on entend par :

« sanctions civiles relatives au marché secondaire » : les dispositions de la législation en valeurs mobilières énumérées à l'annexe D vis-à-vis du nom du territoire intéressé;

« titre de capitaux propres inscrit à la cote » : un titre d'une catégorie de titres de capitaux propres d'un émetteur inscrite à la cote d'une bourse reconnue par une autorité en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

5A.2. Dispense pour financement de l'émetteur coté

Voir l'Annexe E du Règlement 45-102 sur la revente de titres (chapitre V-1.1, r. 20). La première opération visée est subordonnée à une période d'acclimatation lors de la revente.

Cet encadré ne fait pas partie du présent règlement et n'a pas de valeur officielle.

- 1) L'obligation de prospectus ne s'applique pas au placement, effectué par un émetteur de titres émis par lui, lorsque sont réunies les conditions suivantes :
 - a)* l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire du Canada et l'a été au cours des 12 mois précédant immédiatement la date à laquelle il dépose le communiqué visé au sous-paragraphe *j*;
 - b)* l'émetteur a une catégorie de titres inscrite à la cote d'une bourse reconnue par une autorité en valeurs mobilières d'un territoire du Canada;

c) les activités d'exploitation de l'émetteur n'ont pas cessé ou son actif principal ne consiste pas en la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;

d) l'émetteur a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle qu'il est tenu de déposer conformément à ce qui suit :

i) la législation en valeurs mobilières applicable;

ii) une décision de l'agent responsable, sauf au Québec, ou de l'autorité en valeurs mobilières;

iii) un engagement envers l'agent responsable, sauf au Québec, ou l'autorité en valeurs mobilières;

e) au moment du placement, l'émetteur ne compte pas en employer le produit pour réaliser les opérations suivantes :

i) une acquisition qui est une acquisition significative en vertu de la partie 8 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24);

ii) une « opération de restructuration » au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;

iii) toute autre opération nécessitant l'approbation de porteurs en vertu du droit des sociétés du territoire où l'émetteur est constitué ou prorogé, des exigences de la bourse à la cote de laquelle sont inscrits ses titres de capitaux propres inscrits à la cote, ou de ses documents constitutifs;

f) le montant total du placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués par l'émetteur en vertu du présent article au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué visé au sous-paragraphe *j*, n'excède pas, en dollars, le plus élevé des montants suivants :

i) 5 000 000 \$;

ii) 10 % de la valeur de marché globale de ses titres inscrits à la cote à la date à laquelle il publie le communiqué annonçant le placement, à concurrence de 10 000 000 \$;

g) le placement, combiné à tous les autres effectués par l'émetteur en vertu du présent article au cours des 12 mois précédant immédiatement la date de publication du communiqué visé au sous-paragraphe *j*, n'entraînera pas une augmentation de plus de 100 % du nombre, ou du montant en capital dans le cas de titres de créance, de ses titres émis et en circulation, à la date tombant 12 mois avant celle du communiqué;

h) au moment du placement, l'émetteur s'attend raisonnablement à avoir, à la clôture du placement, suffisamment de fonds disponibles pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pour 12 mois;

i) le placement porte sur les titres suivants :

a) des titres inscrits à la cote;

b) des unités composées de titres de capitaux propres inscrits à la cote et de bons de souscription;

c) des titres convertibles en titres de capitaux propres inscrits à la cote ou en unités composées de titres de capitaux propres inscrits à la cote et de bons de souscription;

j) avant de solliciter une offre de souscription du souscripteur éventuel, l'émetteur prend les mesures suivantes :

i) il publie et dépose un communiqué qui remplit les conditions suivantes :

A) il annonce le placement;

B) il indique que le souscripteur peut accéder au document d'offre relatif au placement sous le profil de l'émetteur dans SEDAR+ et, si celui-ci en possède un, sur son site Web;

ii) il dépose le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli;

iii) s'il possède un site Web, il y affiche le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli;

k) le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli visé au sous-paragraphe *j* est déposé avant la sollicitation d'une offre de souscription et au plus tard 3 jours ouvrables après la date du document;

l) le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli visé au sous-paragraphe *j*, ainsi que tout document déposé de vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter de la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du document et celle du dépôt des derniers états financiers annuels audités de l'émetteur, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés en vertu du présent article et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse;

m) au Québec, le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli est établi en français ou en français et en anglais;

n) le contrat de souscription de titres prévoit le droit contractuel de résolution visé au paragraphe 3;

o) le placement prend fin au plus tard 45 jours après la publication par l'émetteur du communiqué visé au sous-paragraphe *j*.

2) Pour l'application de la disposition *ii* du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1, la valeur de marché globale des titres inscrits à la cote est calculée par multiplication du nombre total de ces titres en circulation par leur cours de clôture à la bourse au Canada sur laquelle leur catégorie est principalement négociée.

3) Pour l'application du sous-paragraphe *n* du paragraphe 1, le droit contractuel de résolution du contrat de souscription de titres prévoit les éléments suivants :

a) le souscripteur peut l'exercer lorsque le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] déposé en vertu du sous-paragraphe *j* de ce paragraphe contient de l'information fautive ou trompeuse;

b) le souscripteur peut l'exercer sans égard au fait qu'il s'est fié ou non à l'information fautive ou trompeuse;

c) le souscripteur peut l'exercer en transmettant un avis à l'émetteur dans un délai de 180 jours à compter de la signature du contrat de souscription;

d) le souscripteur a le droit d'obtenir le remboursement intégral de la contrepartie versée à l'émetteur;

e) il s'ajoute aux autres droits légaux du souscripteur sans les diminuer.

5A.3. Changements importants pendant le placement

Lorsque l'émetteur publie un communiqué annonçant son intention d'effectuer un placement en vertu de l'article 5A.2 et qu'un changement important survient dans ses affaires avant la clôture du placement, il met fin au placement jusqu'à ce qu'il remplisse les conditions suivantes :

a) il se conforme au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24) à l'égard du changement important;

b) il dépose une modification du document prévu à l'Annexe 45-106A[x] déposé;

c) il publie et dépose un communiqué indiquant qu'une modification du document prévu à l'Annexe 45-106A[x] qui tient compte du changement important a été déposée.

5A.4. Dispense pour financement de l'émetteur coté – sanctions civiles relatives à l'information sur le marché secondaire

1) Les sanctions civiles relatives au marché secondaire s'appliquent à l'acquisition de titres de l'émetteur sous le régime de la dispense de prospectus prévue à l'article 5A.2.

2) Tout document qui se présente ou apparaît comme rempli conformément à l'Annexe 45-106A[x] et qui est déposé relativement à un placement visé à l'article 5A.2 est un « document essentiel » pour l'application des sanctions civiles relatives au marché secondaire.

3) En Colombie-Britannique, les dispositions suivantes s'appliquent :

a) les souscriptions de titres dans le cadre d'un placement visé à l'article 5A.2 constituent des catégories prescrites de souscription en vertu du paragraphe *b* de l'article 140.2 du *Securities Act* (R.S.B.C. 1996, c. 418);

b) les documents qui se présentent ou apparaissent comme remplis conformément à l'Annexe 45-106A[x] et qui sont déposés relativement à un placement visé à l'article 5A.2 constituent une catégorie prescrite de documents pour l'application de la définition de l'expression « *core document* » à l'article 140.1 du *Securities Act*. ».

5. L'article 6.1 de ce règlement est modifié par l'addition, après le sous-paragraphe *j*, du paragraphe 1, du suivant :

« *k)* l'article 5A.2. ».

6. L'article 6.3 de ce règlement est modifié par l'addition, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) Malgré le paragraphe 1, l'émetteur n'est pas tenu de remplir l'Appendice 1 de l'Annexe 45-106A1 relativement à un placement effectué en vertu de l'article 5A.2. ».

7. L'Annexe 45-106A1 de ce règlement est modifié par l'addition, dans l'Appendice 1 et après le quatrième alinéa sous l'intitulé « **INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION DE L'APPENDICE 1** », du suivant :

« **Déclarations déposées en vertu du sous-paragraphe k du paragraphe 1 de l'article 6.1** – En ce qui concerne les déclarations déposées en vertu du sous-paragraphe k du paragraphe 1 de l'article 6.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus, l'émetteur n'a pas à remplir l'Appendice 1. ».

8. L'Annexe 45-106A15 de ce règlement est modifiée, dans la partie 3 :

1° par le remplacement, dans la rubrique 18, du tableau par le suivant :

«

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum ou d'un engagement de souscription seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 15 % des titres offerts	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 50 % des titres offerts	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 75 % des titres offerts	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	\$	\$	\$	\$	\$
B	Commissions de placement et frais	\$	\$	\$	\$	\$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	\$	\$	\$	\$	\$
D	Fonds disponibles : D = A - (B+C)	\$	\$	\$	\$	\$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	\$	\$	\$	\$	\$
F	Sources de financement supplémentaires requises	\$	\$	\$	\$	\$
G	Total : G = D+E+F	\$	\$	\$	\$	\$

»;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans les rubriques 19 et 20, des mots « d'espèces ou de quasi-espèces » par les mots « de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie ».

9. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'Annexe 45-106A[x], de la suivante :

« **ANNEXE 45-106A[x]**

DOCUMENT DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

INSTRUCTIONS

1. Aperçu du document d'offre

Utiliser le présent modèle de document d'offre pour tout placement effectué en vertu du paragraphe 1 de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21).

L'objectif du document d'offre est de fournir des renseignements sur le placement.

Établir le document d'offre sous la forme de questions et de réponses.

2. Information intégrée par renvoi

Ne pas intégrer d'information par renvoi dans le document d'offre.

3. Langage simple

Rédiger le document d'offre en utilisant un langage simple et facile à comprendre. Éviter les expressions techniques, mais au besoin, les expliquer de façon claire et concise.

4. Forme

Sauf indication contraire, utiliser les questions de la présente annexe comme rubriques du document d'offre. Pour en faciliter la compréhension, présenter l'information sous forme de tableaux.

5. Date de l'information

Sauf indication contraire dans la présente annexe, l'information présentée doit être arrêtée à la date du document d'offre.

6. Information prospective

L'information prospective présentée dans le document d'offre doit être conforme à la partie 4A.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24).

PARTIE 1 SOMMAIRE DU PLACEMENT**1. Information de base sur le placement**

Inscrire les éléments suivants en donnant l'information entre crochets :

« Document d'offre sous le régime de la dispense [Date]
pour financement de l'émetteur coté

[Nom de l'émetteur] ».

2. Détail du placement

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« **Quels titres sont placés?** ».

Fournir les précisions suivantes sur le placement :

a) le type et le nombre de titres placés, et une description de toutes leurs caractéristiques significatives;

b) le prix d'offre;

c) le nombre minimum et maximum de titres pouvant être placés;

d) s'il peut y avoir plusieurs clôtures et la date de clôture prévue (si elle est connue);

e) les bourses et systèmes de cotation, le cas échéant, sur lesquels les titres sont inscrits à la cote, se négocient ou sont cotés;

f) le cours de clôture des titres le jour de bourse précédant la date du document d'offre.

3. Mention obligatoire

Inscrire au bas de la page de titre les mentions prévues aux paragraphes *a* et *b*, en caractères gras, en donnant l'information entre crochets :

a) Déclarations :

« Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. »

[Nom de l'émetteur] procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, nous déclarons ce qui suit :

- **Nous sommes en activité et notre actif principal ne consiste pas en la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de nos titres à la cote.**
- **Nous avons déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, [insérer « 5 000 000 \$ » ou le montant correspondant à 10 % de la capitalisation boursière de l'émetteur, à concurrence de 10 000 000 \$].**
- **Nous ne clorons ce placement que si nous estimons raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre nos objectifs commerciaux et répondre à tous nos besoins de trésorerie pour 12 mois.**
- **Nous n'affecterons le produit de ce placement à aucune acquisition qui est une « acquisition significative » ou une « opération de restructuration » en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération nécessitant l'approbation des porteurs de titres. ».**

b) Attestation :

« Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter de [insérer la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du document d'offre et celle du dépôt des derniers états financiers annuels audités de l'émetteur], révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse. ».

PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

4. Description sommaire de l'activité

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« Quelle est notre activité? ».

Résumer brièvement l'activité exercée ou prévue.

5. Événements récents

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« **Événements récents** ».

Résumer brièvement les principaux événements récents concernant ou touchant l'émetteur.

6. Faits importants

Indiquer tout fait important au sujet de l'émetteur ou des titres placés qui ne figure pas ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé depuis la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du présent document d'offre et celle du dépôt des derniers états financiers annuels audités de l'émetteur.

7. Objectifs commerciaux et jalons

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« **Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?** ».

Indiquer les objectifs commerciaux que les fonds disponibles indiqués à la rubrique 8 devraient permettre de réaliser. Décrire tous les événements significatifs devant se produire pour que puissent être atteints ces objectifs et préciser la période durant laquelle chacun d'eux devrait se produire et les coûts associés à chacun.

PARTIE 3 EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

8. Fonds disponibles

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« **Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?** ».

Indiquer dans le tableau suivant les fonds disponibles après le placement. Le cas échéant, fournir des détails sur toute source de financement supplémentaire que l'émetteur compte ajouter au produit du placement pour atteindre son principal objectif de collecte de capitaux.

Si une baisse significative est survenue dans le fonds de roulement depuis les derniers états financiers annuels audités, fournir des explications.

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	\$	\$
B	Commissions de placement et frais	\$	\$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	\$	\$
D	Produit net du placement : D = A - (B+C)	\$	\$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	\$	\$
F	Sources de financement supplémentaires requises	\$	\$
G	Total des fonds disponibles : G = D+E+F	\$	\$

9. Emploi des fonds disponibles

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« Comment les fonds disponibles seront-ils employés? ».

Ventiler de façon détaillée dans le tableau suivant l'emploi prévu des fonds disponibles. Donner suffisamment de détails sur chaque objectif principal, en indiquant le montant approximatif.

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
	\$	\$
	\$	\$
Total : égal à la ligne G dans la rubrique 8	\$	\$

Instructions :

1. Lorsque plus de 10 % des fonds disponibles serviront à rembourser tout ou partie d'un emprunt contracté au cours des 2 années précédentes, décrire les objectifs principaux auxquels le produit de l'emprunt a été affecté. Si le créancier est initié à l'égard de l'émetteur, a des liens avec lui ou est membre du même groupe que lui, indiquer son nom, sa relation avec l'émetteur et l'encours.

2. Lorsque plus de 10 % des fonds disponibles serviront à acquérir des actifs, décrire ces actifs. Si ces renseignements sont connus, indiquer le prix payé pour les actifs ou la catégorie d'actifs ou qui leur est affecté, y compris les actifs incorporels. Si le vendeur des actifs est initié à l'égard de l'émetteur, a des liens avec lui ou est membre du même groupe que lui, indiquer son nom, sa relation avec l'émetteur et la méthode d'établissement du prix d'achat.

3. Lorsqu'une partie des fonds disponibles doit être versée à une personne qui est initié à l'égard de l'émetteur, a des liens avec lui ou est membre du même groupe que lui, indiquer dans une note accompagnant le tableau le nom de cette personne, sa relation avec l'émetteur et le montant à payer.

4. Lorsque plus de 10 % des fonds disponibles serviront à des activités de recherche et de développement relatives à des produits ou des services, indiquer les éléments suivants :

a) la phase des programmes de recherche et de développement que cette partie du produit permettra de réaliser, selon les prévisions de la direction;

b) les principaux éléments des programmes projetés qui seront financés au moyen des fonds disponibles, y compris une estimation des coûts prévus;

c) le fait que l'émetteur effectue lui-même ses travaux de recherche et de développement, les confie à des sous-traitants ou a recours à une combinaison de ces 2 méthodes;

d) les étapes supplémentaires à franchir pour atteindre la phase de production commerciale, en donnant une estimation des coûts et des délais.

5. Si les derniers états financiers annuels audités ou le dernier rapport financier intermédiaire déposés contenaient une note concernant la continuité de l'exploitation, l'indiquer et expliquer la façon dont ce placement devrait répondre aux incertitudes touchant la décision d'inclure ou non une telle note dans les prochains états financiers annuels.

10. Emploi des fonds provenant de financements antérieurs

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés? ».

Indiquer sous forme de tableau comparatif l'information déjà fournie sur l'emploi, par l'émetteur, des fonds disponibles ou du produit obtenus de tout financement au cours des 12 derniers mois, accompagnée d'une explication des variations et, le cas échéant, de leur incidence sur la capacité de l'émetteur d'atteindre ses objectifs commerciaux et les jalons fixés.

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS**11. Participation et rémunération des courtiers ou des intermédiaires**

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération? ».

Lorsqu'un courtier, un intermédiaire ou une autre personne a touché ou doit toucher une forme quelconque de rémunération (par exemple une commission, des frais de financement d'entreprise ou des commissions d'intermédiaire) dans le cadre du placement, fournir l'information suivante dans la mesure applicable :

- a) le nom du courtier, de l'intermédiaire ou de l'autre personne;
- b) une description de chaque type de rémunération et le montant estimatif à payer dans chaque cas;
- c) si une commission est payée, le pourcentage du produit brut qu'elle représente, dans l'hypothèse tant d'un montant minimum que d'un montant maximum à recueillir;
- d) les modalités de tout bon de souscription du courtier ou de toute option de l'agent, notamment le nombre de titres visés par l'option, le prix d'exercice et la date d'expiration;
- e) si la rémunération doit être partiellement versée sous forme de titres, les modalités des titres, notamment le nombre, le type et, dans le cas d'options ou de bons de souscription, le prix d'exercice et la date d'expiration.

12. Conflits d'intérêts du courtier

Lorsqu'un courtier a été engagé dans le cadre du placement, inscrire la mention suivante en caractères gras :

« [Identifier le courtier] se trouve-t-il en conflit d'intérêts? ».

Si l'émetteur y est tenu, fournir l'information prévue par le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs (chapitre V-1.1, r. 11).

PARTIE 5 DROITS DU SOUSCRIPTEUR**13. Droits du souscripteur**

Inscrire la mention suivante :

« Les titres placés au moyen du présent document d'offre de l'émetteur sont assortis de certains droits, notamment les suivants. Consultez un avocat pour connaître vos droits.

Si le présent document d'offre contient de l'information fautive ou trompeuse et que vous avez souscrit des titres sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, vous avez le droit contractuel de résoudre votre contrat de souscription.

Vous pouvez exercer ce droit même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fautive ou trompeuse.

Si vous comptez vous prévaloir de ce droit, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. Vous devez nous aviser de votre intention de l'exercer dans [indiquer la période d'au moins 180 jours figurant dans le contrat de souscription] après la signature du contrat de souscription de titres.

Outre ce droit contractuel, la législation en valeurs mobilières du Canada vous confère des droits sous le régime des sanctions civiles relatives au marché secondaire si le document d'offre ou tout document déposé par l'émetteur à compter du [indiquer la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du présent document d'offre et celle du dépôt des derniers états financiers annuels audités de l'émetteur] contient de l'information fautive ou trompeuse. ».

PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

14. Renseignements supplémentaires

Inscrire la mention suivante en caractères gras :

« Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur? ».

Donner l'adresse du site Web de SEDAR+ et indiquer qu'il est possible d'y obtenir les documents d'information continue de l'émetteur. S'il y a lieu, fournir l'adresse du site Web de l'émetteur. ».

10. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS

1. La partie 3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* est modifiée par l'insertion, après l'article 3.11, des suivants :

« 3.12. Dispense pour financement de l'émetteur coté

1) Admissibilité de l'émetteur

La dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à l'article 5A.2 du règlement soustrait à l'obligation de prospectus l'émetteur assujéti dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue par une autorité en valeurs mobilières dans un territoire du Canada. Elle vise à lui permettre de réunir auprès de quiconque un montant limité de capitaux en s'appuyant sur ses documents d'information continue. Toutefois, il doit avoir été émetteur assujéti dans au moins un territoire du Canada pendant au moins 12 mois avant le placement, et avoir déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.

Outre l'obligation d'inscription à la cote, le sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 5A.2 dispose que la dispense n'est pas ouverte à l'émetteur dont les activités d'exploitation ont cessé ou l'actif principal consiste en la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en son inscription à la cote. En vertu du sous-paragraphe *e* du même paragraphe, elle ne s'applique pas non plus à l'émetteur qui compte employer le produit du placement pour réaliser une acquisition significative, une opération de restructuration ou toute autre opération nécessitant l'approbation de porteurs. Ces conditions ont pour but d'assurer que l'émetteur s'en prévalant possède une entreprise en exploitation déjà décrite dans ses documents d'information actuels. Nous nous attendons de l'émetteur comptant recueillir des capitaux en vue de financer une acquisition significative ou une opération de restructuration en plaçant des titres auprès d'investisseurs individuels qu'il le fasse sous le régime de prospectus afin que les souscripteurs éventuels disposent d'information complète, véridique et claire à propos de l'emploi prévu du produit.

2) Titres de capitaux propres inscrits à la cote

Sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, l'émetteur ne peut offrir que des titres de capitaux propres inscrits à la cote, des titres convertibles en titres de capitaux propres inscrits à la cote, comme des bons de souscription, ou des titres convertibles en unités composées de titres de capitaux propres inscrits à la cote et de bons de souscription, tels que des bons de souscription spéciaux ou des reçus de souscription. Il lui est cependant interdit par le sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 5A.2 d'effectuer tout placement de reçus de souscription uniquement convertibles à la clôture, par l'émetteur, d'une acquisition significative, d'une opération de restructuration ou de toute autre opération nécessitant l'approbation des porteurs en vertu du droit des sociétés, des exigences de la bourse ou des documents constitutifs de l'émetteur.

3) Suffisance des fonds disponibles et montant minimum à recueillir

Il n'y a pas de montant minimum à recueillir sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté. Néanmoins, l'émetteur qui, à l'issue du placement, ne disposera pas de suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pour 12 mois doit en fixer un à ces fins.

4) Dépôt du document prévu à l'Annexe 45-106A[x], *Document de financement de l'émetteur coté*

Avant de démarcher des souscripteurs sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, l'émetteur doit déposer le communiqué annonçant le placement ainsi que le document prévu à l'Annexe 45-106A[x], *Document de financement de l'émetteur coté* (l'« Annexe 45-106A[x] »), dûment rempli, auprès de l'agent responsable, sauf au Québec, ou de l'autorité en valeurs mobilières de chaque territoire où le placement a lieu, et ce, même s'il n'y est pas émetteur assujéti.

5) Faits importants et changements importants

L'émetteur doit veiller à ce que l'information fournie au souscripteur dans le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli et certains de ses documents d'information continue révèle tout fait important sur lui et les titres offerts et ne contienne aucune information fautive ou trompeuse. Cette obligation vaut pour tout document d'information continue qu'il a déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne à compter de la première des deux dates entre *i)* celle tombant 12 mois avant la date de ce document et *ii)* celle du dépôt de ses derniers états financiers annuels audités.

En vertu de la législation en valeurs mobilières, un « fait important » à l'égard d'un titre émis ou dont l'émission est projetée s'entend généralement de tout fait dont il est raisonnable de s'attendre qu'il aura un effet appréciable sur le cours ou la valeur de ce titre. On se reportera à l'article 4.3 de l'Instruction générale 51-201 : *Lignes directrices en matière de communication de l'information* pour des exemples d'événements ou d'éléments d'information pouvant être importants.

Selon l'article 5A.3 du règlement, s'il survient un changement important dans ses affaires après le dépôt du communiqué annonçant le placement et avant la clôture de ce dernier, l'émetteur doit mettre fin au placement jusqu'à ce qu'il ait, entre autres choses, modifié le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] et publié un avis à cet égard. Il est également tenu de se conformer à ses obligations en vertu de la partie 7 du Règlement 51-102. L'expression « changement important » est définie dans la législation en valeurs mobilières canadienne.

6) Responsabilité pour information fautive ou trompeuse

Si le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli contient de l'information fautive ou trompeuse, les souscripteurs de titres placés sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté disposent d'un droit contractuel de résolution contre l'émetteur. Nous rappelons aux émetteurs qu'ils sont tenus d'attester, à la première page de ce document, que celui-ci, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne à compter de la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du document et celle du dépôt de leurs derniers états financiers annuels audités, révèlent tout fait important sur eux et les titres placés et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse. Si un document déposé durant cette période renferme de l'information de cette nature, l'attestation sera elle aussi fautive ou trompeuse, et les souscripteurs de titres sous le régime de la dispense pourront alors exercer le droit contractuel de résoudre leur contrat de souscription.

L'émetteur serait également exposé aux sanctions civiles relatives au marché secondaire prévues par la législation en valeurs mobilières canadienne, envers les acquéreurs sur le marché secondaire de même que les souscripteurs sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté.

7) Documents à déposer après le placement

Dans les 10 jours suivant le placement de titres sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté, l'émetteur doit déposer une déclaration de placement avec dispense en la forme prévue à l'Annexe 45-106A1, *Déclaration de placement avec dispense* dans tout territoire où des titres ont été placés. Se reporter l'article 5.1 de la présente instruction générale pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Le paragraphe 3 de l'article 6.3 du règlement prévoit une dispense de l'obligation de remplir l'Appendice 1 de l'Annexe 45-106A1 (*Renseignements confidentiels sur le souscripteur ou l'acquéreur*) pour les placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté.

8) Prise ferme déguisée

Les titres placés sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne font l'objet d'aucune restriction à la revente en vertu du *Règlement 45-102 sur la revente de titres* (chapitre V-1.1, r. 20) (le « Règlement 45-102 »). L'émetteur peut se prévaloir de la dispense

pour placer des titres auprès de tous les investisseurs, et non pas seulement de ceux d'une catégorie donnée.

Dans la législation en valeurs mobilières, la définition de l'expression « placement » inclut toute opération ou série d'opérations supposant une souscription ou un achat et une vente, ou un rachat et une revente, dans le cadre d'un placement ou accessoirement à un placement. Au Québec, la définition englobe également ces opérations.

Dans les cas où la dispense vise à placer des titres auprès d'un seul souscripteur ou d'un petit groupe de souscripteurs reliés et que ceux-ci les revendent immédiatement sur le marché secondaire, il peut sembler qu'ils n'avaient pas vraiment l'intention d'investir dans l'émetteur. Le placement sous le régime de la dispense et la revente ultérieure peuvent en fait être considérés comme une seule et même opération de placement. Pour que soit respectée la législation en valeurs mobilières, les acquéreurs ultérieurs devraient disposer du document prévu à l'Annexe 45-106A[x] dûment rempli et des droits conférés par la dispense.

Par ailleurs, les souscripteurs de titres ayant l'intention de les revendre immédiatement sur le marché secondaire devraient tenir compte de la définition attribuée à l'expression « preneur ferme » dans la législation en valeurs mobilières et déterminer s'ils sont tenus d'être inscrits. L'article 1.7 de la présente instruction générale donne des indications sur ce qui est attendu des preneurs fermes qui souscrivent des titres sous le régime de la dispense de prospectus dans l'optique de les revendre (ou de les placer) immédiatement.

9) Critère de l'inscription en fonction de l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller

La dispense pour financement de l'émetteur coté n'exige pas la souscription des titres par l'entremise d'un courtier. Il s'agit d'une dispense de l'obligation de prospectus uniquement, et non pas de l'obligation d'inscription à titre de courtier.

L'émetteur qui se prévaut de la dispense pour offrir ses propres titres devrait déterminer si lui-même, ou tout agent de placement auquel il fait appel, doit être inscrit. Se reporter à l'article 1.6 de la présente instruction générale. L'instruction générale relative au Règlement 31-103 expose la façon dont s'applique le critère de l'inscription en fonction de l'exercice de l'activité.

10) Recours aux services d'un courtier inscrit dans le cadre d'un placement sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

L'émetteur peut engager un courtier en placement ou un courtier sur le marché dispensé inscrit pour l'aider à effectuer son placement sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté.

Le courtier sur le marché dispensé peut faciliter les placements sous le régime de la dispense puisque ceux-ci sont dispensés de prospectus. Toutefois, à l'issue du placement, il ne peut faciliter la revente des titres, car cette activité est une opération sur des titres contraire à la disposition *ii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 31-103.

11) Rôle de la personne inscrite dans un placement sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

La personne inscrite qui participe à un placement de titres sous le régime de la dispense doit se conformer à ses obligations à ce titre, notamment en matière de connaissance du client et du produit, et d'évaluation de la convenance. Nous nous attendons à ce que toutes les personnes inscrites soient au fait des autres indications fournies par les ACVM à l'égard ces obligations, et à ce qu'elles repèrent et traitent les conflits d'intérêts.

« 3.13. Établissement du document prévu à l'Annexe 45-106A[x]

Système de numérotation et indications générales

La numérotation du présent article correspond à celle des parties et des rubriques de l'Annexe 45-106A[x].

Instructions, rubrique 1, Aperçu du document d'offre

Lorsqu'ils établissent le document prévu à l'Annexe 45-106A[x], les émetteurs devraient retenir qu'il se veut un document d'information concis et facile à comprendre. Nous nous attendons généralement à ce qu'il ait au plus 5 pages.

Partie 1, rubrique 2, Détail du placement

À la rubrique 2 de la partie 1 de l'Annexe 45-106A[x], des précisions sont exigées sur le placement, notamment sa date de clôture prévue (si elle est connue). Nous rappelons aux émetteurs qu'en vertu du sous-paragraphe *o* du paragraphe 1 de l'article 5A.2 du règlement, la date de clôture définitive du placement doit tomber au plus tard 45 jours après celle de la publication et du dépôt du communiqué annonçant ce dernier.

Partie 1, rubrique 3, Mention obligatoire, paragraphe a, Déclarations

La rubrique 3 de la partie 1 de l'Annexe 45-106A[x] exige certaines déclarations de l'émetteur. Il revient à ce dernier et à sa direction de s'assurer que les déclarations prévues au paragraphe *a* sont exactes et le demeureront jusqu'à la clôture du placement, puisqu'il s'agit de conditions de la dispense.

Partie 1, rubrique 3, Mention obligatoire, paragraphe b, Attestation

En vertu de la rubrique 3 de la partie 1 de l'Annexe 45-106A[x], l'émetteur est tenu d'attester que le document prévu à cette annexe, ainsi que les documents d'information continue déposés à compter de la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date de ce document et celle du dépôt de ses derniers états financiers audités, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Nous rappelons aux émetteurs que les souscripteurs sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté ont d'un droit contractuel de résolution en cas d'information fautive ou trompeuse dans le document prévu à l'Annexe 45-106A[x] ou dans les documents d'information continue déposés dans le délai déterminé.

De plus, ils sont, avec leurs dirigeants, exposés aux sanctions civiles relatives au marché secondaire pour l'information figurant dans le document prévu à l'Annexe 45-106A[x], tant à l'égard des souscripteurs sous le régime de la dispense que des acquéreurs sur le marché secondaire.

Partie 2, rubrique 6, Faits importants

Sous la rubrique 6 de la partie 2 du document prévu à l'Annexe 45-106A[x] doit être indiqué tout fait important au sujet de l'émetteur ou des titres placés qui ne figure pas ailleurs dans ce document ou dans tout autre document déposé par l'émetteur durant la période déterminée. Se reporter au paragraphe 5 de l'article 3.12 pour des indications à cet égard.

Lorsqu'une personne a la propriété véritable de titres de l'émetteur, ou exerce une emprise sur de tels titres, directement ou indirectement, lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de l'émetteur, cette information peut constituer un fait important en vertu de la législation en valeurs mobilières. L'émetteur qui n'a pas fourni l'information à propos de la personne dans les 12 mois précédant immédiatement la date du document prévu à l'Annexe 45-106A[x] devrait envisager d'inclure les renseignements suivants à son sujet :

- a) le nom de la personne;
- b) le nombre ou la valeur des titres dont elle la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise;

c) le nombre ou la valeur des titres de toute catégorie de titres de l'émetteur dont elle aura la propriété véritable ou sur lesquels elle exercera une emprise après le placement et le pourcentage de l'ensemble des titres en circulation que ce nombre ou cette valeur représente.

Partie 3, rubrique 8. *Fonds disponibles*

La rubrique 8 de la partie 3 de l'Annexe 45-106A[x] exige d'expliquer toute baisse significative survenue dans le fonds de roulement de l'émetteur depuis ses derniers états financiers annuels audités. Le fonds de roulement correspond aux actifs courants (à la fin du dernier mois), moins les passifs courants (à la fin du dernier mois).

Serait considéré comme une baisse significative tout changement du fonds de roulement qui suscite une incertitude importante quant à l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'émetteur, ou tout changement dans la variation du fonds de roulement le faisant fluctuer du solde positif à l'insuffisance.

La rubrique 8 de la partie 3 de l'Annexe 45-106A[x] oblige l'émetteur à remplir un tableau indiquant le montant et la source des fonds disponibles après le placement. Une des conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté est que l'émetteur s'en prévalant ne peut clore le placement que s'il s'attend raisonnablement à avoir, à la clôture, assez de fonds disponibles pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pour 12 mois. Autrement dit, le montant total en dollars qu'il inscrit à la ligne G de la colonne « Dans l'hypothèse d'un montant minimum » ou de la colonne « Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts », si le montant minimum représente l'ensemble des titres offerts, doit suffire à réaliser ces objectifs (indiqués sous la rubrique 7 de la partie 2 du document prévu à l'Annexe 45-106A[x]) et à combler tous ces besoins pour 12 mois.

Partie 3, rubrique 9. *Emploi des fonds disponibles*

Selon la rubrique 9 de la partie 3 de l'Annexe 45-106A[x], l'émetteur doit présenter l'emploi prévu des fonds disponibles indiqués à la rubrique 8. Selon les modalités de la dispense pour financement de l'émetteur coté, le produit du placement ne peut être affecté à une acquisition qui est une acquisition significative en vertu de la partie 8 du Règlement 51-102, à une opération de restructuration au sens du Règlement 51-102, ni à aucune autre opération nécessitant l'approbation de porteurs en vertu du droit des sociétés, des exigences de la bourse ou des documents constitutifs de l'émetteur.

Partie 5, rubrique 13. *Droits du souscripteur*

La rubrique 13 de la partie 5 de l'Annexe 45-106A[x] exige que l'émetteur fournisse les mentions obligatoires sur les droits du souscripteur sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté. Se reporter au paragraphe 6 de l'article 3.12 pour une description de ces droits contractuels de même que des droits sous le régime des sanctions civiles relatives au marché secondaire prévues dans la législation en valeurs mobilières canadienne. ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-101 SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o)

1. L'Annexe A du Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) (chapitre V-1.1, r. 2) est modifiée par l'addition, dans la rubrique E de la partie II et après le paragraphe 6, du suivant :

« 7. Document d'offre à déposer ou à transmettre par un émetteur en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-102 SUR LA REVENTE DE TITRES

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°)

1. L'Annexe E du Règlement 45-102 sur la revente de titres (chapitre V-1.1, r. 20) est modifiée par l'insertion, dans le premier alinéa et après le point d'énumération « - article 2.42 [Conversion, échange ou exercice - titres émis par un émetteur assujéti] à l'égard d'un titre faisant l'objet d'une opération visée dans les conditions prévues au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1; », du suivant :

« - article 5A.2 [Dispense pour financement de l'émetteur coté]; ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

Draft Regulations

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (3), (8), (11), (32.1) and (34), and s. 331.2)

Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions and concordant regulations - Amendments to introduce the Listed Issuer Financing Exemption

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulations, the texts of which are published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR);*
- *Regulation to amend Regulation 45-102 respecting Resale of Securities.*

Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions* are also published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **October 26, 2021**, to the following:

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax : (514) 864-6381
E-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Diana D'Amata
Senior Regulatory Advisor
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, ext. 4386
Toll-free: 1 877 525-0337
diana.damata@lautorite.qc.ca

July 28, 2021



CSA Notice of Consultation

Amendments to introduce the Listed Issuer Financing Exemption Draft Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions

July 28, 2021

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the **CSA** or **we**) are publishing for a 90 day comment period Draft *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions* (**Regulation 45-106**) to introduce a new prospectus exemption available to reporting issuers that are listed on a Canadian stock exchange (the **Listed Issuer Financing Exemption**). We are also publishing draft consequential amendments, namely *Regulation to amend Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR)* (**Regulation 13-101**) and *Regulation to amend Regulation 45-102 respecting Resale of Securities* (**Regulation 45-102**) and, collectively with Regulation 45-106 and Regulation 13-101, the **Draft Amendments**).

We are also publishing for comment Draft Amendments to *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions* (**Policy Statement 45-106**).

If adopted, the Draft Amendments would create a new capital raising method for reporting issuers listed on a Canadian stock exchange.

The text of the Draft Amendments is published with this notice and will also be available on websites of CSA jurisdictions, including:

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.fcnb.ca
www.osc.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
mbsecurities.ca

Substance and Purpose

We are proposing the Listed Issuer Financing Exemption to provide a more efficient method of capital raising for reporting issuers that have securities listed on a Canadian stock exchange and

that have filed all timely and periodic disclosure documents required under Canadian securities legislation.

The proposed exemption relies on the issuer's continuous disclosure record, as supplemented with a short offering document, and would allow these issuers to distribute freely tradeable listed equity securities to the public. Issuers would generally be limited to raising the greater of \$5,000,000 or 10% of the issuer's market capitalization to a maximum total dollar amount of \$10,000,000. In order to use the exemption, the issuer must have been a reporting issuer for at least 12 months.

The offering document would be a "core document" under Canadian securities legislation, forming part of the issuer's continuous disclosure record for purposes of secondary market civil liability. In the event of a misrepresentation in the offering document or in the issuer's continuous disclosure record for a prescribed period, purchasers under the Listed Issuer Financing Exemption would have the same rights of action under secondary market civil liability as purchasers on the secondary market. In addition, purchasers under the exemption would have a contractual right of rescission against the issuer for a period of 180 days following the distribution in the event of a misrepresentation. The offering document would not be reviewed by CSA staff before use.

Background

One of the fundamental pillars of securities legislation is that an issuer distributing a security must file and obtain a receipt for a prospectus. The prospectus must contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities being offered. Investors who purchase securities under a prospectus are provided certain statutory rights.

The short form prospectus regime was designed to facilitate efficient capital raising for reporting issuers while providing investors with all the protections of a prospectus, including statutory rights of withdrawal, rescission and damages.

The CSA has heard from many stakeholders that the time and cost to prepare a short form prospectus may be an impediment to capital raising, particularly for smaller issuers.

In CSA Consultation Paper 51-404 *Considerations for Reducing Regulatory Burden for Non-Investment Fund Reporting Issuers*, staff noted we were considering whether conditions were right to revisit the merits of an alternative prospectus offering model for reporting issuers. In the comment period, we heard support from several commenters for this project, as well as some support for alternative prospectus concepts previously proposed, but not implemented, such as the Integrated Disclosure System (IDS)¹ and Continuous Market Access (CMA)².

¹ In 2000, the CSA published for comment a concept proposal called Integrated Disclosure System (IDS). Under the IDS, reporting issuers would have been required to provide investors with more comprehensive and timely continuous disclosure by using an abbreviated offering document integrating the reporting issuer's disclosure base.

² In 2002, the British Columbia Securities Commission published for comment a proposal on a system called Continuous Market Access (CMA). This regime was designed to replace the existing prospectus regime. CMA provided reporting issuers with access to markets by disclosing the offering in a press release. No offering document was required, but reporting issuers were subject to an enhanced continuous disclosure regime and the obligation to disclose all material information about the reporting issuer.

As a result of the responses to CSA Consultation Paper 51-404, in early 2018³ the CSA undertook a research project on potential alternative offering models. That project included research of alternative regimes in foreign jurisdictions, targeted consultations with market participants, a general survey of issuers listed on Canadian exchanges, a targeted survey of costs associated with short form prospectus offerings, and analysis of data on all prospectus and private placement offerings conducted in 2017 by issuers listed on Canadian exchanges.

What we found from our market consultations and research of public offering regimes in Europe, Australia and the United States, is that our prospectus regime generally works well for larger offerings and that it strikes a good balance between issuer disclosure requirements and investor protection. However, we heard that for smaller offerings (that is, under \$10 million), the system can be onerous, the costs associated with preparing a prospectus can be prohibitive, and that dealers have limited interest in smaller offerings. Consequently, issuers are not as inclined to access public markets for smaller offerings.

The MiG Report data for 2020 illustrates that smaller issuers are much less likely to use prospectuses than larger issuers. In 2020, TSX Venture Exchange-listed reporting issuers raised \$1.9 billion by way of prospectus as compared to \$4.5 billion by way of private placement. In contrast, Toronto Stock Exchange-listed reporting issuers raised \$19.4 billion by way of prospectus as compared to only \$10 billion by way of private placement⁴. Data from FP Advisor also suggests that most short form prospectuses are filed to raise greater than \$10 million. In the five year period from 2016 to 2020, of the 657 short form prospectus offerings by issuers listed on a Canadian exchange, 44 prospectuses (7%) raised \$5 million or less, 95 prospectuses (14%) raised between \$5-\$10 million and 518 prospectuses (79%) raised greater than \$10 million through the sale of equity securities⁵.

During our consultations, we heard that the costs of completing a short form prospectus offering are a barrier for issuers who want to raise smaller amounts of capital. Issuers cited underwriter and legal costs as the most significant expenditures. Our costs survey also showed that the costs of a prospectus offering were disproportionate to the amounts raised.

To respond to this reality, we propose creating the Listed Issuer Financing Exemption, a prospectus exemption for small offerings that, although available to all issuers, would benefit smaller issuers more specifically. The Listed Issuer Financing Exemption recognizes the comprehensive continuous disclosure regime for reporting issuers, supported by certification requirements and secondary market liability, and the fact that any investor can acquire securities of a reporting issuer on the secondary market.

We think the Listed Issuer Financing Exemption would

- reduce the cost of accessing public markets;
- allow smaller issuers access to public markets and retail investors;

³ See CSA Staff Notice 51-353 *Update on CSA Consultation Paper 51-404 Considerations for Reducing Regulatory Burden for Non-Investment Fund Reporting Issuers*

⁴ The MiG Report, Toronto Stock Exchange and TSX Venture Exchange, December 2020.

⁵ Based on FP Advisor, New Issues - Financial Post Data as of June 11, 2021 and OSC Calculations. Data represents Canadian dollar-denominated short form prospectus offerings for equity securities completed between 2016 and 2020 (excluding offerings under the base shelf system).

- provide retail investors with a greater choice of investments available in the primary public markets;
- result in better and more current disclosure in the market for those smaller issuers that previously only used the private placement system; and
- provide an incentive for all issuers raising smaller amounts of capital to do so by public offering instead of by private placement.

We have developed this proposal with our mission in mind: increasing market efficiency while ensuring investor protection.

Summary of the proposed Listed Issuer Financing Exemption

The Listed Issuer Financing Exemption is subject to the following key conditions:

	Condition	Rationale
Qualifications	<p>The issuer must have</p> <ul style="list-style-type: none"> • securities listed on a Canadian stock exchange • been a reporting issuer for 12 months in at least one jurisdiction in Canada • filed all timely and periodic disclosure documents as required under the continuous disclosure requirements in Canadian securities legislation • active business operations 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensures oversight of pricing and discounts • Recognizes comprehensive continuous disclosure regime for reporting issuers • Limits use to issuers who have established a continuous disclosure record and are in compliance with their continuous disclosure filing requirements • Limits use of the exemption to only those issuers that have a business
Total dollar amount	<p>The total dollar amount that an issuer may raise using the exemption during any 12 month period may not exceed:</p> <ul style="list-style-type: none"> • the greater of \$5 million or 10% of the aggregate market value of the issuer's listed equity securities, to a maximum total dollar amount of \$10 million; or • 100% dilution 	<ul style="list-style-type: none"> • Connecting scaled limits on the total amount that can be raised to market capitalization restricts issuers from unduly diluting their shareholders • Addresses comments received that we need a two-tiered approach with significantly fewer requirements for smaller offerings • Limits the impact on the short form prospectus system as the majority of issuers using short form prospectuses raise more than \$10 million • The limitation on the amount raised will restrict an issuer from using the exemption for larger transactions that may involve a

	Condition	Rationale
		significant change in the issuer's business
Type of offering document	<p>The issuer must prepare and file a short offering document, draft new Form 45-106F* <i>Listed Issuer Financing Document</i>, containing prescribed disclosure highlighting:</p> <ul style="list-style-type: none"> • any new developments in the issuer's business, • the issuer's financial condition, including confirmation that the issuer will have sufficient funds to last 12 months after the offering, • how proceeds from the current offering will be used, and • how proceeds from any other offering in the previous 12 months were actually used 	<ul style="list-style-type: none"> • Recognizes that investors may be more likely to read a brief document that contains the key information necessary for making an investment decision than a much longer prospectus • For venture issuers that do not currently use the short form prospectus system, results in better and more current disclosure to the market than if they used other prospectus exemptions
Liability	<ul style="list-style-type: none"> • The issuer must certify that the offering document, together with the continuous disclosure of the issuer for the past 12 months, contains disclosure of all material facts about the issuer or the securities being distributed and does not contain a misrepresentation • The offering document would be prescribed as a "core document" in the issuer's continuous disclosure record, subject to statutory secondary market civil liability in the event of a misrepresentation • Purchasers under the exemption would have two options for recourse in the event of a misrepresentation: <ul style="list-style-type: none"> • rights of action under secondary market civil liability 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensures the quality and reliability of the disclosure in the offering document and in the issuer's continuous disclosure • Secondary market civil liability puts purchasers under the Listed Issuer Financing Exemption on the same footing as investors in the secondary market • Having a contractual right of rescission against the issuer ensures the issuer is not unfairly enriched as a result of its misrepresentation • Addresses the concern that applying primary liability would increase underwriter due diligence costs and result in a much longer offering document, defeating our intention to provide a more efficient means of capital raising for issuers having an up-to-date continuous disclosure record

	Condition	Rationale
	<ul style="list-style-type: none"> a contractual right of rescission against the issuer 	
Restriction on use of proceeds	<ul style="list-style-type: none"> Exemption not available if the issuer is planning to use the proceeds for a significant acquisition or restructuring transaction, such that the issuer would be required to provide additional financial statements under prospectus rules 	<ul style="list-style-type: none"> Restricts use of the exemption in situations where greater disclosure and scrutiny may be required
Type of securities	<ul style="list-style-type: none"> Securities must be listed equity securities or securities convertible into listed equity securities Subscription receipts may be issued if not used in connection with a significant acquisition, restructuring transaction or other type of transaction that would require security holder approval 	<ul style="list-style-type: none"> Exemption is meant to mirror investors' ability to purchase securities on the secondary market without a hold period Exemption is limited to listed equity securities that are easier for investors to understand and that have the benefit of a market valuation
Resale restrictions	<ul style="list-style-type: none"> Securities would not be subject to a hold period 	<ul style="list-style-type: none"> No hold period necessary as the issuer is required to disclose all material facts at time of offering Addresses comments from stakeholders that the hold period continues to be a deterrent for private placement investment
Underwriter/registrant involvement	<ul style="list-style-type: none"> While investment dealers and exempt market dealers may participate, there is no requirement for an underwriter to be involved No registration exemption 	<ul style="list-style-type: none"> Will reduce cost of offerings Market participants noted that issuers will likely use dealers for larger offerings and to reach new investors Dealers would have to satisfy their obligations, including suitability (KYC and KYP), to place clients in the offering
Report of exempt distribution	<ul style="list-style-type: none"> The issuer would be required to report use of the exemption by 	<ul style="list-style-type: none"> Report will allow us to obtain structured data on the offering including type and amount of

	Condition	Rationale
	filing a Form 45-106F1 <i>Report of Exempt Distribution</i> <ul style="list-style-type: none"> The issuer would not be required to complete Schedule 1 – Confidential Purchaser Information. 	securities issued and any dealer or finder involvement <ul style="list-style-type: none"> Purchaser information not necessary where there are no limits on the type of investor that may participate Not requiring purchaser information will reduce the administrative burden for the issuer

Consequential Amendments

Regulations

We propose to make the following housekeeping amendments to the rights offering exemption in Regulation 45-106 to correct:

- subparagraphs 2.1(3)(b)(ii) and (iii), such that issuers must have filed all periodic and timely disclosure required by any order issued by, or undertaking made to, the regulator, except in Québec, or securities regulatory authority; and
- the calculation of total funds available required in the use of available funds table in section 18 of Form 45-106F15 *Rights Offering Circular for Reporting Issuers*.

We propose to consequentially amend Regulation 45-102 to add the proposed Listed Issuer Financing Exemption to Appendix E *Seasoning Period Trades*, which would mean securities issued under the exemption would be subject to a seasoning period. Given one of the conditions to use of the proposed exemption is that the issuer must have been a reporting issuer for 12 months, this means that, for practical purposes, no hold period will apply to the securities.

We also propose to amend Regulation 13-101 to include the new form of offering document in the list of required filings.

Local Matters

An annex to this notice is being published in Ontario.

Request for Comments

We welcome your comments on the Draft Amendments and the amendments to Policy Statement 45-106. In addition to any general comments you may have, we also invite comments on the following specific questions.

- Under the Draft Amendments, the total dollar amount that an issuer can raise using the Listed Issuer Financing Exemption would be subject to the following thresholds:

- (a) the greater of 10% of an issuer's market capitalization and \$5,000,000
- (b) the maximum total dollar limit of \$10,000,000
- (c) a 100% dilution limit.

Are all of these thresholds appropriate, or should we consider other thresholds?

2. In order for the CSA to measure and monitor the use of the Listed Issuer Financing Exemption, we propose that issuers would be required to file a report of exempt distribution within 10 days of the distribution date, as with most capital raising prospectus exemptions. However, issuers would not be required to provide the detailed confidential purchaser information required in Schedule 1. We are not proposing to require the completion of the purchaser-specific disclosure required under Schedule 1 because there are no limitations on the types of investors who may purchase under the exemption and we do not expect to require this information.
 - (a) Are there other elements of the report of exempt distribution that we should consider relaxing for distributions under the exemption?
 - (b) Would the requirement to file the report of exempt distribution in connection with the use of the exemption be unduly onerous in these circumstances? If so, why?
 - (c) Should we consider an alternative means of reporting distributions under the exemption, such as including disclosure in an existing continuous disclosure document, such as Management's Discussion and Analysis or a specific form or report that is filed on SEDAR?
 - (d) If alternative reporting is provided, what information should issuers be required to disclose, in addition to the following:
 - the number and type of securities distributed,
 - the price at which securities are distributed,
 - the date of the distribution, and
 - the details of any compensation paid by the issuer in connection with the distribution and the identity of the compensated party?
 - (e) If alternative reporting is provided, how frequently should reporting be required?
3. For jurisdictions that already charge capital market participation fees, would the imposition of an additional filing fee for a report of exempt distribution under the Listed Issuer Financing Exemption discourage use of the exemption?
4. We propose that the securities eligible to be distributed under the Listed Issuer Financing Exemption would be limited to listed equity securities, units consisting of a listed equity security and a warrant exercisable into a listed equity security, or securities, such as

subscription receipts, that are convertible into a unit consisting of a listed equity security and a warrant. These are securities that most investors would be familiar with and which are easier for an investor to understand. This list would allow for the Listed Issuer Financing Exemption to be used to distribute convertible debt. Are there reasons we should exclude convertible debt from the exemption?

5. We designed the Listed Issuer Financing Exemption contemplating that it would be used, from time to time, for discrete private placements, with a single closing date. Do you expect issuers would want to use the exemption to provide continuous, non-fixed price offerings as well? If so, what changes would be necessary to permit continuous distributions under the exemption? Do you see any concerns with permitting continuous distributions?
6. Over the last several years, the CSA has tried to address various capital raising challenges by introducing a number of streamlined prospectus exemptions targeted to reporting issuers with listed equity securities, including the existing security holder exemption and the investment dealer exemption. The use of these exemptions has been limited. We have heard from market participants that the existence of these rarely used prospectus exemptions may contribute to the complexity of the exempt market regime. If we adopt the proposed Listed Issuer Financing Exemption, should we consider repealing any of these other exemptions?
7. Investment dealers and exempt market dealers may participate in an offering under the proposed Listed Issuer Financing Exemption; however, there is no requirement for dealer or underwriter involvement. In addition, no exemption from the registration requirement is provided for acts related to distributions under the exemption, so any persons in the business of trading in securities will require registration or an available registration exemption for any activities undertaken in connection with distributions under the exemption.
 - (a) If adopted, do you anticipate that issuers would involve a dealer in offerings under the exemption?
 - (b) If not, how do you expect issuers will conduct their offerings, for example, via their own website?
8. We propose that distributions under the Listed Issuer Financing Exemption would be subject to secondary market liability and provide original purchasers with a contractual right of rescission against the issuer. We propose secondary market liability because the exemption is premised on the reporting issuer's continuous disclosure and limited to distributions of listed equity securities that are traded on the secondary market. Although the exemption provides for the distribution of freely tradeable securities to any class of purchaser, similar to a prospectus offering, the quantum of liability is more limited than it would be for a prospectus offering.
 - (a) Does the proposed liability regime provide appropriate incentives for issuers to provide accurate and complete disclosure under the exemption and adequate investor protection or should we consider imposing prospectus level liability?
 - (b) Some of the key objectives of the exemption include reducing the costs to an issuer of accessing the public markets and providing investors with a briefer document that

they are more likely to read. Would imposing prospectus-level liability impact the objectives of the exemption?

- (c) Would the absence of statutory liability for dealers lead to lower standards of disclosure?
- (d) One of the conditions of the exemption is that the issuer must provide a contractual right of rescission in the agreement to purchase the security with the purchaser. Would a requirement for the issuer to enter into an agreement with purchasers be unduly burdensome?

Please submit your comments in writing on or before **October 26, 2021**.

Address your submission to all of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Manitoba Securities Commission
 Ontario Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island
 Nova Scotia Securities Commission
 Office of the Superintendent of Securities, Service NL
 Northwest Territories Office of the Superintendent of Securities
 Office of the Yukon Superintendent of Securities
 Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments only to the addresses below. Your comments will be distributed to the other participating CSA.

M^e Philippe Lebel
 Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour Cominar
 2460, boulevard Laurier, bureau 400
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Fax : 514 864-8381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Larissa Streu
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver, British Columbia V7Y 1L2
 Fax: 604 899-6581

lstreu@bcsc.bc.ca

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of the written comments received during the comment period. All comments received will be posted on the websites of each of the Alberta Securities Commission at www.albertasecurities.com, the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca and the Ontario Securities Commission at www.osc.gov.on.ca. Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published. It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Questions

Please refer your questions to any of the following:

<p>Diana D'Amata Senior Regulatory Advisor Autorité des marchés financiers 514 395-0337, ext. 4386 diana.damata@lautorite.qc.ca</p>	<p>Larissa Streu Senior Legal Counsel, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6888 lstreu@bcsc.bc.ca</p>
<p>Leslie Rose Senior Legal Counsel, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6654 lrose@bcsc.bc.ca</p>	<p>David Surat Senior Legal Counsel, Corporate Finance Ontario Securities Commission 416 593-8052 dsurat@osc.gov.on.ca</p>
<p>Jessie Gill Senior Legal Counsel, Corporate Finance Ontario Securities Commission 416 593-8114 jessiegill@osc.gov.on.ca</p>	<p>Tracy Clark Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission 403 355-4424 Tracy.Clark@asc.ca</p>
<p>Gillian Findlay Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission 403 297-3302 Gillian.Findlay@asc.ca</p>	<p>Ella-Jane Loomis Senior Legal Counsel, Securities Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick) 506 453-6591 ella-jane.loomis@fcnb.ca</p>
<p>Heather Kuchuran Director, Corporate Finance Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan, Securities Division 306 787-1009 Heather.kuchuran@gov.sk.ca</p>	<p>Wayne Bridgeman Deputy Director, Corporate Finance The Manitoba Securities Commission, Securities Division 204 945-4905 wayne.bridgeman@gov.mb.ca</p>

Abel Lazarus Director, Corporate Finance Nova Scotia Securities Commission 902 424-6859 abel.lazarus@novascotia.ca	
---	--

REGULATION TO AMEND REGULATION 45-106 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (11), (32.1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (chapter V-1.1, r. 21) is amended by replacing, in paragraph (o) of the definition of the expression “accredited investor”, the words “or, in Québec,” with the words “, except in Québec, or”.
2. Section 2.1 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraphs (ii) and (iii) of subparagraph (b) of paragraph (3), the words “or, in Québec,” with the words “, except in Québec, or”.
3. Section 2.42 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraphs (a) and (b) of paragraph (2), the words “or, in Québec,” with the words “, except in Québec, or”.
4. The Regulation is amended by inserting, after section 5.3, the following part:

“PART 5A LISTED ISSUER FINANCING EXEMPTION

5A.1. Interpretation

In this Part,

“listed equity security” means a security of a class of equity securities of an issuer listed for trading on an exchange recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction of Canada;

“secondary market liability provisions” means the provisions of securities legislation set out in Appendix D opposite the name of the local jurisdiction.

5A.2. Listed issuer financing exemption

Refer to Appendix E of Regulation 45-102 respecting Resale of Securities (chapter V-1.1, r. 20) First trades are subject to a seasoning period on resale.

This text box does not form part of this Regulation and has no official status.

- 1) The prospectus requirement does not apply to a distribution by an issuer of a security of the issuer’s own issue if all of the following apply:
 - (a) the issuer is and has been a reporting issuer in at least one jurisdiction of Canada for the 12 months immediately before the date that the issuer files the news release referred to in paragraph (j);
 - (b) the issuer has a class of securities listed for trading on an exchange recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction of Canada;
 - (c) the issuer’s operations have not ceased or its principal asset is not cash or cash equivalents, or its exchange listing;
 - (d) the issuer has filed all periodic and timely disclosure documents that it is required to have filed by each of the following:
 - (i) applicable securities legislation;

(ii) an order issued by the regulator, except in Québec, or securities regulatory authority;

(iii) an undertaking to the regulator, except in Québec, or securities regulatory authority;

(e) at the time of the distribution, the issuer does not plan to use the proceeds from the distribution towards

(i) an acquisition that is a significant acquisition under Part 8 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24);

(ii) a restructuring transaction as such term is defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;

(iii) any other transaction that requires approval of any security holder under the corporate law of the jurisdiction in which the issuer is incorporated or continued, any requirement of the exchange on which the issuer's listed equity securities are listed for trading, or the issuer's constating documents;

(f) the total dollar amount of the distribution, combined with the dollar amount of all other distributions made by the issuer under this section during the 12 months immediately before the date of the issuance of the news release referred to in paragraph (j), will not exceed the greater of the following:

(i) \$5,000,000;

(ii) 10% of the aggregate market value of the issuer's listed securities, on the date the issuer issues the news release announcing the offering, to a maximum total dollar amount of \$10,000,000;

(g) the distribution, combined with all other distributions made by the issuer under this section during the 12 months immediately before the date of the issuance of the news release referred to in paragraph (j), will not result in an increase of more than 100% of the number, or, in the case of debt, of the principal amount, of the issuer's issued and outstanding securities, as of the date that is 12 months before the date of the news release;

(h) at the time of the distribution, the issuer reasonably expects that, on completion of the distribution, the issuer will have sufficient available funds to meet its business objectives and all liquidity requirements for a period of 12 months;

(i) the securities being distributed are any of the following:

(a) a listed equity security;

(b) a unit consisting of a listed equity security and a warrant;

(c) a security convertible into a listed equity security or a unit consisting of a listed equity security and a warrant;

(j) before soliciting an offer to purchase from a purchaser, the issuer

(i) issues and files a news release that

(A) announces the offering; and

(B) states that a purchaser can access the offering document for the distribution under the issuer's profile on SEDAR+ and on the issuer's website, if the issuer has a website;

- (ii) files a completed Form 45-106F[x];
- (iii) if the issuer has a website, posts the completed Form 45-106F[x] to its website;
- (k) the completed Form 45-106F[x] referred to in paragraph (j) is filed before soliciting an offer to purchase and no later than 3 business days after the date of the form;
- (l) the completed Form 45-106F[x] referred to in paragraph (j), together with any document filed under securities legislation in a jurisdiction of Canada on or after the earlier of the date that is 12 months before the date of the document and the date that the issuer's most recent audited annual financial statements were filed, contains disclosure of all material facts about the issuer and the securities being distributed under this section and does not contain a misrepresentation;
- (m) in Québec, the completed Form 45-106F[x] is prepared in French or French and English;
- (n) the agreement to purchase the security contains the contractual right of rescission referred to in subsection (3);
- (o) the distribution ends no later than the 45th day after the issuer issues the news release referred to in paragraph (j).

(2) For the purposes of subparagraph (1)(f)(ii), the aggregate market value of an issuer's listed securities is calculated by multiplying the total number of listed securities outstanding, by the closing price of the listed securities on the exchange in Canada on which the class of listed securities is principally traded.

(3) For the purposes of paragraph (1)(n), the contractual right of rescission in the agreement to purchase the security must provide for all of the following:

- (a) that the purchaser may exercise the right if the Form 45-106F[x] filed under paragraph (1)(j) contains a misrepresentation;
- (b) that the purchaser may exercise the right without regard to whether the purchaser relied on the misrepresentation;
- (c) that the purchaser may exercise the right by delivering a notice to the issuer within a period that is no less than 180 days after the purchaser signs the agreement to purchase the security;
- (d) that the purchaser is entitled in connection with the rescission to a full refund of all consideration paid to the issuer on the acquisition of the security;
- (e) that the right is in addition to, and does not detract from, any other right the purchaser has under the law.

5A.3. Material changes during distribution

If an issuer issues a news release announcing its intention to make a distribution under section 5A.2, and a material change occurs in the affairs of the issuer before the completion of a distribution, the issuer must cease the distribution until the issuer

- (a) complies with Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24) in connection with the material change,
- (b) files an amendment to the previously filed Form 45-106F[x], and

(c) issues and files a news release that states that an amendment to the Form 45-106F[x] addressing the material change has been filed.

5A.4. Listed issuer financing exemption – civil liability for secondary market disclosure

(1) The secondary market liability provisions apply to the acquisition of an issuer's security pursuant to the exemption from the prospectus requirement set out in section 5A.2.

(2) A document that purports or appears to be completed in accordance with Form 45-106F[x] and is filed with respect to a distribution referred to in section 5A.2 is a "core document" pursuant to the secondary market liability provisions.

(3) For greater certainty, in British Columbia,

(a) purchases of securities under a distribution referred to in section 5A.2 are a prescribed class of acquisitions under paragraph 140.2(b) of the Securities Act (R.S.B.C. 1996, c. 418); and

(b) documents that purport or appear to be completed in accordance with Form 45-106F[x], and are filed with respect to a distribution referred to in section 5A.2 are a prescribed class of documents for the purpose of the definition of "core document" under section 140.1 of the Securities Act."

5. Section 6.1 of the Regulation is amended by adding, after subparagraph (j) of paragraph (1), the following:

"(k) section 5A.2."

6. Section 6.3 of the Regulation is amended by adding, after paragraph (2), the following:

"(3) Despite subsection (1), an issuer is not required to complete Schedule 1 of Form 45-106F1 in connection with a distribution made under section 5A.2."

7. Form 45-106F1 of the Regulation is amended by adding, in Schedule 1 and after the fourth paragraph under the title "INSTRUCTIONS FOR SCHEDULE 1", the following:

"**Reports filed under paragraph 6.1(1)(k)** – For reports filed under paragraph 6.1(1)(k) of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions, the issuer is not required to complete Schedule 1."

8. Form 45-106F15 of the Regulation is amended, in part 3:

(1) by replacing, in item 18, the table with the following:

"

		Assuming minimum offering or stand-by commitment only	Assuming 15% of offering	Assuming 50% of offering	Assuming 75% of offering	Assuming 100% of offering
A	Amount to be raised by this offering	\$	\$	\$	\$	\$
B	Selling commissions and fees	\$	\$	\$	\$	\$
C	Estimated offering costs (e.g., legal, accounting, audit)	\$	\$	\$	\$	\$
D	Available funds: D = A - (B+C)	\$	\$	\$	\$	\$

4

E	Working capital as at most recent month end (deficiency)	\$	\$	\$	\$	\$
F	Additional sources of funding	\$	\$	\$	\$	\$
G	Total: G = D+E+F	\$	\$	\$	\$	\$

(2) by replacing, wherever they appear in the French text of items 19 and 20, the words “d’espèces ou de quasi-espèces” with the words “de trésorerie ou d’équivalents de trésorerie”.

9. The Regulation is amended by adding, after Form 45-106F[x], the following:

**“FORM 45-106F[x]
LISTED ISSUER FINANCING DOCUMENT**

INSTRUCTIONS

1. Overview of the offering document

This Form 45-106F[x] is the form of offering document you must use for a distribution under subsection 5A.2(1) of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (chapter V-1.1, r. 21). In this form it is referred to as the “offering document”.

In this form, the issuer is sometimes also referred to as “you”.

The objective of the offering document is to provide information about the offering.

Prepare the offering document using a question-and-answer format.

2. Incorporating information by reference

You must not incorporate information into the offering document by reference.

3. Plain language

Use plain, easy to understand language in preparing the offering document. Avoid technical terms but if they are necessary, explain them in a clear and concise manner.

4. Format

Except as otherwise stated, use the questions presented in this form as headings in the offering document. To make the document easier to understand, present information in tables.

5. Date of information

Unless this form indicates otherwise, present the information in this form as of the date of the offering document.

6. Forward-looking information

If you disclose forward-looking information in the offering document, you must comply with Part 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24).

PART 1 SUMMARY OF OFFERING

1. Basic disclosure about the distribution

State the following with the bracketed information completed:

“Offering Document under the Listed Issuer Financing Exemption [Date]

[Name of Issuer]”.

2. Details of the offering

State the following in bold:

“What are we offering?”.

Provide the following details about the offering:

- (a) the type and number of securities you are offering, and a description of all significant attributes of the securities,
- (b) the offering price,
- (c) the minimum and maximum amount of securities that you may offer,
- (d) whether the offering may close in one or more closings and the date by which the offering is expected to close (if known),
- (e) the exchange(s) and quotation system(s), if any, on which the securities are listed, traded or quoted, and
- (f) the closing price of your securities on the most recent trading day before the date of the offering document.

3. Required statement

State in bold, at the bottom of the cover page, the information referred to in paragraphs (a) and (b), with the bracketed information completed:

- (a) Representations:

***“No securities regulatory authority or regulator has assessed the merits of these securities or reviewed this document. Any representation to the contrary is an offence.*”**

[Name of issuer] is conducting a listed issuer financing under section 5A.2 of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions. In connection with this offering, we represent the following is true:

- **We have active operations and our principal asset is not cash or cash equivalents or our exchange listing.**
- **We have filed all periodic and timely disclosure documents that we are required to have filed.**
- **The total dollar amount of this offering, in combination with the dollar amount of all other offerings made under the listed issuer financing exemption in the 12 months immediately before the date of this offering document, will not exceed [Insert either “\$5,000,000” or the amount that is equal to 10% of your market capitalization, to a maximum total dollar amount of \$10,000,000].**
- **We will not close this offering unless we reasonably believe we have raised sufficient funds to meet our business objectives and all liquidity requirements for a period of 12 months.**

- We will not allocate proceeds from this offering to an acquisition that is a “significant acquisition” or “restructuring transaction” under securities law or to any other transaction that requires security holder approval.”

(b) Certification:

“This offering document, together with any document filed under Canadian securities legislation on or after [insert the date which is the earlier of the date that is 12 months before the date of this offering document and the date that the issuer’s most recent audited annual financial statements were filed], contains disclosure of all material facts about the issuer and the securities being distributed and does not contain a misrepresentation.”

PART 2 SUMMARY DESCRIPTION OF BUSINESS

4. Summary description of business

State the following in bold:

“What is our business?”

Provide a brief summary of the business you carry on or intend to carry on.

5. Recent developments

State the following in bold:

“Recent developments”

Provide a brief summary of key recent developments involving or affecting the issuer.

6. Material facts

If there is a material fact about the issuer or the securities being distributed that has not been disclosed elsewhere in this offering document or in any other document filed since the date that is the earlier of the date that is 12 months before the date of this offering document and the date that the issuer’s most recent audited annual financial statements were filed, disclose that material fact.

7. Business objectives and milestones

State the following in bold:

“What are the business objectives that we expect to accomplish using the available funds?”

State the business objectives that you expect to accomplish using the available funds disclosed under item 8. Describe each significant event that must occur for the business objectives described to be accomplished and state the specific time period in which each event is expected to occur and the cost related to each event.

PART 3 USE OF AVAILABLE FUNDS

8. Available funds

State the following in bold

“What will our available funds be upon the closing of the offering?”

Using the following table, disclose the available funds after the offering. If you plan to combine additional sources of funding with the offering proceeds to achieve your principal purpose for raising capital, provide details about each additional source of funding.

If there has been a significant decline in working capital since the most recently audited annual financial statements, explain those changes.

		Assuming minimum offering only	Assuming 100% of offering
A	Amount to be raised by this offering	\$	\$
B	Selling commissions and fees	\$	\$
C	Estimated offering costs (e.g., legal, accounting, audit)	\$	\$
D	Net proceeds of offering: $D = A - (B+C)$	\$	\$
E	Working capital as at most recent month end (deficiency)	\$	\$
F	Additional sources of funding	\$	\$
G	Total available funds: $G = D+E+F$	\$	\$

9. Use of available funds

State the following in bold:

“How will we use the available funds?”.

Using the following table, provide a detailed breakdown of how you will use the available funds. Describe in reasonable detail each of the principal purposes, with approximate amounts.

Description of intended use of available funds listed in order of priority	Assuming minimum offering only	Assuming 100% of offering
	\$	\$
	\$	\$
Total: Equal to G in the available funds in item 8	\$	\$

Instructions:

1. *If you will use more than 10% of available funds to reduce or retire indebtedness and the indebtedness was incurred within the two preceding years, describe the principal purposes for which the indebtedness was used. If the creditor is an insider, associate or affiliate of the issuer, identify the creditor and the nature of the relationship to the issuer and disclose the outstanding amount owed.*

2. *If you will use more than 10% of available funds to acquire assets, describe the assets. If known, disclose the particulars of the purchase price being paid for or being allocated to the assets or categories of assets, including intangible assets. If the vendor of the asset is an insider, associate or affiliate of the issuer, identify the vendor and nature of the relationship to the issuer, and disclose the method used to determine the purchase price.*

3. *If any of the available funds will be paid to an insider, associate or affiliate of the issuer, disclose in a note to the table the name of the insider, associate or affiliate, the relationship to the issuer, and the amount to be paid.*

4. *If you will use more than 10% of available funds for research and development of products or services,*

(a) describe the timing and stage of research and development that management anticipates will be reached using the funds,

(b) describe the major components of the proposed programs you will use the available funds for, including an estimate of anticipated costs,

(c) state if you are conducting your own research and development, are subcontracting out the research and development or are using a combination of those methods, and

(d) describe the additional steps required to reach commercial production and an estimate of costs and timing.

5. If your most recently filed audited annual financial statements or interim financial report included a going concern note, disclose that fact and explain how this offering is anticipated to address any uncertainties that affect the decision on whether a going concern note is included in your next annual financial statements.

10. Use of funds from previous financings

State the following in bold:

“How have we used the other funds we have raised in the past 12 months?”.

Provide a comparison, in tabular form, of disclosure you previously made about how you were going to use available funds or proceeds from any financing in the past 12 months, an explanation of the variances, and the impact of the variances, if any, on your ability to achieve your business objectives and milestones.

PART 4 FEES AND COMMISSIONS

11. Involvement of dealers or finders and their fees

State the following in bold:

“Who are the dealers or finders that we have engaged in connection with this offering, if any, and what are their fees?”.

If any dealer, finder or other person has or will receive any compensation (e.g., commission, corporate finance fee or finder’s fee) in connection with the offering, provide the following information to the extent applicable:

- (a) the name of the dealer, finder, or other person;
- (b) a description of each type of compensation and the estimated amount to be paid for each type;
- (c) if a commission is being paid, the percentage that the commission will represent of the gross proceeds of the offering (assuming both the minimum and maximum offering);
- (d) details of any broker’s warrants or agent’s option (including number of securities under option, exercise price and expiry date);
- (e) if any portion of the compensation will be paid in securities, details of the securities (including number, type and, if options or warrants, the exercise price and expiry date).

12. Dealer conflicts

If you have engaged a dealer in connection with the offering, state the following in bold:

“Does [identify dealer(s)] have a conflict of interest?”.

If disclosure is required under Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts (chapter V-1.1, r. 11), include that disclosure.

PART 5 PURCHASERS' RIGHTS

13. Purchasers' Rights

State the following:

“If you purchase the securities distributed under this offering document from the issuer, you will have certain rights, some of which are described below. For advice about your rights, you should consult a lawyer.

If there is a misrepresentation in this offering document and you purchased securities from us under the listed issuer financing exemption, you have a contractual right to rescind your agreement to buy these securities.

The contractual right to rescind the agreement to buy the securities is available to you whether or not you relied on the misrepresentation.

If you intend to rely on the contractual right of rescission, you must exercise that right within strict time limitations. You must notify us of your intention to exercise your right to rescind the agreement within [state the period that is 180 days or greater, as set out in the purchase agreement] after you signed the agreement to purchase the securities.

In addition to this contractual right, you also have secondary market civil liability rights set out in securities legislation in Canada if there is a misrepresentation in this offering document or in any document filed by the issuer on or after [state the date that is the earlier of the date that is 12 months prior to the date of this offering document and the date that the issuer's most recent audited annual financial statements were filed].”.

PART 6 ADDITIONAL INFORMATION

14. Additional information

State the following in bold:

“Where can you find more information about us?”.

Provide the SEDAR+ website address and state that a security holder can access the issuer's continuous disclosure from that site. If applicable, provide the issuer's website address.”.

10. This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 45-106 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTIONS

1. Part 3 of *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions* is amended by inserting, after section 3.11, the following:

“3.12. Listed issuer financing exemption

(1) Issuer eligibility

The listed issuer financing exemption in section 5A.2 of Regulation 45-106 provides an exemption from the prospectus requirement for reporting issuers that have securities listed on an exchange recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction of Canada. The exemption is intended to allow an issuer to raise limited amounts of capital from any person based on the issuer's continuous disclosure filings. For this reason, the issuer must have been a reporting issuer in at least one jurisdiction of Canada for at least 12 months preceding the offering. In addition, the issuer must have filed all periodic and timely disclosure documents it is required to have filed.

In addition to the listing requirement, under paragraph 5A.2(1)(c), the exemption cannot be used by an issuer whose operations have ceased or whose principal asset is cash, cash equivalents or its exchange listing. Further, under paragraph 5A.2(1)(e), the exemption is not available to an issuer that intends to use the proceeds from the offering to complete a significant acquisition, a restructuring transaction or any other transaction that requires security holder approval. The purpose of these requirements is to ensure that an issuer using the exemption has an operating business that is already described in the issuer's current disclosure. If an issuer is intending to raise capital to finance a significant acquisition or a restructuring transaction by distributing securities to retail investors, we would expect the issuer to use the prospectus regime in order to ensure potential purchasers have full, true and plain disclosure about the intended use of proceeds.

(2) Listed equity securities

Under the listed issuer financing exemption, the issuer is restricted to offering listed equity securities, securities convertible into listed equity securities, such as warrants, or securities convertible into units comprised of listed equity securities and warrants, such as special warrants or subscription receipts. However, a distribution of subscription receipts that are convertible only upon the issuer completing a significant acquisition, a restructuring transaction or any other transaction that requires security holder approval under corporate law, exchange requirements or the issuer's constating documents, would not be permitted under paragraph 5A.2(1)(e).

(3) Sufficient available funds and minimum offering amount

There is no requirement to have a minimum offering amount under the listed issuer financing exemption. However, if, following completion of the offering, the issuer will not have sufficient available funds to meet the issuer's business objectives and all liquidity requirements for a period of 12 months, the issuer must set a minimum offering amount such that, following completion of the distribution, the issuer will have sufficient available funds to meet its business objectives and all liquidity requirements for a period of 12 months.

(4) Filing of Form 45-106F[x] *Listed Issuer Financing Document*

Before soliciting purchasers under the listed issuer financing exemption, the issuer must file both the news release announcing the distribution and the completed Form 45-106F[x] *Listed Issuer Financing Document* (Form 45-106F[x]). The issuer must file these documents with the regulator, except in Québec, or securities regulatory authority in each jurisdiction where the offering is being conducted, even if the issuer is not a reporting issuer in that jurisdiction.

(5) Material facts and material changes

The issuer must ensure that the information provided to the purchaser in the completed Form 45-106F[x] and certain of the issuer's continuous disclosure discloses all material facts about the issuer and the securities being offered and does not contain a misrepresentation. The continuous disclosure that is subject to this requirement is any document filed by the issuer under Canadian securities legislation on or after the date which is the earlier of (i) the date that is 12 months prior to the date of the issuer's completed Form 45-106F[x], and (ii) the date that the issuer's most recent audited annual financial statements were filed.

Under securities legislation, a "material fact" in respect of a security issued or proposed to be issued is generally defined as a fact that would reasonably be expected to have a significant effect on the market price or value of the security. Issuers should refer to section 4.3 of National Policy 51-201: *Disclosure Standards* for examples of the type of events or information that may be material.

Section 5A.3 of Regulation 45-106 requires that, in the event that a material change occurs in the business of the issuer after filing the news release announcing the offering and before completion of the distribution, the issuer must cease the distribution until, amongst other things, it has amended the Form 45-106F[x] and issued a news release stating that the Form 45-106F[x] has been amended. The issuer is also required to comply with its obligations under Part 7 of Regulation 51-102. Material change is defined in Canadian securities legislation.

(6) Liability for misrepresentation

If a completed Form 45-106F[x] contains a misrepresentation, purchasers of securities distributed under the listed issuer financing exemption have a contractual right of rescission against the issuer. We remind issuers that they are required to certify on the first page of Form 45-106F[x] that it, together with any document filed by the issuer under Canadian securities legislation on or after the date which is the earlier of the date that is 12 months before the date of the completed Form 45-106F[x] and the date that the issuer's most recent audited annual financial statements were filed, contains disclosure of all material facts about the issuer and the securities being offered and does not contain a misrepresentation. If any of the issuer's disclosure filed during this period contains a misrepresentation, then the certification is also a misrepresentation, providing purchasers under the listed issuer financing exemption a contractual right to rescind their agreement to purchase the securities.

The issuer would also be liable under secondary market liability provisions in Canadian securities legislation, both to any purchasers on the secondary market as well as to purchasers under the listed issuer financing exemption.

(7) Materials to be filed after distribution

Within 10 days of distributing securities under the listed issuer financing exemption, the issuer must file a report of exempt distribution in Form 45-106F1 *Report of Exempt Distribution* in every jurisdiction in which a distribution has been made. See section 5.1 of this Policy Statement for more information about filing a report of exempt distribution.

Subsection 6.3(3) of Regulation 45-106 provides an exemption from the requirement to complete Schedule 1 [*Confidential purchaser information*] of Form 45-106F1 for distributions made under the listed issuer financing exemption.

(8) Backdoor underwriting

Securities distributed under the listed issuer financing exemption are not subject to resale restrictions under *Regulation 45-102 respecting Resale of Securities* (chapter

V-1.1, r. 20) (“Regulation 45-102”). An issuer can use the exemption to distribute securities to anyone; the exemption is not limited to a particular class of investor.

In securities legislation, the definition of distribution includes any transaction or series of transactions involving a purchase and sale or a repurchase and resale in the course of or incidental to a distribution. In Québec, the definition of distribution is broad enough to include these transactions.

In cases where the exemption is used to distribute securities to one purchaser or to a small group of related purchasers and those purchasers immediately resell the securities in the secondary market, it may appear that the purchasers did not have a bona fide intention to invest in the issuer. The distribution under the exemption and the subsequent resale may be considered in substance a single distribution. In order to comply with securities legislation, the subsequent purchasers should have the benefit of the issuer’s completed Form 45-106F[x] and the rights provided under the exemption.

In addition, purchasers that purchase with an intention to immediately resell the securities in the secondary market should consider the definition of underwriter in securities legislation and whether they are required to be registered. Section 1.7 of this Policy Statement provides guidance on the expectations on underwriters when purchasing securities under prospectus exemptions with a view to immediately resell (or distribute) those securities.

(9) Registration business trigger for trading and advising

The listed issuer financing exemption does not require the purchaser to have purchased the securities through a dealer. The exemption is an exemption from the prospectus requirement only; it does not provide an exemption from the dealer registration requirement. An issuer conducting its own offering using the exemption should consider whether it, or any selling agents the issuer uses, may be required to be registered. See section 1.6 of this Policy Statement Policy. Policy Statement to Regulation 31-103 gives guidance to issuers on how to apply the registration business trigger.

(10) Use of registered dealer in an offering under the listed issuer financing exemption

An issuer may engage a registered investment dealer or exempt market dealer to assist in the issuer’s offering under the listed issuer financing exemption.

Exempt market dealers are permitted to facilitate distributions under the exemption because it is a prospectus-exempt distribution. However, once the distribution is complete, an exempt market dealer cannot facilitate resale of the securities because this activity is trading in listed securities contrary to subparagraph 7.1(2)(d)(ii) of Regulation 31-103.

(11) Role of registrant in an offering under the listed issuer financing exemption

A registrant involved in a distribution of securities under the exemption must comply with its registrant obligations, including know-your-client, know-your-product and suitability. We expect all registrants to be aware of other CSA guidance on registrant obligations with respect to know-your-client, know-your-product and suitability, and identify and respond to conflicts of interest.

“3.13. Preparing the Form 45-106F[x]

Numbering system and general guidance

The numbering of this section corresponds to the numbering of Parts and Items in Form 45-106F[x].

Instructions, Item 1 Overview of the offering document

When preparing Form 45-106F[x], issuers should keep in mind that it is meant to be a concise, easy to understand disclosure document. Generally, we do not expect it to be longer than about 5 pages.

Part 1, Item 2 Details of the offering

Item 2 of Part 1 of Form 45-106F[x] requires details about the offering, including the date by which the offering is expected to close (if known). We remind issuers that under paragraph 5A.2(1)(o) of Regulation 45-106, the final closing of the offering must occur no later than the day that is 45 days after the date the issuer issues and files the news release announcing the offering.

Part 1, Item 3 Required statement, paragraph (a) Representations

Item 3 of Part 1 of Form 45-106F[x] requires the issuer to state certain representations. The issuer and its management must ensure that the representations in paragraph (a) are true and will continue to be true until the closing of the offering as they are conditions to using the exemption.

Part 1, Item 3 Required statement, paragraph (b) Certification

Item 3 of Part 1 of Form 45-106F[x] requires the issuer to certify that the Form, together with the issuer's continuous disclosure filings made on or after the date which is the earlier of the date that is 12 months prior to the date of the Form 45-106F[x] and the date that the issuer's most recent audited annual financial statements were filed, contains disclosure of all material facts about the issuer and securities being distributed and does not contain a misrepresentation.

We remind issuers that purchasers under the listed issuer financing exemption have contractual rights of rescission in the event of a misrepresentation in the issuer's Form 45-106F[x] or in the issuer's continuous disclosure filed in the specified period.

In addition, we remind issuers and their executives that they are liable under secondary market liability provisions for the disclosure in the Form 45-106F[x], both to purchasers under the exemption and to purchasers in the secondary market.

Part 2, Item 6 Material facts

Item 6 of Part 2 of Form 45-106F[x] requires disclosure of any material fact about the issuer or the securities being distributed that has not already been disclosed in the Form 45-106F[x] or in any other document filed by the issuer during the specified period. See subsection 3.12(5) for guidance on material facts.

If a person beneficially owns, or controls or directs, directly or indirectly, voting securities carrying 10% or more of the voting rights attached to any of the issuer's voting securities, that information may be a material fact under securities legislation. If the issuer has not disclosed information about the person during the 12 months immediately before the date of the Form 45-106F[x], the issuer should consider including disclosure of the following for any such person:

- (a) the person's name,
- (b) the number or amount of securities beneficially owned, controlled or directed by the person, and
- (c) the number or amount of securities of the issuer of any class to be beneficially owned, controlled or directed by the person after the distribution, and the percentage that number or amount represents of the total securities of the issuer that are outstanding.

Part 3, Item 8 Available funds

Item 8 of Part 3 of Form 45-106F[x] requires the issuer to provide an explanation if there has been a significant decline in working capital since the issuer's most recently audited annual financial statements. Working capital is the issuer's current assets (as of the most recent month end) less the issuer's current liabilities (as of the most recent month end).

We would consider a significant decline to include a change in the working capital that results in material uncertainty regarding the issuer's going concern assumption, or a change in the working capital balance from positive to deficiency.

Item 8 of Part 3 of Form 45-106F[x] requires the issuer to complete a table disclosing the amount and source of the funds available to the issuer after completion of the offering. It is a condition of the listed issuer financing exemption that an issuer cannot close the offering using the exemption unless, on completion of the offering, the issuer reasonably expects it will have sufficient available funds to meet its business objectives and all liquidity requirements for a period of 12 months. This means that the total dollar amount the issuer discloses in row G under the column "Assuming minimum offering only", or under the column "Assuming 100% of offering" in the table, if the minimum offering is the entire offering, must be sufficient to meet the issuer's business objectives (as disclosed in item 7 of Part 2 of Form 45-106F[x]) and all liquidity requirements for a period of 12 months.

Part 3, Item 9 Use of available funds

Item 9 of Part 3 of Form 45-106F[x] requires the issuer to disclose how it will use the available funds identified in item 8. Under the terms of the listed issuer financing exemption, the issuer cannot allocate proceeds from the distribution towards an acquisition that is a significant acquisition under Part 8 of Regulation 51-102, a restructuring transaction as such term is defined in Regulation 51-102, or any other transaction that requires approval of any security holder under corporate law, any exchange requirement or the issuer's constating documents.

Part 5, Item 13 Purchasers' rights

Item 13 of Part 5 of Form 45-106F[x] requires the issuer to provide mandated disclosure about purchasers' rights under the listed issuer financing exemption. See subsection 3.12(6) for a description of these contractual rights and rights under secondary market liability in Canadian securities legislation.”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 13-101 RESPECTING THE SYSTEM FOR ELECTRONIC DOCUMENT ANALYSIS AND RETRIEVAL (SEDAR)

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Appendix A of Regulation 13-101 respecting the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) (chapter V-1.1, r. 2) is amended by adding, in item E of part II and after paragraph 6, the following:

“7. Offering document required to be filed or delivered by an issuer under section 5A.2 of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions”.

2. This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

REGULATION TO AMEND REGULATION 45-102 RESPECTING RESALE OF SECURITIES

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Appendix E of Regulation 45-102 respecting Resale of Securities (chapter V-1.1, r. 20) is amended by inserting, in the first paragraph and after the bullet “ - section 2.42 [*Conversion, exchange or exercise – security of a reporting issuer*] for a security being traded in the circumstances referred to in clause (b) of subsection 2.42 (1);” the following:

“- section 5A.2 [*Listed Issuer Financing Exemption*];”.

2. This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier Canadien Net	21 juillet 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. Brookfield Asset Management Inc.	22 juillet 2021	Ontario
Canadian Natural Resources Limited	23 juillet 2021	Alberta
FNB BetaPro Banques canadiennes également pondérées Haussier quotidien 2x FNB BetaPro Banques canadiennes également pondérées Baissier quotidien - 2x FNB BetaPro FPI canadiennes également pondérées Haussier quotidien 2x FNB BetaPro FPI canadiennes également pondérées Baissier quotidien -2x	27 juillet 2021	Ontario
Fonds alternatif à rendement absolu Pender Fonds alternatif d'arbitrage Pender	27 juillet 2021	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds diversifié d'actifs réels Purpose	27 juillet 2021	Ontario
Fonds multi-stratégies neutre au marché Purpose		
Fonds d'occasions de crédit Purpose		
Fonds d'actions choisies Purpose		
Medexus Pharmaceuticals Inc. (auparavant, PEDIAPHARM Inc.)	21 juillet 2021	Ontario
New Leaf Ventures Inc.	21 juillet 2021	Colombie-Britannique
Tidewater Renewables Ltd.	21 juillet 2021	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	26 juillet 2021	Ontario
EverGen Infrastructure Corp.	27 juillet 2021	Colombie-Britannique
Exchange Income Corporation	23 juillet 2021	Manitoba
FINB Diversification maximale Canada Mackenzie	23 juillet 2021	Ontario
FINB Diversification maximale États-Unis Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés mondiaux Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB Diversification maximale Marchés émergents Mackenzie		
FINB Diversification maximale Marchés développés mondiaux ex Amérique du Nord Mackenzie		
FINB Actions chinoises de type A CSI 300 Mackenzie		
FINB Actions canadiennes grandes capitalisations Mackenzie		
FINB Actions canadiennes Mackenzie		
FINB d'immobilier des marchés développés Mackenzie		
FINB d'actions des marchés émergents Mackenzie		
FINB mondial d'infrastructures Mackenzie		
FINB mondial de dividendes durables Mackenzie (parts en \$ CA et parts en \$ US)		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie (parts en \$ CA et parts en \$ US)		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Actions internationales Mackenzie		
FINB Actions internationales Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie		
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie		
FINB Obligations totales Marchés développés ex Amérique du Nord Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie		
FINB Obligations américaines totales Mackenzie (couvert en \$ CA)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB TIPS américains Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie (couvert en \$ CA) (« QUIG »)		
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie (couvert en \$ CA)		
FNB Actifs Mackenzie		
FNB de revenu fixe à court terme canadien Mackenzie		
FNB de revenu fixe canadien de base plus Mackenzie		
FNB de revenu fixe mondial de base plus Mackenzie		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie		
FNB de répartition de revenu fixe mondial Mackenzie		
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie		
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie		
FNB d'obligations sans contraintes Mackenzie		
FNB mondial de leadership féminin Mackenzie (<i>auparavant, FNB mondial de leadership d'impact Mackenzie</i>)		
FNB d'actions mondiales Mackenzie Ivy		
FNB complémentarité de portefeuille Mackenzie		
FNB de répartition équilibrée Mackenzie		
FNB de répartition prudente Mackenzie		
FNB de répartition de croissance Mackenzie		
Fonds Iman de global	21 juillet 2021	Ontario
Greenbrook TMS Inc.	23 juillet 2021	Ontario
Income Financial Trust	26 juillet 2021	Ontario
New Leaf Ventures Inc.	27 juillet 2021	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Accelerate Bitcoin ETF	23 juillet 2021	Alberta
GoldMining Inc.	27 juillet 2021	Colombie-Britannique
Next Edge Biotech and Life Sciences Opportunities Fund	21 juillet 2021	Ontario
Tidewater Renewables Ltd.	26 juillet 2021	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-03-29	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-04-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-09	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-04-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-20	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-04-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-04-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-03	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-12	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-12	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-05-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-17	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-27	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-05-31	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-01	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-03	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-04	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-06-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-10	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-11	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-18	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-23	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-06-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-24	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-25	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-28	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-29	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-06-30	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-02	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-05	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-06	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-07	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-08	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-07-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-09	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-13	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-14	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-15	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-16	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-19	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-20	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-21	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-22	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-23	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-26	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-27	2020-05-28
Banque de Montréal	2021-07-27	2020-05-28
Banque Laurentienne du Canada	2021-05-03	2021-03-31
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-19	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-21	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-22	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-23	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-26	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-27	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-28	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-29	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-29	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-29	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-29	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-04-30	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-03	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-04	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-04	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-04	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-04	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-05	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-05	2020-07-09
Banque Nationale du Canada	2021-05-05	2020-07-09

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Banque Royale du Canada

Vu la demande présentée par Banque Royale du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 juin 2021 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets, de certificats et de bons de souscription, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 22 juillet 2021.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Projet SEDAR n° 3245001
Décision n°: 2021-FS-0171

Theratechnologies Inc.

Vu la demande présentée par Theratechnologies Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 mai 2021 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'alinéa 6.3(1)(3)(b), le sous-paragraphe 9.3(1)(g) et l'article 11.1 du *Règlement 44-102 sur le placement des titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 (le « Règlement 44-102 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14, le Règlement 44-102 et les termes définis suivants :

- « dispenses demandées » : la dispense de placeurs étrangers et la dispense du placement ACM;
- « dispense de placeurs étrangers » : la dispense de l'obligation prévue à l'alinéa 6.3(1)(3)(b) du Règlement 44-102 d'inclure l'attestation de tout placeur étranger dans les suppléments;
- « dispense du placement ACM » : la dispense de l'obligation prévue au sous-paragraphe 9.3(1)(g) du Règlement 44-102 d'indiquer sur la page titre du prospectus que celui-ci peut viser un placement au cours du marché;
- « placeur étranger » : un placeur qui n'est pas inscrit à titre de courtier dans un territoire du Canada;
- « prospectus » : le prospectus préalable de base définitif daté du 15 novembre 2019, lequel a été déposé dans toutes les provinces du Canada, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;
- « supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché et qui sera déposé auprès de l'Autorité le ou vers le 23 juillet 2021;
- « suppléments » : les suppléments relatifs au prospectus qui visent un placement auprès d'investisseurs situés à l'extérieur du Canada ou un placement simultanément auprès d'investisseurs situés au Canada et à l'extérieur du Canada, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« titres » : les actions ordinaires, les actions privilégiées, les titres de créance, les bons de souscription, les reçus de souscription et les unités à être émis aux termes des suppléments;

Vu la demande visant à obtenir les dispenses demandées;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. La sollicitation pour les fins de placements de titres auprès d'investisseurs résidant au Canada sera effectuée par des placeurs inscrits à titre de courtier dans le territoire du Canada où elle aura lieu;
3. Aucune sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée auprès d'investisseurs résidant au Canada par des placeurs étrangers;
4. Les placeurs étrangers ne pourront effectuer de la sollicitation pour les fins de placements de titres qu'auprès d'investisseurs résidant à l'extérieur du Canada;
5. Les suppléments seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province du Canada, conformément au paragraphe 6.4(1) du Règlement 44-102, ainsi qu'auprès de toute juridiction étrangère où le placement aura lieu en conformité avec les lois de la juridiction étrangère applicable;
6. L'attestation des placeurs devant être incluse dans les suppléments en vertu de l'alinéa 6.3(1)(3)(b) du Règlement 44-102 sera signée par tous les placeurs qui effectueront un placement au Canada;
7. L'émetteur prévoit déposer le supplément établissant le placement au cours du marché afin d'effectuer un placement au cours du marché exclusivement sur une bourse américaine;
8. Le prospectus prévoit déjà la possibilité d'effectuer un placement au cours du marché, mais cette information n'est pas indiquée sur la page titre du prospectus conformément au sous-paragraphe 9.3(1)(g) du Règlement 44-102;
9. L'émetteur a déposé son prospectus avant le 31 août 2020 mais n'a pas obtenu de dispense de l'obligation de transmettre le prospectus;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées.

Fait le 21 juillet 2021.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0181

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACG Alliance L.P.	2020-10-20	33 750 \$
ACG Alliance L.P.	2021-06-23	3 411 000 \$
AltC Acquisition Corp. NB Secondary Opportunities Offshore Fund V LP	2021-07-12	624 \$
Angany inc.	2018-11-30	235 017 \$
Angany inc.	2019-08-13	4 006 214 \$
Angany inc.	2020-09-04	2 125 000 \$
Apollo Strategic Growth Capital II	2021-02-12	103 848 870 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ARYA Sciences Acquisition Corp V	2021-07-15	628 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2021-05-27 au 2021-05-31	18 364 988 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2021-06-24	9 694 881 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2021-06-30 au 2021-07-02	2 842 967 \$
Banque Royale du Canada	2021-06-29	1 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-06-29	2 000 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-07-02	11 967 300 \$
Banque Royale du Canada	2021-07-07	2 250 000 \$
Banque Royale du Canada	2021-07-08	1 449 500 \$
Banque Royale du Canada	2021-07-15	290 198 688 \$
Barclays Bank PLC	2021-07-14	2 305 368 \$
Big Ridge Gold Corp.	2021-06-30	5 000 053 \$
BR Capital Limited Partnership	2020-12-31	95 000 \$
BR Capital Limited Partnership	2021-02-28	25 000 \$
Brookfield Residential Properties Inc.	2021-05-25	239 974 100 \$
Canoe Global Private Equity Fund	2021-03-31	2 644 787 \$
Canoe Global Private Equity Fund	2021-04-30	8 889 996 \$
Canoe Global Private Equity Fund	2021-05-31	5 882 876 \$
Canoe Global Private Equity Fund	2021-06-30	7 127 548 \$
Canterra Minerals Corporation	2020-12-17	4 290 484 \$
Capitan Mining Inc.	2021-05-07	3 200 000 \$
Cerevel Therapeutics Holdings, Inc.	2021-07-07	1 559 \$
ChargePoint Holdings, Inc.	2021-07-19	1 500 682 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Clear Blue Technologies International Inc.	2020-12-22	4 999 964 \$
Cornish Metals Inc.	2020-11-09	522 222 \$
Corporation Parkland	2021-06-16	600 000 000 \$
Denison Mines Corp.	2020-12-31	930 485 \$
Deveron Corp.	2020-12-23	5 785 227 \$
D-Market Electronic Services & Trading	2021-07-06	19 416 \$
Dore Copper Mining Corp.	2020-12-23	2 332 053 \$
Dore Copper Mining Corp.	2021-01-04	500 000 \$
Dore Copper Mining Corp.	2021-01-22	1 640 480 \$
Dore Copper Mining Corp.	2021-02-18	10 998 900 \$
Dore Copper Mining Corp.	2021-06-11	10 336 090 \$
EverCommerce Inc.	2021-07-06	29 724 097 \$
Exka inc.	2021-06-25	8 000 000 \$
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	2021-06-17	799 800 000 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2020-12-07	3 603 022 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-02-05	9 205 065 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-03-05	4 847 993 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-04-08	5 463 781 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-05-07	4 902 349 \$
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-06-07	3 838 736 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Four Quadrant Global Real Estate Partners	2021-07-08	26 361 110 \$
General Gold Resources Inc.	2021-01-06	1 412 400 \$
GF Investco Inc.	2020-06-14	0 \$
Glen Eagle Resources inc.	2021-04-26	241 963 \$
Glen Eagle Resources inc.	2021-06-02	600 000 \$
Graphano Energy Limited	2020-12-22	2 721 707 \$
Group RMC Realty Limited Partnership	2021-05-04	4 766 910 \$
Guardian Capital Real Estate Fund LP	2021-06-16	10 000 000 \$
Imagia Cybernétique inc.	2020-11-30	0 \$
Independence Gold Corp.	2020-12-30	1 350 000 \$
InSolve Global Credit Feeder Fund V, L.P.	2021-07-14	7 154 533 \$
Kensington Private Equity Fund	2021-06-08	34 671 159 \$
Kensington Private Equity Fund	2021-07-06	31 386 303 \$
Kingdom of Spain	2021-06-29	146 709 741 \$
Krispy Kreme, Inc.	2021-07-06	33 853 \$
Landr Audio inc.	2021-06-01	11 148 271 \$
Macquarie Bank Limited	2021-07-08	15 807 218 \$
Marble Financial Inc.	2020-12-23	1 265 000 \$
MBARC Credit Canada Inc.	2021-05-19	175 225 000 \$
Mini Mall Storage Properties Trust	2021-03-18	14 091 785 \$
Mini Mall Storage Properties Trust	2021-04-15 au 2021-04-16	3 707 500 \$
Mini Mall Storage Properties Trust	2021-05-25 au 2021-05-27	22 765 053 \$
Monte Rosa Therapeutics, Inc.	2021-06-28	7 734 045 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Nexus Gold Corp.	2020-12-23	2 437 303 \$
Organic Garage Ltd.	2020-12-30	1 022 700 \$
Pool Safe Inc.	2020-01-07	63 240 \$
Precision Drilling Corporation	2021-06-15	483 880 000 \$
Prime Blockchain Inc.	2019-08-20	57 515 \$
Prime Blockchain Inc.	2019-10-03	106 541 \$
Prime Blockchain Inc.	2019-12-23	80 619 \$
Prime Blockchain Inc.	2020-04-06	106 550 \$
Prime Blockchain Inc.	2020-08-24	270 400 \$
Prime Blockchain Inc.	2020-09-14	112 000 \$
Quebec Nickel Corp.	2020-10-27	179 467 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2021-05-03	14 823 220 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2021-06-01	15 110 500 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2021-07-02	13 303 610 \$
RYAH Group Inc.	2020-12-15	1 920 000 \$
Sky Gold Corp.	2021-06-18	2 310 000 \$
Sokoman Minerals Corp.	2020-12-22	3 000 000 \$
Stelmine Canada Itée	2020-12-21	600 050 \$
Stelmine Canada Itée	2021-06-04	700 000 \$
Stelmine Canada Itée	2021-06-11	700 000 \$
Tantalex Resources Corporation	2020-12-23	815 332 \$
Technologies Marine Vision inc.	2020-11-27	1 006 338 \$
Technologies Marine Vision inc.	2020-12-22	937 688 \$
Technologies Marine Vision inc.	2021-02-23	451 440 \$
Technologies Marine Vision inc.	2021-06-03	2 420 599 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ThreeD Capital Inc.	2021-01-07	150 000 \$
Torrid Holdings Inc.	2021-07-06	14 375 \$
UBS AG, Jersey Branch	2021-07-15	250 269 \$
West Pacific Ventures Corp.	2020-11-03	3 067 500 \$
Western Copper and Gold Corporation	2021-05-28	25 624 423 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

New Leaf Ventures Inc.

Vu la demande présentée par New Leaf Ventures Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 juillet 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 juillet 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 juillet 2021.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0179

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ACADIAN TIMBER CORP.	2021-06-26
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2021-06-26
AIR CANADA	2021-06-30
ALAMOS GOLD INC.	2021-06-30
ALARIS EQUITY PARTNERS INCOME TRUST	2021-06-30
ALPHINAT INC.	2021-05-31
ASHANTI SANKOFA INC.	2021-05-31
ATHABASCA OIL CORPORATION	2021-06-30
BAYTEX ENERGY CORP.	2021-06-30
CANADIAN BANC CORP.	2021-05-31
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2021-05-31
CANNARA BIOTECH INC.	2021-05-31
CAPSTONE MINING CORP.	2021-06-30
CARDINAL ENERGY LTD.	2021-06-30
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – CIBLE DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES – DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLEE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ACTIONS NORD- AMERICAINES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY BATISSEURS - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY CHINE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES- DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX (#5486)	2021-05-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY ETOILE NORD - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY EUROPE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY JAPON (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS CANADO-AMERICAINES DEV. NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROISSANCE AMERICAINES (#43322)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY OCCASIONS DE CROIS. AMER. - COUV. SYST. DES DEVISES (#43322)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2021-05-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY REVENU A COURT TERME CANADA (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATION AMERIQUE DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE-DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSEQUE MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE FIDELITY VISION STRATEGIQUE- DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE-PLUS (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2021-05-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE (#5486)	2021-05-31
CELESTICA INC.	2021-06-30
CENTENNIAL PLACE APARTMENT PROJECT	2021-05-31
CGI INC.	2021-06-30
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2021-06-30
COEUR MINING, INC.	2021-06-30
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2021-06-19
CORPORATION CAMECO	2021-06-30
CORPORATION LITHIUM ELEMENTS CRITIQUES	2021-05-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2021-06-30
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2021-05-31
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2021-05-31
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2021-05-31
ECOSYNTHETIX INC.	2021-06-30
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP.	2021-06-30
ENTHEON BIOMEDICAL CORP.	2021-05-31
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
EQUITABLE GROUP INC.	2021-06-30
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2021-06-30
EXPLORATION AZIMUT INC.	2021-05-31
EXPLORATION PUMA INC.	2021-05-31
EXPLORATION TYPHON INC.	2021-05-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2021-05-31
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2021-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER ALLIED	2021-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER MORGUARD	2021-06-30
FONDS DE REVENU NORANDA	2021-06-30
GALLEON GOLD CORP.	2021-05-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2021-06-30
GROUPE AECON INC.	2021-06-30
ICONIC MINERALS LTD.	2021-05-31
IMAX CORPORATION	2021-06-30
IMPERIAL MINING GROUP LTD.	2021-05-31
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2021-06-30
INTACT CORPORATION FINANCIERE	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
KINROSS GOLD CORPORATION	2021-06-30
KURE TECHNOLOGIES, INC.	2021-05-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2021-06-30
M SPLIT CORP.	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION DE L'ACTIF-DEVISES NEUTRES (#5486)	2021-05-31
MANDAT PRIVE FIDELITY VALEUR CONCENTREE (#5486)	2021-05-31
MEG ENERGY CORP.	2021-06-30
MELCOR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2021-06-30
METHANEX CORPORATION	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MINDBEACON HOLDINGS INC.	2021-06-30
MINES AGNICO EAGLE LIMITEE	2021-06-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2021-06-30
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2021-05-31
NEWMONT CORPORATION	2021-06-30
NORTH AMERICAN CONSTRUCTION GROUP LTD.	2021-06-30
NORTH AMERICAN FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2021-05-31
PRECISION DRILLING CORPORATION	2021-06-30
PRIME DIVIDEND CORP.	2021-05-31
REAL MATTERS INC.	2021-06-30
REDEVANCES NOMAD LTEE	2021-06-30
RESSOURCES MELKIOR INC.	2021-05-31
RESSOURCES SPHINX LTEE	2021-05-31
RESSOURCES TECK LIMITEE	2021-06-30
SECURE ENERGY SERVICES INC.	2021-06-30
SHOPIFY INC.	2021-06-30
SIRIUS XM HOLDINGS INC.	2021-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SLATE GROCERY REIT	2021-06-30
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2021-06-30
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2021-06-30
SOURCE ENERGY SERVICES LTD.	2021-06-30
SPECTRA PRODUCTS INC.	2021-06-30
SUNCOR ENERGIE INC.	2021-06-30
TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.	2021-06-30
TDB SPLIT CORP.	2021-05-31
TFI INTERNATIONAL INC.	2021-06-30
TILRAY INC.	2021-05-31
TOURMALINE OIL CORP.	2021-06-30
TREE ISLAND STEEL LTD.	2021-06-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2021-06-30
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2021-05-31
VISION LITHIUM INC.	2021-05-31
VISTA GOLD CORP.	2021-06-30
WEST FRASER TIMBER CO. LTD.	2021-06-30
WESTERN ENERGY SERVICES CORP.	2021-06-30
WINDFALL GEOTEK INC.	2021-05-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
GETCHELL GOLD CORP.	2021-03-31
ORACLE CORPORATION	2021-05-31
RESSOURCES ET ENERGIE SQUATEX INC.	2021-03-31
URANIUM ROYALTY CORP.	2021-04-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
GETCHELL GOLD CORP.	2021-03-31
ORACLE CORPORATION	2021-05-31
RESSOURCES ET ENERGIE SQUATEX INC.	2021-03-31
URANIUM ROYALTY CORP.	2021-04-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	
ARIZONA GOLD CORP.	
CHAMPION IRON LIMITED	
EMPIRE COMPANY LIMITED	
MANGAZEYA MINING LTD.	
NEXA RESOURCES S.A.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*Date du
document

TECSYS INC.

*NOTICE ANNUELLE*Date du
document

ORACLE CORPORATION

2021-05-31

TECSYS INC.

2021-04-30

URANIUM ROYALTY CORP.

2021-04-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
37 Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalpajian, Jacob H	4	O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	0.2600	BC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Options</i>								
Smith, Kiriaki	5	O	2021-07-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
		M	2021-07-20	D	50 - Attribution d'options	210 000		BC
Aegis Brands Inc. (formerly, The Second Cup Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fletcher, Steven James	5	O	2021-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-05	D	46 - Contrepartie de services	8 458		ON
Serruya, Aaron	4							
Fruzer Inc.	PI	O	2021-07-05	C	46 - Contrepartie de services	10 572	1.1824	ON
<i>Options</i>								
Fletcher, Steven James	5	O	2020-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.9500	ON
Pascal, Paul	5	O	2019-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.9500	ON
Ramsay, Tara	5	O	2019-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-12-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.9500	ON
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Landry, Craig	5	O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	8 500	9.2300	QC
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	25.2900	QC
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Landry, Craig	5	O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	9.2300	QC
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Flatt, James Gordon	3							
Skky Capital Corporation Limited	PI	O	2021-07-27	I	97 - Autre	1		ON
Strategem Capital Corporation	PI	O	2021-07-27	I	97 - Autre	1		ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Droits Rights Performance Share Units</i>								
Fitzgerald, John Michael	5	O	2021-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 194		ON
<i>Options</i>								
Fitzgerald, John Michael	5	O	2021-03-08	D	50 - Attribution d'options	60 000	9.3400	ON
Aleafia Health Inc. (formerly Canabo Medical Inc.)								
<i>Deferred Share Units</i>								
Galasso, Luciano	4	O	2021-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 434	0.4180	ON
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bernier, Jean	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	8	48.8500	QC
Boyko, Éric	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	26	48.8500	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	41	48.8500	QC
Fields, Janice L.	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	4	48.8500	QC
Fortin, Richard	4, 7, 6,	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	92	48.8500	QC
Kau, Mélanie	5	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	272	48.8500	QC
Lamothe, Marie Josee	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	10	48.8500	QC
Leroux, Monique F.	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	38	48.8500	QC
Plourde, Réal	4, 7, 6,	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	41	48.8500	QC
Rabinowicz, Daniel	5	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	29	48.8500	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Têtu, Louis	4	O	2021-07-22	D	35 - Dividende en actions	10	48.8500	QC
Americas Gold and Silver Corporation								
<i>Options</i>								
Axell, Stefan	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Blasutti, Darren John	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	710 000		ON
Davidson, Alexander John	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Dell, Daren	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	400 000		ON
Edwards, Alan R.	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Kipp, Bradley Robert	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
McRae, Peter	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	510 000		ON
Pridham, Gordon E.	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
RIVERA RABA, MANUEL ALBERTO	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	175 000		ON
Varga, Warren	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	390 000		ON
Waisberg, Lorie	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Wilson, Shawn	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	35.0474	BC
<i>Options</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	24.8522	MB
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	23.8360	MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	391 730	11.7516	MB
Aurora Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Firestone, Theresa	4	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Firestone, Theresa	4	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Firestone, Theresa	4	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bolger, Rod	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	968	48.9330	QC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(552)	125.6300	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	581	48.9330	QC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(581)	125.6530	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	5 322	48.9330	QC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 322)	125.6640	QC
<i>Options</i>								
Bolger, Rod	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(968)	48.9330	QC
Gottschling, Helena	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(581)	48.9330	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(5 322)	48.9330	QC
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eacobacci, Tom	5	O	2020-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	281 294		ON
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(109 994)	10.0565USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Eacobacci, Tom	5	O	2021-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(281 294)		ON
Bonterra Energy Corp.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.1282	AB
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.4900	AB
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.6800	AB
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.7070	AB
Bonterra Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Wexford Capital LP								
Wexford Focused Investors LLC	3	PI	2021-07-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.3200	BC
		O	2021-07-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3300	BC
		O	2021-07-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.3100	BC
		O	2021-07-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.3200	BC
		O	2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.3300	BC
		O	2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.3400	BC
Boralex inc.								
Options Options d'achat d'actions ordinaires								
Lemaire, Patrick	4	O	2020-12-31	D	97 - Autre	(4 150)	19.0400	QC
		O	2020-12-31	D	97 - Autre	(114)	17.3900	QC
		O	2020-12-31	D	97 - Autre	(4 601)	18.4600	QC
		O	2020-12-31	D	97 - Autre	(6 090)	29.4100	QC
Braille Energy Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Grafoid Inc.	3	O	2021-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bons de souscription								
Grafoid Inc.	3	O	2021-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brookfield Asset Management Inc.								
Actions échangeables Class A Limited Voting								
Allan, Elyse	4	O	2015-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	9	51.6820	ON
Beber, Justin B.	5	O	2018-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	9 417		ON
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5	O	2003-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	1 651	51.6820	ON
5042591 Ontario Inc.	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	1 689	51.6820	ON
Blidner Family Foundation	PI	O	2003-03-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	C	35 - Dividende en actions	6 787	51.6820	ON
Jeffrey Blidner Limited	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	16 169	51.6820	ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Sanford, Partners Holdings and Partners Value Investments	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	247 104		ON
		O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(247 104)	49.0000	ON
Coutu, Marcel R.	4	O	2006-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	673	51.6820	ON
Anne Maxwell	PI	O	2006-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	198	51.6820	ON
Flatt, J. Bruce	4, 5							
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.	PI	O	2021-06-28	I	36 - Conversion ou échange	116 863		ON
		O	2021-06-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	787 989	52.2000USD	ON
Partners FC	PI	M	2021-06-28	I	36 - Conversion ou échange	116 863		ON
		M	2021-06-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	787 989	52.2000USD	ON
		O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	151 439	49.0000USD	ON
Fukakusa, Janice Rose	4	O	2020-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	68	51.6820	ON
		O	2020-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	8 818		ON
Kingston, Brian William	5	O	2002-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	21 065		ON
Lawson, Brian	6, 5	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	8 482	51.6820USD	ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	23 791	51.6820	ON
		O	2021-06-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9 550		ON
		O	2021-06-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 208		ON
PVI Holdco	PI	O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	3 208	51.6820USD	ON
		O	2021-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 208)		ON
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI	O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	9 035	51.6820USD	ON
Wylbrook Investments Inc.	PI	O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	9 550	51.6820USD	ON
		O	2021-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 550)		ON
Madon, Cyrus	5	O	2003-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	70 189		ON
Marks, Howard Stanley HOWARD AND NANCY MARKS REVOCABLE TRUST	4 PI	O	2020-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	7 590	51.6820USD	ON
Noble, Craig	5	O	2019-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	5 196		ON
O'Donnell, Augustine Thomas	4	O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	4	51.6820USD	ON
Spouse	PI	O	2013-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	488	51.6820USD	ON
Pearson, Lori Anne	5	O	2016-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	12 429		ON
Pollock, Sam JB	6, 5	O	2003-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	72 182		ON
96345 Canada Inc.	PI	O	2003-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	C	35 - Dividende en actions	3 415	51.6820USD	ON
Pollock Foundation	PI	O	2003-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	C	35 - Dividende en actions	2 910	51.6820USD	ON
Seek, Ngee Huat Junestar Capital Limited	4 PI	O	2012-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	206	51.6820	ON
Shah, Sachin G.	5	O	2014-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	48 347		ON
RRSP	PI	O	2014-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	29	51.6820USD	ON
Teskey, Connor David	5	O	2020-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	8 829		ON
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5	O	2021-06-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(244 978)		ON
		O	2021-06-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(577 155)		ON
5042591 Ontario Inc.	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	244 978		ON
Blidner Family Foundation	PI	O	2021-07-26	C	99 - Correction d'information	10 050		ON
Jeffrey Blidner Limited	PI	O	2021-06-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	585 105		ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Sanford, Partners Holdings and Partners Value Investments	PI	O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	247 104	49.0000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Flatt, J. Bruce	4, 5							
Partners/Partners Holdings/Partners Value Investment/BAM Holdings Corps/Partners FC/Global Partners FC Fdn/Flatt RRSP	PI	O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(151 439)	49.0000USD	ON
Teskey, Connor David	5	O	2021-07-23	D	99 - Correction d'information	45		ON
Deferred Share Units								
Allan, Elyse	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	240	51.6820	ON
Beber, Justin B.	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	202	51.6820USD	ON
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	7 487	51.6820	ON
Braly, Angela F.	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	294	51.6820USD	ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	17 798	51.6820	ON
Coutu, Marcel R.	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	633	51.6820	ON
Flatt, J. Bruce	4, 5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	26 061	51.6820USD	ON
Fukakusa, Janice Rose	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	28	51.6820	ON
Kempston Darkes, V. Maureen	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	610	51.6820USD	ON
Kingston, Brian William	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	4 363	51.6820USD	ON
Lawson, Brian	6, 5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	24 862	51.6820USD	ON
Madon, Cyrus	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	20 294	51.6820USD	ON
Marks, Howard Stanley	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	42	51.6820USD	ON
McKenna, Frank	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	1 954	51.6820USD	ON
Miranda Robredo, Rafael	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	170	51.6820USD	ON
Noble, Craig	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	1 195	51.6820USD	ON
O'Donnell, Augustine Thomas	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	399	51.6820USD	ON
Olayan, Hutham Suliman	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	7	51.6820USD	ON
Pearson, Lori Anne	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	940	51.6820USD	ON
Pollock, Sam JB	6, 5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	22 805	51.6820USD	ON
Seek, Ngee Huat	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	435	51.6820	ON
Shah, Sachin G.	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	1 674	51.6820USD	ON
Taylor, Diana	4	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	463	51.6820USD	ON
Options								
Kingston, Brian William	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	33 555	51.6820USD	ON
Restricted Shares								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	81		ON
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.								
<i>Actions échangeables Class A Limited Voting</i>								
Flatt, J. Bruce	6	O	2021-06-28	D	35 - Dividende en actions	116 863		ON
Partners FC	PI	M	2021-06-28	I	35 - Dividende en actions	116 863		ON
		O	2021-06-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	787 989	52.2000USD	ON
		O	2021-06-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	151 439	49.0000USD	ON
Partners Limited/BAM Holdings Corp./Partners FC	PI	O	2021-06-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	787 989	52.2000USD	ON
Brookfield Property Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3	O	2021-07-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 451 868	18.6500	ON
		O	2021-07-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 451 868)	18.6500	ON
BPY (2013) Corp.	PI	O	2021-07-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(215 000)	18.6590USD	ON
BPY Arrangement Corporation	PI	O	2021-07-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 451 868	18.6500	ON
		O	2021-07-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 451 868)	18.6500	ON
BPY Arrangement USD Subco Inc.	PI	O	2021-07-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 451 868	18.6500	ON
Brookfield Real Estate Partners (K) SIB L.P.	PI	O	2021-07-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 451 868)	18.6500	ON
Sidecar Exchange LP	PI	O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 233 517	18.1700USD	ON
BRUNSWICK EXPLORATION INC. (Anciennement Les Ressources Komet Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hussey, Joseph Jeffrey	4	O	2021-07-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 000)	0.1600	QC
		O	2021-07-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 000)	0.2200	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Ryan Hussey	PI	O	2020-09-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	75 000	0.2200	QC
Susan Ann Leger	PI	O	2020-09-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	75 000	0.1600	QC
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Richardson, Ronald	4	O	2021-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	760	59.5800	ON
CareRx Corporation (formerly Centric Health Corporation)								
<i>Restricted Stock Units</i>								
BERGEVIN, Christiane	4	O	2021-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 231		ON
		M	2021-07-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		ON
Cathedral Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Precision Drilling Corporation	3	O	2021-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Bons de souscription</i>								
Precision Drilling Corporation	3	O	2021-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
CCL Industries Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Muzyka, Douglas W.	4	O	2016-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	64.5200	ON
Celestica Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Celestica Inc.	1	O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	738 882	9.7070	ON
		M	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	95 630	9.7000	ON
		O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(738 882)	9.7070	ON
		M	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(95 630)	9.7070	ON
		O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	594 600	9.5572	ON
		M	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	68 000	9.6400	ON
		O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(594 600)	9.5572	ON
		M	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(68 000)	9.6400	ON
		O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 205 733	7.0844USD	ON
		M	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	83 247	7.2200USD	ON
		O	2019-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 205 733)	7.0844USD	ON
		M	2019-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(83 247)	7.2200USD	ON
		O	2020-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.6450	ON
		M	2020-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.6450	ON
		O	2020-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	9.6450	ON
		M	2020-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	9.6450	ON
		O	2020-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.4749USD	ON
		M	2020-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	7.4749USD	ON
		O	2020-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.4749USD	ON
		M	2020-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	7.4749USD	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	66 600	10.5500	ON
		M	2021-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	66 600	10.5500	ON
		M	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	10.6600	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(66 600)	10.5500	ON
		M	2021-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(66 600)	10.5500	ON
		M	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(20 500)	10.6600	ON
		O	2021-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	290 428	8.3700USD	ON
		M	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	10 143	8.2700USD	ON
		O	2021-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(290 428)	8.3700USD	ON
		M	2021-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(10 143)	8.2700USD	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.8000	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7400	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	29 400	10.6100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	10.6000	ON
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.6900	ON
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	10.5300	ON
		O	2021-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	33 900	10.5900	ON
		O	2021-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	29 100	10.4800	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	39 900	10.5000	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	10.8000	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.7400	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(29 400)	10.6100	ON
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	10.6000	ON
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	10.6900	ON
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)	10.5300	ON
		O	2021-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(33 900)	10.5900	ON
		O	2021-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(29 100)	10.4800	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(39 900)	10.5000	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.4800USD	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	8.4900USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 100	8.3500USD	ON
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	8.4200USD	ON
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 502)	8.4900USD	ON
		M	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 502	8.4900USD	ON
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	22 772	8.4400USD	ON
		O	2021-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	29 500	8.4400USD	ON
		O	2021-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	33 598	8.3700USD	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	34 513	8.2900USD	ON
		O	2021-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.4800USD	ON
		O	2021-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	8.4900USD	ON
		O	2021-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 100)	8.3500USD	ON
		O	2021-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)	8.4200USD	ON
		O	2021-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 502)	8.4900USD	ON
		O	2021-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(22 772)	8.4400USD	ON
		O	2021-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(29 500)	8.4400USD	ON
		O	2021-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(33 598)	8.3700USD	ON
		O	2021-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(34 513)	8.2900USD	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	73 200	9.7200	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	90 300	9.7900	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	95 630	9.8700	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	68 600	9.8700	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	65 100	9.9400	ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	61 300	9.8200	ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	69 100	9.6700	ON
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	9.5900	ON
		O	2019-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	9.5400	ON
		O	2019-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 222	9.4700	ON
		O	2019-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 600	9.4000	ON
		O	2019-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	58 300	9.5200	ON
		O	2019-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	34 700	9.3900	ON
		O	2019-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	52 700	8.9500	ON
		O	2019-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	8.8100	ON
		O	2019-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	8.8300	ON
		O	2019-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	54 400	8.9500	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(73 200)	9.7200	ON
		O	2019-05-06	D	40 - Vente à découvert	(90 300)	9.7900	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(95 630)	9.8700	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(68 600)	9.8700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(65 100)	9.9400	ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(61 300)	9.8200	ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(69 100)	9.6700	ON
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	9.5900	ON
		O	2019-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	9.5400	ON
		O	2019-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(30 222)	9.4700	ON
		O	2019-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(50 600)	9.4000	ON
		O	2019-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(58 300)	9.5200	ON
		O	2019-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(34 700)	9.3900	ON
		O	2019-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(52 700)	8.9500	ON
		O	2019-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(32 500)	8.8100	ON
		O	2019-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(19 600)	8.8300	ON
		O	2019-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(54 400)	8.9500	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	79 622	7.1400	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	66 256	7.2300USD	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	65 778	7.2700USD	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	53 830	7.3200USD	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	76 390	7.3300USD	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	63 459	7.3400USD	ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	49 451	7.3200USD	ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	108 981	7.1800USD	ON
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	54 745	7.1200USD	ON
		O	2019-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	73 378	7.0900USD	ON
		O	2019-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	7.0400USD	ON
		O	2019-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	34 147	6.9800USD	ON
		O	2019-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	52 084	6.9300USD	ON
		O	2019-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	63 944	7.0800USD	ON
		O	2019-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	49 730	6.9800USD	ON
		O	2019-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	77 725	6.6300USD	ON
		O	2019-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	59 689	6.5400USD	ON
		O	2019-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	53 277	6.6300USD	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(79 622)	7.1400USD	ON
		O	2019-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(66 256)	7.2300USD	ON
		O	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(65 778)	7.2700USD	ON
		O	2019-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(53 830)	7.3200USD	ON
		O	2019-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(76 390)	7.3300USD	ON
		O	2019-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(63 459)	7.3400USD	ON
		O	2019-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(49 451)	7.3200USD	ON
		O	2019-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(108 981)	7.1800USD	ON
		O	2019-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(54 745)	7.1200USD	ON
		O	2019-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(73 378)	7.0900USD	ON
		O	2019-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	7.0400USD	ON
		O	2019-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(34 147)	6.9800USD	ON
		O	2019-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(52 084)	6.9300USD	ON
		O	2019-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(63 944)	7.0800USD	ON
		O	2019-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(49 730)	6.9800USD	ON
		O	2019-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(77 725)	6.6300USD	ON
		O	2019-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(59 689)	6.5400USD	ON
		O	2019-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(53 277)	6.6300USD	ON
Cervus Equipment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lacey, Peter Alan	4, 5, 3							
Lacey Family Trust	PI	O	2012-06-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 011)	17.9500	AB
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Arpin, Pamela Lynne	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits PSU</i>								
Arpin, Pamela Lynne	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Arpin, Pamela Lynne	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Class B Units of CP LP exchangeable 1 for 1 for Trust Units</i>								
George Weston Limited	3							
13135870 Canada Inc.	PI	O	2013-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 824 742		ON
Weston Foods (Canada) Inc.	PI	O	2021-07-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 824 742)		ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Godin, Christian	4	O	2021-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	652	1.6200	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2021-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 808	1.6200	ON
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000		ON
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2700	ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2400	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2021-07-20	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	33.6000	AB
		O	2021-07-21	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	33.8900	AB
		O	2021-07-22	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.1300	AB
		O	2021-07-23	I	38 - Rachat ou annulation	(99 062)	34.0600	AB
		O	2021-07-26	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.4000	AB
Cresco Labs Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Sergi, Dominic Anthony	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.7600USD	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	10.8200USD	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.8500USD	BC
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425 000)	9.9500USD	BC
Curaleaf Holdings, Inc. (formerly Lead Ventures Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Grover, Jaswinder	4	O	2021-02-01	D	36 - Conversion ou échange	43 059		BC
Kahn, Mitchell Phillip	4	O	2021-07-23	D	36 - Conversion ou échange	17 543		BC
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Grover, Jaswinder	4	O	2021-02-01	D	36 - Conversion ou échange	(43 059)		BC
Kahn, Mitchell Phillip	4	O	2021-07-23	D	36 - Conversion ou échange	(17 543)		BC
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Cymbria Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>								
MacDonald, Geoff	6, 5	O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.0000	ON
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.7900	ON
DiaMedica Therapeutics Inc.								
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Burroughs, Amy Louise	4	O	2021-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	18 786	3.6400USD	MB
GIUFFRE, MICHAEL	4	O	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	9 393	3.6400	MB
		M	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	9 393	3.6400USD	MB
Parsons, James Todd	4	O	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	9 393	3.6400	MB
		M	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	9 393	3.6400USD	MB
Pilnik, Richard D.	4	O	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	13 150	3.6400	MB
		M	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	13 150	3.6400USD	MB
Semba, Charles	4	O	2021-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2021-07-15	D	50 - Attribution d'options	18 786	3.6400USD	MB
Distinction Energy Corp.								
<i>Bons de souscription spéciaux</i>								
Nobakht, Morteza	5	O	2021-06-25	D	36 - Conversion ou échange	(100)		AB
		M	2021-06-25	D	36 - Conversion ou échange	(100)		AB
		O	2021-02-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100	15.0000	AB
Dundee Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Covassin, Tanya	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 880	1.6835	ON
Meharry, Isabel	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 840	1.6835	ON
Molson, Andrew	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 712	1.6835	ON
Nixon, Peter	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 940	1.6835	ON
Palmiere, Allen J.	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 775	1.6835	ON
Sharpe, Steven Blair	5	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 880	1.6835	ON
Sinclair, Alistair Murray	4	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 107		ON
E Split Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Brasseur, Jeremy	6							
Middlefield Financial Services Limited	PI	O	2021-07-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	14.3900	AB
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sofronis, Nikolaos	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	154 000	0.1140	QC
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	346 000	0.1150	QC
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Sobey, Paul David	4, 5							
Jointly DF Sobey, PD Sobey et al	PI	O	2017-10-31	C	99 - Correction d'information	(218 850)		NS
Enbridge Inc.								
<i>Droits 2020 Restricted Stock Units (RSUs)</i>								
Akman, Matthew Allan	5	O	2021-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166		AB
		O	2021-07-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)		AB
Capps, Allen Carter	5	O	2021-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166		AB
		O	2021-07-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)		AB
Ensign Energy Services Inc.								
<i>Billets Senior Notes due 2024</i>								
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3							
Utopia Enterprises Inc.	PI	O	2021-07-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 520 000.00	93.0000	AB
Entreprises internationales de prospection								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4, 5	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1800	QC
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Globex Mining Enterprises Inc.	1	O	2021-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.0900	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Evertz Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patel, Rakesh Thakor	7	O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	14.0000	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	14.0100	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.0200	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	14.0300	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.0400	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.0500	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.0900	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.1200	ON
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.1000	ON
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.3500	ON
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	14.3600	ON
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.3700	ON
EXPLORATION AMSECO LTÉE								
<i>Options</i>								
Bourgault, Roger	4	O	2021-07-14	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		QC
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Girard, Marie-José M.José Girard	4, 5 PI	O	2021-07-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0900	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fontaine, Michel	4	O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3100	QC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.3100	QC
Robillard, Marcel	4, 5	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3150	QC
Exploration Typhon Inc.								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Dufour, Yves	4							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0650	QC
Morin, Ghislain	5	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0500	QC
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0650	QC
ROY, SERGE	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2021-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0650	QC
FAX Capital Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Lim, Nickolas	5							
Beneficially owned - RSP	PI	O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	4.1700	ON
		O	2020-01-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0000	ON
		O	2020-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9100	ON
		O	2020-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	3.4000	ON
RESP	PI	O	2019-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-01-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	4.0000	ON
RRSP Spouse	PI	O	2019-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000	4.1700	ON
Spousal - RSP	PI	O	2019-11-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 200	4.1700	ON
		O	2020-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.4000	ON
TFSA	PI	O	2019-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 300	4.1700	ON
		O	2020-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	3.4000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Lim, Nickolas	5							
Beneficially owned - RSP	PI	O	2019-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3300	ON
RRSP Spouse	PI	O	2019-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Spousal - RSP	PI	O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000	0.3300	ON
		O	2019-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFSA	PI	O	2019-11-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 200	0.3300	ON
		O	2019-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 300	0.3300	ON
Firan Technology Group Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourne, Bradley Collier	5	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	2.6600	ON
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.6600	ON
Crichton, James	5	O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 750	2.7300	ON
Fire & Flower Holdings Corp. (formerly Cinaport Acquisition Corp. II)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hollingshead, Matthew	7	O	2021-07-20	D	45 - Contrepartie d'un bien	450 000	0.8000	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	16.1500	BC
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.1900	BC
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.3100	AB
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2021-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 943	17.0000	ON
		O	2021-07-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 943)	17.0000	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.1500	AB
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.3775	AB
Fury Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Williams, Alison Sagateh	4	O	2020-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	14.8000	AB
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	14.9971	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foo, Jacqueline	5	O	2021-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Foo, Jacqueline	5	O	2021-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-16	D	50 - Attribution d'options	3 410		ON
		O	2021-07-16	D	50 - Attribution d'options	3 410		ON
<i>Restricted Share Unit</i>								
Foo, Jacqueline	5	O	2021-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 278		ON
		O	2021-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480		ON
Goliath Resources Limited								
<i>Options</i>								
Rosmus, Roger	4, 5	O	2021-07-25	D	50 - Attribution d'options	135 000	1.2900	ON
Warren, Graham	5	O	2021-07-25	D	50 - Attribution d'options	105 000	1.2900	ON
Great Canadian Gaming Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Singh, Sukvinder	5	O	2021-07-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 500)	44.5500	ON
GreenFirst Forest Products Inc. (formerly, Itasca Capital Ltd.)								
<i>Droits</i>								
Doman, Jaspaul Rick Harbins	4	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	240 000	1.5000	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 000)	0.1904	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(169 000)	0.1005	BC
Timber Country Investment Corporation	PI	O	2020-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	19 808 001	1.5000	BC
		O	2021-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 900)	0.1103	BC
		O	2021-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 900)	0.1071	BC
		O	2021-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 900)	0.1100	BC
		O	2021-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 900)	0.1400	BC
		O	2021-07-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(439 571)	0.1400	BC
Fundamental Global Investors, LLC	3	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.4833	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 189 000)	0.3687	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.2058	BC
Liggett, Michael	5	O	2020-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	1.5000	BC
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1900	BC
STRONG/MDI INC.	3	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 500)	0.5536	BC
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6000	BC
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.5500	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 500)	0.2998	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(186 500)	0.2727	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(288 000)	0.2568	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(254 500)	0.2500	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225 500)	0.2500	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.2422	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3000	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 820 500)	0.2297	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 823 500)	0.2296	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1700	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 000)	0.1549	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.2575	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.1400	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214 000)	0.1295	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.1200	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(415 000)	0.1135	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(865 250)	0.1197	BC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 865 200)	0.1114	BC
Groupe Peak Fintech Inc. (formerly Les Technologies Peak Positioning Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Qiu, Liang	4	O	2021-07-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.0400	QC
		O	2021-07-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.1600	QC
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.5400	QC
HIVE Blockchain Technologies Ltd.								
<i>Débitures convertibles</i>								
Holmes, Frank Edward	4							
U.S. Global Investors, Inc.	PI	O	2021-06-30	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 750 000.00)		BC
HPQ-Silicon Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robitaille, Robert	4							
GRUPE SOPRODEV (1990) INC	PI	O	2021-07-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.6300	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Hut 8 Mining Corp. (formerly, Oriana Resources Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Biffury Holding B.V.	3							
Pledged	PI	O	2021-07-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(819 884)	6.1198	ON
Woods, Tanya Maria	5	O	2021-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Woods, Tanya Maria	5	O	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		ON
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Muraro, Theodore William	4	O	2021-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 400	4.9700	BC
IMV Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fonds de solidarité FTQ	3	O	2021-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 428 571	1.7500USD	NS
Labbé, Pierre	5	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8500	NS
Ors, Frederic	4	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.8500	NS
<i>Bons de souscription</i>								
Fonds de solidarité FTQ	3	O	2021-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 071 429		NS
Innergex énergie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Pascale	5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits d'actions liées au rendement /Performance Share Rights</i>								
Tremblay, Pascale	5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Tremblay, Pascale	5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Klondike Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kennedy, Thomas John	4, 5	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	BC
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Daoust, Paul	4	O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 975		ON
Morris, Darcy	4	O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 010		ON
Vamvakas, Elias	4	O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 913		ON
Welsh, Kathryn A.	4	O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 311		ON
Young, John	4	O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 709		ON
La Société de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060	7.6000	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	7.6000	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	945	7.6000	ON
Derry, Douglas	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 481	7.6000	ON
Guay, Charles	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	273	7.6000	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 681	7.6000	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 391	7.6000	ON
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	782	7.6000	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	457	7.6000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 328	7.6000	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 208	7.6000	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 145	7.6000	ON
Laboratoires Engagement inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, Gilman	4	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 985 632)		ON
Boyer, Gilbert	5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(290 843)		ON
Brown, Steven	5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(158 675)		ON
Keller, Edward	4, 5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 499 548)		ON
Lev, Bruce	4, 6, 3	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(817 143)		ON
Loeb Holding Corporation	PI	O	2021-07-23	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(22 986 261)		ON
Loeb Investors Co 170 LP	PI	O	2021-07-23	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(709 353)		ON
Loeb Holding Corporation	3	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(22 986 261)		ON
Spiegel, Robert Neil	4, 5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(329 036)		ON
Robert N. Spiegel Law Professional Corporation	PI	O	2021-07-23	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Anderson, Gilman	4	O	2021-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(978 900)		ON
Boyer, Gilbert	5	O	2021-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(27 175)		ON
Brown, Steven	5	O	2021-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(125 000)		ON
Keller, Edward	4, 5	O	2021-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(318 750)		ON
Lev, Bruce	4, 6, 3	O						
Loeb Holding Corporation	PI	O	2021-07-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(9 773 750)		ON
Loeb Holding Corporation	3	O	2021-07-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(9 773 750)		ON
Spiegel, Robert Neil	4, 5	O						
Robert N. Spiegel Law Professional Corporation	PI	O	2021-07-23	I	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)		ON
<i>Options</i>								
Anderson, Gilman	4	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		ON
Boyer, Gilbert	5	O	2021-07-23	D	52 - Expiration d'options	(90 000)		ON
		O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 020 000)		ON
Brown, Steven	5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 280 000)		ON
Keller, Edward	4, 5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 080 000)		ON
Lev, Bruce	4, 6, 3	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(60 000)		ON
Loeb Holding Corporation	PI	O	2021-07-23	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(667 920)		ON
Loeb Holding Corporation	3	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(667 920)		ON
Spiegel, Robert Neil	4, 5	O	2021-07-23	D	52 - Expiration d'options	(12 500)		ON
		O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		ON
<i>Restricted Share Award (RSA)</i>								
Boyer, Gilbert	5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(360 740)		ON
Brown, Steven	5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)		ON
Keller, Edward	4, 5	O	2021-07-23	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 088 708)		ON
Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre								
<i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.1577	AB
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.1714	AB
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	9.1149	AB
Le Fonds de dividendes des secteurs de l'agriculture durable et du bien-être								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Agriculture & Wellness Dividend Fund	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.4502	AB
		O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.4970	AB
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.4274	AB
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	9.4380	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.3957	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.7750	AB
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Granovsky, Dahra Granovsky	4	O	2021-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	869	28.3000	QC
		M	2021-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	839	28.3000	QC
les aliments High Liner incorporee								
<i>Actions ordinaires</i>								
High Liner Foods Incorporated	1	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	13.7265	NS
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	13.7265	NS
Les Métaux Canadiens Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frei, Beat	5							
Comfortra GmbH	PI	O	2021-07-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.2400	QC
Leblanc, Stéphane	4, 5, 3	O	2021-07-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 629 329		QC
9248-7792 Québec Inc.	PI	O	2021-07-27	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 868 460		QC
Lemieux, Maxime	4	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	249 338		QC
Les Producteurs Affinor inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brusatore, Nicholas Gordon	3	O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.0350	BC
Leucrotta Exploration Inc.								
<i>Options</i>								
DOERR, Harvey	4	O	2021-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-07-21	D	50 - Attribution d'options	50 000		AB
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Everett, Calvin Clovis	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	200 000		BC
		O	2021-05-13	D	51 - Exercice d'options	100 000		BC
Tetzlaff, Sean Allan	4	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.5000	BC
<i>Options</i>								
Everett, Calvin Clovis	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.5000	BC
		O	2021-05-13	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5000	BC
Tetzlaff, Sean Allan	4	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.5000	BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Barge, James	5	O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128 337		BC
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(44 971)	13.9300USD	BC
		O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90 703		BC
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(44 971)	13.6000USD	BC
Berg, Corii D.	5	O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34 223		BC
		O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 465		BC
		O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(726)	14.6100USD	BC
		O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 867		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 421)	14.6100USD	BC	
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(11 243)	13.9300USD	BC	
		O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 676		BC	
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(11 243)	13.6000USD	BC	
	Goldsmith, Brian	5	O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119 781		BC
		O	2021-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 325		BC	
		O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 060)	14.6100USD	BC	
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(39 349)	13.9300USD	BC	
	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79 365		BC		
	O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(39 349)	13.6000USD	BC		
MBN Corporation									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
MBN Corporation	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.0500	AB	
		O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		AB	
		O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	7.7732	AB	
		O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		AB	
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cipollone, Floriana	5								
Computershare (ESOP - TFSA)	PI	O	2021-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	16.9080	ON	
Computershare (ESOP)	PI	O	2021-05-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	17.9939	ON	
		O	2021-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	17.4252	ON	
		O	2021-06-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	17.6400	ON	
		O	2021-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	17.1866	ON	
		O	2021-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	16.9080	ON	
Weaver, Karen H.	4, 5								
Scotia Capital	PI	O	2021-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	16.9080	ON	
ScotiaMcLeod (RSP)	PI	O	2021-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	16.9080	ON	
<i>Performance Share Units</i>									
Cipollone, Floriana	5	O	2021-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	16.9080	ON	
		O	2021-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	16.9080	ON	
<i>Restricted Share Units</i>									
Cipollone, Floriana	5	O	2021-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	16.9080	ON	
		O	2021-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	16.9080	ON	
Metalla Royalty & Streaming Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heath, Brett	4, 5	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.7000	BC	
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit MINT Income Fund	1	O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.2280	AB
Mount Logan Capital Inc. (formerly, Marret Resource Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dellece, Perry Nicholas	4	O	2018-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	455 000	0.5500	ON
		O	2019-12-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(398 125)		ON
RRSP	PI	M	2018-10-19	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	455 000	0.5500	ON
		M	2019-12-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(398 125)		ON
		O	2018-10-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.7045	AB
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.3143	AB
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	12.8943	AB
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8453USD	QC
DiPede, Roberto	5	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 115	0.8577USD	QC
Moretz, John Morris	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.8500USD	QC
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8092USD	QC
<i>Options</i>								
DiPede, Roberto	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	405 541	1.1700	QC
		M	2021-07-21	D	50 - Attribution d'options	405 541	1.1700	QC
Piazza, Christopher	5	O	2021-07-21	D	50 - Attribution d'options	417 563		QC
Rinow, Toni	5	O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	1 131 216	1.1700	QC
		M	2021-07-21	D	50 - Attribution d'options	1 131 216	1.1700	QC
Noront Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wyloo Canada Holdings Pty Ltd.	3	O	2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 111 945	0.3343	ON
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2021-07-22	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 985 000	12.6000	ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2021-07-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 985 000	12.6000	ON
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investissement Québec	3	O	2021-03-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 355 173)		QC
		O	2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 978 750	9.2500	QC
Novamind Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wong, Tracy	5	O	2021-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.2500	ON
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Billets Senior Unsecured Notes</i>								
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2018-03-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 2 000 000.00		AB
		O	2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 000 000.00		AB
1136050 Alberta Ltd.	PI	M	2018-03-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 2 000 000.00		AB
		O	2003-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-07-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(\$ 2 000 000.00)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés (000.00)	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Poelzer, Ronald J.M. Clearwater Charitable Foundation	4 PI	O	2021-07-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(\$ 750 000.00)		AB
Opus Capital Corp.	PI	O	2021-07-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(\$ 1 750 000.00)		AB
Shaw, Brian Gordon	4	O	2021-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 500 000.00)		AB
Truba, Joshua Thomas	5							
Children RESP	PI	O	2021-07-27	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 40 000.00)		AB
Wright, Jonathan Andrew <i>Billets Senior Unsecured Notes due 2026</i>	5	O	2021-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 50 000.00)		AB
Asman, Kevin Garth Kimberley Asman	5 PI	O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
	O		2021-07-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100 000.00		AB
Stein, Deborah Susan	4	O	2016-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
	O		2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 60 000.00		AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
	O		2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2011-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
	O		2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		AB
Zawalsky, Grant A.	4	O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
	O		2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 250 000.00		AB
	M		2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 250 000.00		AB
O3 Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gariepy, Louis	5	O	2019-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
	O		2021-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	2.2600	BC
	O		2021-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	2.2800	BC
Vizquerra, Jose	4, 6, 5	O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1500	BC
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tang, Liang	5	O	2018-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 217)		ON
	M		2018-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 217)		ON
Oncolytics Biotech Inc.								
<i>Options</i>								
Coffey, Matthew	4, 5	O	2021-07-27	D	52 - Expiration d'options	(1 894)	40.9500	AB
Orezone Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downey, Patrick	4	O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 600	1.4000	BC
Payfare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kingsferry Capital Management Group Limited	3							
Kingsferry Classic Value Fund I Ltd.	PI	O	2021-07-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	12.6000	ON
	O		2021-07-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.5700	ON
	O		2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	12.6500	ON
	O		2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.6300	ON
	O		2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.5900	ON
	O		2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	12.6000	ON
	O		2021-07-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.5800	ON
Perpetual Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Green, Jeff	5	O	2021-07-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	105 000	0.0100	AB
McKean, Linda Lee	5	O	2021-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	210 357	0.0100	AB
Merritt, Geoffrey Craig	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.3500	AB
	O		2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3600	AB
	O		2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	19 000	0.2500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Riddell Rose, Susan	4, 5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.0700	AB
		O	2021-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	500 520	0.0100	AB
		O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	137 500	0.2500	AB
		O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	68 750	0.0700	AB
Schweitzer, William Mark	5	O	2021-07-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	260 571	0.0100	AB
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.2500	AB
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	35 000	0.0700	AB
Shay, Ryan	4	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	19 000	0.2500	AB
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.0700	AB
Ward, Howard	4	O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	19 000	0.2500	AB
		O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.0700	AB
<i>Options</i>								
Merritt, Geoffrey Craig	4	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(19 000)	0.2500	AB
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.0700	AB
Riddell Rose, Susan	4, 5	O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	(137 500)	0.2500	AB
		O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	(68 750)	0.0700	AB
Schweitzer, William Mark	5	O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.2500	AB
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	0.0700	AB
Shay, Ryan	4	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(19 000)	0.2500	AB
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.0700	AB
Ward, Howard	4	O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	(19 000)	0.2500	AB
		O	2021-07-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.0700	AB
<i>Restricted Rights</i>								
Green, Jeff	5	O	2021-07-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(105 000)	0.0100	AB
McKean, Linda Lee	5	O	2021-07-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 857	0.0100	AB
		O	2021-07-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(210 357)	0.0100	AB
Riddell Rose, Susan	4, 5	O	2021-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 520	0.0100	AB
		O	2021-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 520)	0.0100	AB
		O	2021-07-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(350 000)	0.0100	AB
Schweitzer, William Mark	5	O	2021-07-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 571	0.0100	AB
		O	2021-07-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(180 000)	0.0100	AB
		O	2021-07-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(80 571)	0.0100	AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gee, Darren	5	O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	22 000	1.9100	AB
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	7.2500	AB
Lachance, Jean-Paul Henri	5	O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	6 000	1.9100	AB
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.9100	AB
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	7.1500	AB
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.0000	AB
		O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.9100	AB
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.3500	AB
Robinson, Scott	5	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	6.9700	AB
		O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	8 000	1.9100	AB
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	7.2056	AB
Thomas, David Alan	5	O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.9100	AB
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	7.2933	AB
<i>Options</i>								
Gee, Darren	5	O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	(22 000)		AB
Lachance, Jean-Paul Henri	5	O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		AB
		O	2021-07-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		AB
		O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		AB
Robinson, Scott	5	O	2021-07-27	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		AB
Thomas, David Alan	5	O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		AB
Pieridae Energy Limited								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Ciz, Thomas Dmitro	5							
RRSP for T. Ciz	PI	O	2021-07-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 341)	0.3456	AB
TFSA for T. Ciz	PI	O	2021-07-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 556)	0.3491	AB
Planet 13 Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
O'Neal, Adrienne Lisa	4	O	2021-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 660		ON
Restricted Share Units								
O'Neal, Adrienne Lisa	4	O	2021-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 778		ON
		M	2021-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 778)		ON
Points International Ltd.								
Actions ordinaires								
Croxon, David Bruce	4	O	2021-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 774)		ON
		O	2021-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	21.0000	ON
		O	2021-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	21.0000	ON
Xonkor Holdings Limited	PI	O	2021-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 774		ON
Precision Drilling Corporation								
Restricted Share Units								
Goraya, Shuja	5	O	2021-07-23	D	59 - Exercice au comptant	(3 223)		AB
Probe Metals Inc.								
Actions ordinaires								
Eldorado Gold Corporation	3	O	2021-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 041 746	1.5750	ON
Newmont Corporation	3							
Goldcorp Inc.	PI	O	2021-07-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 148 646)	1.5751	ON
PYROGÈNESE CANADA INC.								
Actions ordinaires								
Pascal, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2021-07-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(45 000)	4.9307	QC
		O	2021-07-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(45 000)	5.0412	QC
		O	2021-07-22	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(43 800)	4.8090	QC
		O	2021-07-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(38 300)	4.7387	QC
Quisitive Technology Solutions, Inc.								
Actions ordinaires								
REINHART, MICHAEL ROBERT	1	O	2021-07-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)		ON
Real Matters Inc.								
Actions ordinaires								
Real Matters Inc.	1	O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	15.9087	ON
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	15.9087	ON
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	15.5547	ON
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	15.5547	ON
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	15.3932	ON
		O	2021-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	15.3932	ON
		O	2021-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	15.4234	ON
		O	2021-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(14 100)	15.4234	ON
		O	2021-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	15.2636	ON
		O	2021-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	15.2636	ON
Smith, Jason	4, 5	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.8010	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.9068	ON
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.8173	ON
		O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.5720	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.3978	ON
Repare Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Seth, Kim	5	O	2021-07-19	D	51 - Exercice d'options	214	20.0000USD	QC
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214)	31.0400USD	QC
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	79	2.4250USD	QC
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	215	20.0000USD	QC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79)	34.0000USD	QC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(215)	34.0000USD	QC
<i>Options</i>								
Seth, Kim	5	O	2021-07-19	D	51 - Exercice d'options	(214)	20.0000USD	QC
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(79)	2.4250USD	QC
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(215)	20.0000USD	QC
Ressources Auxico Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon ThreeD Capital	4, 3	O	2021-07-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8000	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Gentile, Michael	4	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.2350	QC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 500	0.2450	QC
RF Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Williams, Michael	7	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Dalpe, Marc	4	O	2020-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 614		ON
Manjuris, Dean	7	O	2021-06-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 342		ON
Williams, Michael	7	O	2021-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-06-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 515		ON
Richards Packaging Income Fund								
<i>Deferred Share Units</i>								
Allen, Susan Lynn	4	O	2021-07-08	D	46 - Contrepartie de services	204	61.2800	ON
		M	2021-07-08	D	46 - Contrepartie de services	245	61.2800	ON
Younes, Rami	4	O	2021-07-08	D	46 - Contrepartie de services	184	61.2800	ON
		M	2021-07-08	D	46 - Contrepartie de services	224	61.2800	ON
Rocky Mountain Liquor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Jonathan	3	O	2021-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Brooks, Bonnie	4	O	2021-07-22	D	46 - Contrepartie de services	200		ON
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5	O	2021-07-22	D	46 - Contrepartie de services	970		ON
Rogers, Loretta A.	4, 6	O	2021-07-22	D	46 - Contrepartie de services	299		ON
Rogers, Martha	4, 6	O	2021-07-22	D	46 - Contrepartie de services	380		ON
Rogers-Hixon, Melinda M.	4, 7, 6	O	2021-07-22	D	46 - Contrepartie de services	485		ON
ScoZinc Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Salsberg, Eric	3	O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.5800	BC
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5700	BC
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2021-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	399.0000	QC
		O	2021-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	395.9740	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	385.0000	QC
		O	2021-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	392.0000	QC
		O	2021-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	390.0000	QC
		O	2021-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	391.0000	QC
		O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		QC
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	570	62.1500USD	ON
		O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(570)	1564.2600USD	ON
		O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	1 000	62.1500USD	ON
		O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	1600.0000USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	3 210	180.3800USD	ON
		O	2021-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 210)	1645.7024USD	ON
7910240 Canada Inc.	PI	O	2021-07-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 500)	1624.7145USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	575	137.7200USD	ON
		O	2021-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(575)	1564.2600USD	ON
Zipes, Erin	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	49	136.5500USD	ON
		O	2021-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(49)	1480.0000USD	ON
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	25	465.6000USD	ON
		O	2021-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(25)	1480.0000USD	ON
		O	2021-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(25)	1480.0000USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(570)	62.1500USD	ON
		O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	62.1500USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-07-26	D	51 - Exercice d'options	(3 210)	180.3800USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2021-07-22	D	51 - Exercice d'options	(575)	137.7200USD	ON
Zipes, Erin	5	O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(49)	136.5500USD	ON
		O	2021-07-20	D	51 - Exercice d'options	(25)	465.6000USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2021-07-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.4000	BC
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.9900	BC
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.0400	BC
<i>Options</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2021-07-19	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.4000	BC
SIR Royalty Income Fund								
<i>Parts</i>								
Fisher, Michael Lee	4	O	2021-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Spartan Delta Corp. (formerly Return Energy Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
ARETI Energy Limited	3	O	2021-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-07-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 634 052)	6.2000	AB
ARETI Energy SA	3	O	2021-07-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 634 052)	6.2000	AB
ARETI Energy SPV, LLC	3	O	2021-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Makarov, Igor	3							
ARETI Energy Limited	PI	O	2021-03-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-07-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 634 052	6.2000	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
ARETI Energy SA	PI	O	2021-07-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 634 052)	6.2000	AB
ARETI Energy SPV, LLC	PI	O	2021-03-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	(14 634 052)	6.2000	AB
		O	2021-07-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 634 052	6.2000	AB
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chase, Marcus McCafferty	4	O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8500	BC
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.8500	BC
		O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8300	BC
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8800	BC
		O	2021-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8700	BC
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8500	BC
Star Royalties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lesiak, Anthony	4	O	2021-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.5100	ON
StorageVault Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Access Self Storage Inc.	3	O	2021-07-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	310 939	4.8240	ON
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marquard & Bahls AG	3	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 100	15.3647	ON
		O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 800	15.3934	ON
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	15.4943	ON
		O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	15.4950	ON
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2021-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.1375	AB
		O	2021-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	10.2752	AB
		O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.4170	AB
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	10.5965	AB
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shimek, Scott	5	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits PSUs</i>								
Shimek, Scott	5	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Shimek, Scott	5	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Shimek, Scott	5	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
The Westaim Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hays, Jim Charles	7	O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	2.0000	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9996	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9995	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9993	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 600	1.9990	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9989	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9987	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9985	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.9984	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	1.9982	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220 200	1.9981	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9979	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.9978	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9976	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.9974	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	1.9973	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.9971	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.9970	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9968	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9967	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9965	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9963	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.9962	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.9959	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	1.9957	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9954	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	1.9953	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.9945	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9941	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	1.9939	ON
		O	2021-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9921	ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ThreeD Capital Inc.	1	O	2021-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	32 500	0.6014	ON
		O	2021-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	55 500	0.6467	ON
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barva, David Allan John	5	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	1.3000	AB
MacLeod, Joel	4	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60 000	1.3000	AB
McDonnell, Reed	5	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	1.3000	AB
Vorra, Joel Kyle	5	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	1.3000	AB
Williams, Jarvis	5	O	2021-07-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	1.3000	AB
<i>Droits DSU</i>								
Colcleugh, Robert	4	O	2021-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 250		AB
Fraser, Douglas Scott	4	O	2021-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 250		AB
Raymond, Margaret Ann	4	O	2021-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 250		AB
Yester, Gail	4	O	2021-07-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 250		AB
<i>Options</i>								
Barva, David Allan John	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.2500	AB
MacLeod, Joel	4	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2500	AB
McDonnell, Reed	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.2500	AB
Vorra, Joel Kyle	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.2500	AB
Williams, Jarvis	5	O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.2500	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Barva, David Allan John	5	O	2021-07-23	D	46 - Contrepartie de services	150 000		AB
MacLeod, Joel	4	O	2021-07-23	D	46 - Contrepartie de services	187 500		AB
McDonnell, Reed	5	O	2021-07-23	D	46 - Contrepartie de services	150 000		AB
Vorra, Joel Kyle	5	O	2021-07-23	D	46 - Contrepartie de services	150 000		AB
Williams, Jarvis	5	O	2021-07-23	D	46 - Contrepartie de services	150 000		AB
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giardini, Tony Serafino	4	O	2021-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 383		ON
<i>Droits Restricted Share Units ("RSU's")</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Giardini, Tony Serafino	4	O	2021-07-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 383)		ON
Transcontinental inc.								
<i>Forward Contract</i>								
Marcoux, Rémi	4, 6							
Capinabel Inc.	PI	O	2014-01-17	I	97 - Autre	1		QC
		M	2014-01-17	I	97 - Autre	1		QC
<i>Forward Contract (New)</i>								
Capinabel inc.	3	O	2014-01-17	D	97 - Autre	1		QC
		M	2014-01-17	D	97 - Autre	1		QC
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>								
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	312	23.6000	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	23.6000	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	23.6000	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	71	23.6000	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 188	23.6000	QC
Reid, Brian	7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	222	23.6000	QC
Taschereau, François	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	23.6000	QC
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>								
Brues, Peter	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 413	23.7900	QC
Cote, Jacynthe	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	335	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 465	23.7900	QC
Gentiletti, Nelson	4	O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	974	23.7900	QC
Leduc, Yves	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	209	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 134	23.7900	QC
Marcoux, Nathalie	4, 6	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	280	23.5700	QC
Martini, Anna	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	659	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 289	23.7900	QC
Plourde, Mario	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	346	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 134	23.7900	QC
Raymond, Jean	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	243	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 155	23.7900	QC
Roy, François R.	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	23.5700	QC
Thabet, Annie	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	209	23.5700	QC
		O	2021-07-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	634	23.7900	QC
<i>Unités d'actions différées liées au rendement (UADLR) (DPSU)</i>								
Depras, Magali	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	23.6000	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	69	23.6000	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	179	23.6000	QC
Martel, Lyne	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	23.6000	QC
Morin, Thomas Gaston Louis	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	522	23.6000	QC
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>								
Depras, Magali	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	103	23.6000	QC
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	523	23.6000	QC
Guilbault, Benoît	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	123	23.6000	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	580	23.6000	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	730	23.6000	QC
Martel, Lyne	5	O	2021-01-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 071	21.0800	QC
		M	2021-01-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 068	21.0800	QC
		O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	240	23.6000	QC
Morin, Thomas Gaston Louis	5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	932	23.6000	QC
Morisset, Eric	5	O	2021-07-20	D	53 - Attribution de bons de souscription	137	23.6000	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 784	23.6000	QC
Reid, Brian	7, 5	O	2021-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 242	23.6000	QC
Troilus Gold Corp.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hadjigeorgiou, John	4	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.8800	ON
Pettigrew, Pierre Stewart	4	O	2021-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.8700	ON
Turquoise Hill Resources Ltd.								
<i>TRQ Performance Share Unit</i>								
Colton, Luke Brandin	5	O	2021-01-19	D	59 - Exercice au comptant	(3 055)		QC
		M	2021-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 055)		QC
Isaacs, Dustin Sean	5	O	2021-01-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 384)		QC
		M	2021-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 384)		QC
		O	2020-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(13 252)		QC
		M	2020-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(13 252)		QC
VALEO PHARMA INC.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Mainville, Luc	5	O	2021-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500	0.6000	QC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
TAYLOR, DAVID ROY	4, 5							
TD Account - Avstar	PI	O	2021-07-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.4700	ON
Victory Nickel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Silver Elephant Mining Corp.	3	O	2021-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000 000)	0.0200	ON
		O	2021-07-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500 000)	0.0200	ON
Voice Mobility International, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ackerman, Scott Edwin	3							
652420 B.C. Ltd.	PI	O	2021-07-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
VOTI Détection Inc. (formerly Steamsand Capital Corp.)								
<i>Options</i>								
Ménard, Daniel	5	O	2021-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-23	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Droits</i>								
Brown, Cameron, Murray	5	O	2010-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 800		BC
Christie, Tara	4	O	2019-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		BC
Spivak, Elena	5	O	2019-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 700		BC
Vitton, Michael Stephen	4	O	2020-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 700		BC
Williams, William Conard	4	O	2020-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		BC
Williamson, Kenneth Frank	4	O	2019-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000		BC
Zeitler, Klaus M	4	O	2006-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 700		BC
<i>Options</i>								
Brown, Cameron, Murray	5	O	2021-07-19	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.2200	BC
Windfall Geotek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kandanchatha, Dinesh	5							
TFSA	PI	O	2019-04-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.1580	QC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Execution Access, LLC **Demande de dispense**

Vu la demande sous examen coordonné visant à obtenir une dispense (la « dispense demandée ») des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 »), au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, RLRQ, c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») et au *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés*, RLRQ, c. V-1.1, r. 7.1 (le « Règlement 23-103 ») qui lui sont applicables (collectivement, les « règlements relatifs aux marchés ») complétée par Execution Access, LLC (« EA » ou le « demandeur ») et déposée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale ») et auprès des autorités en valeurs mobilières du Québec et de la Nouvelle-Écosse (collectivement avec l'autorité principale, les « décideurs ») conformément à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* (l'« examen coordonné »);

Vu les déclarations du demandeur, notamment que :

1. EA est une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Delaware aux États-Unis dont le siège est situé dans la ville de New York;
2. EA était une filiale indirecte à 100 % de Nasdaq Inc. (« Nasdaq ») jusqu'à la clôture de la transaction de l'accord de vente (la « Clôture »). Nasdaq exploite un réseau mondial de marchés électroniques qui offrent aux participants institutionnels, ventes en gros et au détail, un accès à la négociation de titres de créances gouvernementaux, des municipales, des sociétés, hypothécaires, et de produits dérivés sur une gamme de plateformes;
3. Avant la Clôture, EA offrait la négociation de titres de créance émis par le gouvernement des États-Unis (les « Bons du Trésor américain ») par le biais de sa plateforme (« la plateforme ») Nasdaq Fixed Income (« NFI ») et continue de le faire pour ses participants canadiens;
4. Depuis 2013, EA fournit indirectement à certaines entités canadiennes opérant en Ontario un accès à la plateforme. Ces entités canadiennes sont en mesure de négocier tous les Bons du Trésor américain qui sont disponibles sur la plateforme;
5. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a permis à EA de continuer à exploiter la plateforme au Canada en tant que mécanisme autorisé en vertu de la reconnaissance comme bourse accordée à Nasdaq CXC Limited (« Nasdaq Canada »);
6. En plus des accords supplémentaires avec les clients, un accord intersociétés a été conclu entre Nasdaq Canada et EA en ce qui concerne l'arrangement d'acheminement des ordres. Les ordres transmis par un client situé au Canada pour les Bons du Trésor américain sont acheminés vers et exécutés par la plateforme conformément aux termes de l'accord intersociétés;

7. Le 2 février 2021, Nasdaq a conclu un accord d'achat et de vente (« l'accord de vente ») avec Tradeweb Markets LLC (« Tradeweb »). En vertu de cet accord, Tradeweb a accepté d'acheter les opérations de NFI, y compris les actions en circulation d'EA. La transaction a été conclue le 25 juin 2021. Jusqu'à l'obtention des autorisations réglementaires requises, Nasdaq Canada continuera d'être l'opérateur de la plateforme NFI et l'accord intersociétés avec EA continuera d'être en vigueur;
8. Depuis la Clôture, NFI est appelée DealerWeb Fixed Income. À l'exception de ce qui est énoncé dans la demande, Tradeweb prévoit généralement exploiter NFI et la plateforme essentiellement de la même manière que celle décrite dans la présente décision;
9. Les participants actuels et potentiels dans les juridictions des décideurs (les « participants canadiens ») sont composés uniquement d'investisseurs institutionnels qui se qualifient comme clients autorisés au sens de l'article 1.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations, dispenses et obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. V 1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »);
10. Le demandeur s'assure que tous les participants canadiens satisfont aux critères d'admissibilité du demandeur, y compris, entre autres, le fait que chaque participant canadien est un client autorisé au sens de la section 1.1 du Règlement 31-103. Cette représentation est réputée être répétée par le participant canadien chaque fois qu'il saisit un ordre pour une transaction sur la plateforme;
11. Le demandeur se fonde actuellement sur la dispense de courtier international prévue à l'article 8.18 du Règlement 31-103 en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Québec (les « juridictions canadiennes »). Le demandeur n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des juridictions canadiennes;
12. Le demandeur opère un système de négociation parallèle (« SNP ») inscrit auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (SEC) en tant que courtier conformément à la règle 301(b) de la *Regulation ATS* de la section 15 de la *United States Securities Exchange Act of 1934*, telle que modifiée (Loi de 1934). EA est membre du Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), et en tant que tel, le demandeur est soumis à un régime réglementaire rigoureux aux États-Unis et restera soumis au même régime réglementaire après la Clôture;
13. Le demandeur n'est pas en défaut de la législation en valeurs mobilières de l'une des juridictions canadiennes;
14. Le demandeur n'a pas de bureaux ou d'autres installations physiques dans les juridictions canadiennes ;
15. Le demandeur fournit aux participants canadiens un accès électronique direct à la négociation uniquement aux Bons du Trésor américains, et est donc considéré comme un SNP dans les juridictions canadiennes, tel que défini dans la législation applicable aux valeurs mobilières;
16. Le demandeur, en tant que SNP, n'est pas autorisé à exercer ses activités dans les juridictions canadiennes, sauf s'il se conforme aux règlements relatifs aux marchés ou s'il en est dispensé;
17. Pour obtenir l'accès direct, les participants canadiens doivent adhérer au manuel de règles du demandeur;
18. Le demandeur exigera également des participants canadiens qu'ils signent une convention d'utilisation par laquelle ils acceptent les conditions d'utilisation de la plateforme, y compris des critères et des exigences d'accès clairs et transparents pour tous les participants sur la plateforme, ainsi que des exigences financières minimales pour les participants afin de maintenir

l'intégrité financière de la plateforme. Le demandeur applique ces critères à tous les participants de la plateforme de manière impartiale;

19. En plus de se conformer au manuel de règles d'EA et à toutes les lois applicables relatives à l'utilisation de la plateforme, les clients potentiels doivent également satisfaire des vérifications de crédit, de connaissance du client et de lutte contre le blanchiment d'argent, l'évaluation de la convenance au client et d'autres procédures de surveillance des comptes avant de se voir accorder l'accès à la plateforme et de façon continue conformément à la législation dans les juridictions canadiennes et aux exigences d'EA;
20. EA peut négocier que les Bons du Trésor américain qui sont autorisés à être négociés aux États-Unis en vertu des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières;
21. Le demandeur est une société déclarante auprès du FINRA Trade Reporting and Compliance Engine (« TRACE ») et le demandeur déclarera toutes les opérations sur titres exécutés sur la plateforme par les participants canadiens à TRACE via Financial Information Exchange (FIX) dans le délai requis, de 15 minutes ou moins, de la même manière que les opérations des participants américains. La déclaration des opérations par EA ne dispense aucun participant de ses propres obligations réglementaires en matière de déclaration. L'identifiant de participant au marché d'EA est « NFIT » et, après la Clôture, l'identifiant de participant au marché d'EA devrait être mis à jour;
22. Le demandeur reconnaît que les décideurs surveilleront l'évolution des marchés de capitaux internationaux et nationaux et les activités d'EA afin de déterminer s'il est approprié pour les décideurs de continuer à accorder la dispense demandée et, le cas échéant, s'il est approprié pour la dispense de continuer à être accordée sous réserve des conditions énoncées dans la présente décision;
23. Le demandeur reconnaît que la portée de la dispense demandée et les modalités et conditions imposées par les décideurs énoncées dans la présente décision peuvent changer à la suite du suivi par les décideurs de l'évolution des marchés de capitaux internationaux et nationaux ou des activités d'EA, ou à la suite de toutes modifications de la législation touchant la négociation d'instruments dérivés;

Vu l'article 15.1 du Règlement 21-101;

Vu l'article 12.1 du Règlement 23-101;

Vu l'article 10 du Règlement 23-103;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu l'Avis 21-328 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières – *Approche en matière de réglementation des marchés étrangers négociant des titres à revenu fixe*;

Vu la confirmation par EA de l'acceptation des conditions et modalités énoncées dans la décision de l'autorité principale;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et la recommandation de la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés d'accorder la dispense du fait qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et surveillance

- 1.1 Le demandeur demeure assujéti à la surveillance réglementaire de l'autorité du territoire d'origine.
- 1.2 Le demandeur est soit inscrit dans une catégorie appropriée ou soit dispensée d'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne.
- 1.3 Le demandeur avise rapidement les décideurs applicables de toute révocation, suspension ou modification de son état dans son territoire d'origine, ou du motif pour lequel celui-ci a considérablement changé, le cas échéant.

2. Accès

- 2.1 Le demandeur n'offre un accès direct qu'à un participant canadien qui est un client autorisé au sens du Règlement 31-103.
- 2.2 Le demandeur exige que les participants canadiens l'avisent rapidement de la perte de leur qualité de clients autorisés.
- 2.3 Le demandeur offre une formation appropriée aux participants canadiens, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme.

3. Opérations effectuées par les participants canadiens

- 3.1 Le demandeur n'autorisera les participants canadiens qu'à négocier les Bons du Trésor américain comme décrits dans cette décision.
- 3.2 Les opérations effectuées sur le SNP par les participants canadiens sont compensées et réglées par l'entremise d'un membre compensateur direct de Fixed Income Clearing Corporation (« FICC »), par une agence de compensation réglementée à ce titre par l'autorité du territoire d'origine, ou par Fedwire, le réseau pour le règlement des valeurs mobilières de la Réserve fédérale américaine, par un agent de compensation ou une institution de dépôts reconnue comme BNY Mellon.
- 3.3 Le demandeur permet aux participants canadiens de négocier uniquement les titres pouvant être négociés aux États-Unis en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.
- 3.4 Le demandeur déclarera toutes les opérations sur titres effectuées sur la plateforme par les participants canadiens aux systèmes TRACE via FIX dans le délai requis, de 15 minutes ou moins.

4. Notification

- 4.1 Le demandeur notifie rapidement les décideurs applicables :
 - 4.1.1 Dans les 60 jours suivant la mise en œuvre, tout changement important dans son entreprise, ses activités et l'information figurant dans la demande de dispense, notamment ce qui suit :
 - 4.1.1.1 sa surveillance réglementaire;

- 4.1.1.2 le modèle d'accès, dont les critères d'admissibilité applicables aux participants canadiens;
 - 4.1.1.3 les systèmes et technologies;
 - 4.1.1.4 ses mécanismes de compensation et de règlement;
 - 4.1.2 tout changement à ses règles ou aux lois, aux règles et aux règlements du territoire d'origine qui auraient une incidence importante sur le fonctionnement du SNP;
 - 4.1.3 toute enquête connue (autre que les examens, audits ou enquêtes réglementaires de routine) ou action disciplinaire à l'encontre du demandeur par l'autorité de régulation du territoire d'origine ou toute autre autorité de réglementation à laquelle il est assujéti;
 - 4.1.4 toute affaire ou question connue du demandeur qui pourrait se répercuter sur sa viabilité financière ou opérationnelle, y compris, mais sans s'y limiter, toute défaillance ou interruption importante de ses systèmes;
 - 4.1.5 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant connu du demandeur ou de ses représentants qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le demandeur ou un participant canadien.
- 4.2 Le demandeur tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et sous une forme acceptable au personnel des décideurs applicables dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre et dans les meilleurs délais lorsque le personnel des décideurs en fait la demande :
- 4.2.1 une liste à jour de tous les participants canadiens par province et par territoire, indiquant pour chaque participant canadien le motif pour lequel il a déclaré au demandeur qu'un accès direct pouvait lui être accordé;
 - 4.2.2 une liste de toutes les entités canadiennes, par province et par territoire, ayant demandé à devenir participants canadiens dont la demande à devenir participants canadiens ou la demande d'accès a été refusée, ou dont l'état de participant canadien ou l'accès a été révoqué durant la période;
 - 4.2.2.1 pour les demandeurs canadiens d'un statut de participant canadien dont l'accès à ce statut a été refusé, le motif de ce refus;
 - 4.2.2.2 dans le cas des participants canadiens qui se sont vu révoquer cet état, le motif de la révocation;
 - 4.2.3 pour chaque produit :
 - 4.2.3.1 le total du volume et la valeur totale des opérations provenant des participants canadiens, ventilée par province et territoire de participants canadiens;
 - 4.2.3.2 à l'échelle mondiale, la proportion du volume et de la valeur des opérations réalisées sur le SNP par les participants canadiens, présentée pour l'ensemble par province et par territoire pour ces participants canadiens;
 - 4.2.4 une liste énumérant chaque panne importante survenue au cours de la période pour tout système lié à l'activité de négociation des participants canadiens sur la plateforme et signalée à l'autorité principale, le cas échéant.

5. Information à communiquer

5.1 Le demandeur fournit à ses participants canadiens de l'information précisant ce qui suit :

- 5.1.1 leurs droits et leurs recours contre le demandeur pourraient être régis uniquement par les lois du territoire d'origine, et non par celles du Canada, et devoir être invoqués ou intentés dans ce territoire plutôt qu'au Canada;
- 5.1.2 les règles applicables à la négociation sur le SNP pourraient être soumises aux lois du territoire d'origine et non à celles du Canada.

6. Supervision du demandeur

Le demandeur est réglementé et supervisé par l'autorité de territoire d'origine, plutôt que par les décideurs.

7. Acte d'acceptation de compétence et mandataire aux fins de signification

- 7.1 Dans toute instance intentée par un décideur applicable, le personnel d'un décideur applicable ou toutes autres autorités en valeurs mobilières applicables au Canada et découlant de la réglementation et de la surveillance par ces dernières des activités du demandeur au Canada, ou s'y rapportant, le demandeur accepte la compétence non exclusive (i) des tribunaux judiciaires et administratifs de la province ou du territoire de l'autorité, et (ii) de toute instance administrative intentée dans cette province ou ce territoire.
- 7.2 Le demandeur désigne et maintient en fonction un fondé de pouvoir auprès des décideurs applicables aux fins de signification au Canada, à laquelle les décideurs ou toute autre autorité réglementaire applicable au Canada peuvent signifier un avis, une plaidoirie, une assignation, citation à comparaître, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, quasi criminelle, pénale ou autre découlant de la réglementation et de la surveillance des activités du demandeur au Canada, ou s'y rattachant.

8. Échange d'informations

- 8.1 Le demandeur doit, et doit faire en sorte que ses entités affiliées, le cas échéant, fournissent rapidement aux autorités des valeurs mobilières compétentes, sur demande, toutes les données, informations et analyses dont EA ou l'une de ses entités affiliées a la garde ou le contrôle, sans restriction, caviardage, ni condition, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède :
 - 8.1.1 les données, informations et analyses relatives à l'ensemble de ses activités ou à celles de ses entités affiliées;
 - 8.1.2 les données, informations et analyses de tiers sous sa garde ou son contrôle ou ceux de ses entités affiliées;
- 8.2 Le demandeur doit fournir les informations qui peuvent lui être demandées de temps à autre, et coopérer par ailleurs, avec les autres bourses reconnues ou dispensées, organismes d'autoréglementation reconnus, chambres de compensation reconnues ou dispensées, les fonds de protection des investisseurs et les autres organismes réglementaires appropriés.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait le 22 juillet 2021.

Hugo Lacroix

Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° 2021-SMV-0026

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Projet de modification concernant la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la décision n° 2021-DPEMD-0005 approuvant la modification des règles concernant la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps.

L'avis de mise en œuvre / d'approbation n° 21-0129 de modification des paragraphes 2(j) et 2(k) de la règle 100 des courtiers membres et de l'article 5442 des Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») est publié avec la décision n° 2021-DPEMD-0005. L'avis d'appel à commentaires n° 20-0154 de l'OCRCVM a été publié au [Bulletin de l'Autorité](#), le 16 juillet 2020, Volume 17, no 28.

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Projet de modification concernant la marge à obtenir des contreparties aux swaps**

Vu la demande complétée le 25 mai 2021 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») du projet de modification concernant la marge (ci-après, la « couverture ») à obtenir des contreparties aux swaps (les « modifications »);

Vu la démarche consultative suivie par l'OCRCVM pour les modifications;

Vu le principal objectif des modifications de réduire le fardeau imposé à l'égard du capital des courtiers membres en uniformisant les règles concernant le délai de grâce accordé pour constituer une couverture;

Vu la déclaration de l'OCRCVM selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par son conseil d'administration le 24 juin 2020;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favorisent l'efficacité des marchés et qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait le 6 juillet 2021.

Elaine Lanouette
Directrice principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés

Décision n° 2021-DPEMD-0005



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Avis d'approbation/de mise en œuvre

Règles des courtiers membres [Règles de l'OCRCVM]

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité
 Audit interne
 Comptabilité réglementaire
 Formation
 Haute direction
 Institutions
 Opérations
 Pupitre de négociation

Personnes-ressources :

Catherine Drennan
 Chef principale de l'information financière,
 Politique de réglementation des membres
 Téléphone : 416 943-6977
 Courriel : cdrennan@iiroc.ca

Mindy Sequeira
 Analyste principale de l'information,
 Politique de réglementation des membres
 Téléphone : 416 943-6979
 Courriel : msequeira@iiroc.ca

21-0129

Le 29 juillet 2021

Modifications concernant la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps

Sommaire

Les autorités en valeurs mobilières compétentes ont approuvé les modifications aux paragraphes 2(j) et 2(k) de la Règle 100 des courtiers membres et les modifications correspondantes à l'article 5442 des Règles de l'OCRCVM¹, qui instaurent un délai de grâce dans l'application de la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps (les **modifications**). Les modifications avaient fait l'objet d'un appel à commentaires dans l'Avis de l'OCRCVM 20-0154 – *Projet de modification concernant la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps*.

Les modifications visent principalement à réduire le fardeau excessif imposé à l'égard du capital du courtier membre en uniformisant nos règles concernant le délai de grâce accordé pour constituer une marge (couverture), et en tenant compte des pratiques du secteur.

¹ Consulter les avis de l'OCRCVM [19-0144](#) et [20-0079](#) pour en savoir plus sur les Règles de l'OCRCVM.



Table des matières

1. Exposé des modifications.....	3
1.1 Dispense accordée	3
1.2 Sommaire des modifications	3
2. Commentaires reçus	4
3. Changements de forme.....	4
4. Mise en œuvre	4
5. Pièces jointes	4



1. Exposé des modifications

1.1 Dispense accordée

Le 26 mars 2020, le conseil d'administration de l'OCRCVM a approuvé l'offre de dispenses, dans un certain nombre de situations, rendues nécessaires par les difficultés que les courtiers membres éprouvaient à se conformer aux Règles des courtiers membres compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19. Le conseil a également approuvé la délégation d'un pouvoir discrétionnaire limité à certains cadres supérieurs de l'OCRCVM pour l'évaluation de ces demandes et la prise de décisions relatives à celles-ci.

En vertu du pouvoir ainsi délégué, le personnel de l'OCRCVM a accordé à deux courtiers membres une dispense des exigences du paragraphe 2(k) de la Règle 100 des courtiers membres, « Swaps sur rendement total », en donnant à ces courtiers un délai de grâce d'un jour ouvrable pour obtenir de la contrepartie une garantie supplémentaire correspondant à toute insuffisance de la valeur marchande avant qu'une pénalité au titre du capital ne s'applique. Si la garantie supplémentaire n'est pas reçue dans un délai d'un jour ouvrable, l'insuffisance de la valeur marchande doit être incluse dans la marge (couverture) à obtenir de la contrepartie.

1.2 Sommaire des modifications

À l'heure actuelle, les Règles des courtiers membres présentent des incohérences en ce qui concerne les délais accordés pour combler une insuffisance de la valeur marchande. En général, lorsqu'un courtier membre calcule son capital régularisé en fonction du risque, les réductions de la marge (couverture) se basent sur la marge obligatoire (couverture prescrite) à un moment précis. Cependant, d'autres exigences de l'OCRCVM (p. ex. les Tableaux 1, 7 et 9 du Formulaire 1) accordent aux courtiers membres un délai de grâce pour corriger une insuffisance ou constituer la marge obligatoire (couverture prescrite) avant qu'une pénalité au titre du capital ne s'applique. Les modifications visent à harmoniser les Règles des courtiers membres pertinentes en étendant aux accords de swap la dispense d'un jour ouvrable accordée pour les accords de financement.

La dispense d'un jour ouvrable est requise, car ces insuffisances de marge ne sont pas entièrement connues avant la clôture des marchés, et il est par conséquent très difficile de faire un appel de garantie à la fin de la séance. Lorsque des événements provoquent de la volatilité sur les marchés, l'insuffisance pourrait rester importante même si une garantie est obtenue en cours de séance.

Des versions soulignée et nette des modifications aux Règles des courtiers membres et aux Règles de l'OCRCVM sont présentées aux pièces jointes A, C, D et E respectivement.

Avis de l'OCRCVM 21-0129 – Avis sur les règles – Avis d'approbation/de mise en œuvre – Règles des courtiers membres [Règles de l'OCRCVM] – Modifications concernant la marge (couverture) à obtenir des contreparties aux swaps



2. Commentaires reçus

Nous n'avons reçu aucun commentaire du public.

3. Changements de forme

Nous avons changé les modifications apportées aux paragraphes 2(j) et 2(k) de la Règle 100 des courtiers membres en y réintégrant la phrase qui précise que la contrepartie à l'accord de swap de taux d'intérêt/sur rendement total est considérée comme le client du courtier membre. La pièce jointe B indique une version soulignée de ces changements par rapport au projet de modification des Règles des courtiers membres publié dans l'Avis de l'OCRCVM 20-0154.

4. Mise en œuvre

Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2021, sauf indication contraire dans les pièces jointes C et E.

5. Pièces jointes

[Pièce jointe A](#) – Version soulignée des modifications apportées aux paragraphes 2(j) et 2(k) de la Règle 100 des courtiers membres publié dans l'Avis de l'OCRCVM 20-0154

[Pièce jointe B](#) – Version soulignée des changements de forme apportés au projet de modification des Règles des courtiers membres publié dans l'Avis de l'OCRCVM 20-0154

[Pièce jointe C](#) – Version soulignée des modifications apportées à l'article 5442 des Règles de l'OCRCVM (en vigueur à compter du 31 décembre 2021)

[Pièce jointe D](#) – Version nette des paragraphes 2(j) et 2(k) de la Règle 100 des courtiers membres

[Pièce jointe E](#) – Version nette de l'article 5442 des Règles de l'OCRCVM (en vigueur à compter du 31 décembre 2021)

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, L.R.Q., c. E-12.000001 (la « LESM »), prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Tribunal administratif des marchés financiers à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9440-0314 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-22
MANOIR ST-LAURENT INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-22
MILLION BUSINESS SOLUTIONS GROUP INC.	Transfert de fonds	2021-07-26
SENDWAVE CANADA INC.	Transfert de fonds	2021-07-26
SOCIÉTÉ DE GESTION C.R.L. INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-22

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF EVENKO	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-22

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date de cessation
9279-8198 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-22

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.